

## États financiers consolidés

**RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La direction de La Banque Toronto-Dominion (la Banque) et de ses filiales est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe présentée aux présentes. Les Normes internationales d'information financière de même que les exigences de la *Loi sur les banques* et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités dans toute la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2012. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 octobre 2012.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité d'audit qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité d'audit incluent la surveillance du contrôle

interne à l'égard de l'information financière de la Banque et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination de l'auditeur externe.

L'auditeur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité d'audit, procède à un vaste programme d'audits. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle d'auditeurs.


Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2012, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages suivantes des états financiers consolidés. Les auditeurs d'Ernst & Young ont pleinement et librement accès au comité d'audit, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur audit et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.



**W. Edmund Clark**  
Président du Groupe et  
chef de la direction

Toronto, Canada  
Le 5 décembre 2012



**Colleen M. Johnston**  
Chef de groupe, Finances et  
chef des finances

**RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT AUX ACTIONNAIRES****Rapport sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints de La Banque Toronto-Dominion qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2012 et 2011 et au 1<sup>er</sup> novembre 2010 et les états consolidés du résultat, des variations des capitaux propres, du résultat global et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte

également le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2012 et 2011 et au 1<sup>er</sup> novembre 2010 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011, selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

**Autre question**

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2012 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport daté du 5 décembre 2012.



**Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.**  
Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada  
Le 5 décembre 2012

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT AUX ACTIONNAIRES

### **Report sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)**

Nous avons audité le contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2012, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les critères du COSO). La direction de La Banque Toronto-Dominion est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière compris dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations

et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les IFRS et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est interdite ou détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque Toronto-Dominion maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2012, selon les critères du COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2012 et 2011 et au 1<sup>er</sup> novembre 2010, et les états consolidés du résultat, des variations des capitaux propres, du résultat global et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 octobre 2012 de La Banque Toronto-Dominion, et notre rapport daté du 5 décembre 2012 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

*Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

**Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada  
Le 5 décembre 2012

# Bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<i>Aux</i>			
<b>ACTIF</b>			
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques</b>	<b>3 436 \$</b>	<b>3 096 \$</b>	<b>2 574 \$</b>
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	<b>21 692</b>	<b>21 016</b>	<b>19 136</b>
	<b>25 128</b>	<b>24 112</b>	<b>21 710</b>
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Note 5)	94 531	73 353	63 695
Dérivés (Notes 5, 10)	60 919	59 845	51 470
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 5)	6 173	4 236	2 150
Valeurs mobilières disponibles à la vente (Notes 5, 6)	98 576	93 520	86 687
	<b>260 199</b>	<b>230 954</b>	<b>204 002</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>69 198</b>	<b>56 981</b>	<b>50 658</b>
<b>Prêts (Note 7)</b>			
Prêts hypothécaires résidentiels	172 172	155 471	136 181
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	117 927	115 389	107 371
Cartes de crédit	15 358	8 986	8 870
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	101 041	93 144	83 205
Titres de créance classés comme prêts	4 994	6 511	7 591
	<b>411 492</b>	<b>379 501</b>	<b>343 218</b>
Provision pour pertes sur prêts (Note 7)	(2 644)	(2 314)	(2 309)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	<b>408 848</b>	<b>377 187</b>	<b>340 909</b>
<b>Divers</b>			
Engagements de clients au titre d'acceptations	7 223	7 815	7 757
Participation dans TD Ameritrade (Note 35)	5 344	5 159	5 438
Goodwill (Note 12)	12 311	12 257	12 313
Autres immobilisations incorporelles (Note 12)	2 217	1 844	1 804
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables (Note 13)	4 402	4 083	4 249
Actif d'impôt exigible	439	288	623
Actifs d'impôt différé (Note 26)	883	1 196	1 045
Autres actifs (Note 14)	14 914	13 617	16 901
	<b>47 733</b>	<b>46 259</b>	<b>50 130</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>811 106 \$</b>	<b>735 493 \$</b>	<b>667 409 \$</b>
<b>PASSIF</b>			
Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 5, 15)	38 774 \$	29 613 \$	22 991 \$
Dérivés (Notes 5, 10)	64 997	61 715	52 552
Passifs de titrisation à la juste valeur (Notes 5, 8)	25 324	27 725	27 256
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 5)	17	32	31
	<b>129 112</b>	<b>119 085</b>	<b>102 830</b>
<b>Dépôts (Note 15)</b>			
Particuliers	291 759	268 703	249 251
Banques	14 957	11 659	12 501
Entreprises et gouvernements	181 038	169 066	143 121
	<b>487 754</b>	<b>449 428</b>	<b>404 873</b>
<b>Divers</b>			
Acceptations	7 223	7 815	7 757
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5)	33 435	23 617	23 691
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 5)	38 816	25 991	22 191
Passifs de titrisation au coût amorti (Note 8)	26 190	26 054	23 078
Provisions (Note 30)	656	536	440
Passif d'impôt exigible	167	167	1 041
Passifs d'impôt différé (Note 26)	327	574	771
Autres passifs (Note 16)	24 858	24 418	25 690
	<b>131 672</b>	<b>109 172</b>	<b>104 659</b>
<b>Billets et débetures subordonnés (Note 17)</b>	<b>11 318</b>	<b>11 543</b>	<b>12 249</b>
<b>Passif au titre des actions privilégiées (Note 18)</b>	<b>26</b>	<b>32</b>	<b>582</b>
<b>Passif au titre des titres de fiducie de capital (Note 19)</b>	<b>2 224</b>	<b>2 229</b>	<b>2 344</b>
<b>Total du passif</b>	<b>762 106</b>	<b>691 489</b>	<b>627 537</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Actions ordinaires (en millions d'actions émises et en circulation : 918,2 au 31 octobre 2012, 902,4 au 31 octobre 2011 et 879,7 au 1 <sup>er</sup> novembre 2010) (Note 21)	18 691	17 491	15 804
Actions privilégiées (en millions d'actions émises et en circulation : 135,8 au 31 octobre 2012, 135,8 au 31 octobre 2011 et 135,8 au 1 <sup>er</sup> novembre 2010) (Note 21)	3 395	3 395	3 395
Actions autodétenues – ordinaires (en millions d'actions autodétenues : (2,1) au 31 octobre 2012, (1,4) au 31 octobre 2011 et (1,2) au 1 <sup>er</sup> novembre 2010) (Note 21)	(166)	(116)	(91)
Actions autodétenues – privilégiées (en millions d'actions autodétenues : néant au 31 octobre 2012, néant au 31 octobre 2011 et néant au 1 <sup>er</sup> novembre 2010) (Note 21)	(1)	–	(1)
Surplus d'apport	196	212	235
Résultats non distribués	21 763	18 213	14 781
Cumul des autres éléments du résultat global	3 645	3 326	4 256
	<b>47 523</b>	<b>42 521</b>	<b>38 379</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 20)</b>	<b>1 477</b>	<b>1 483</b>	<b>1 493</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>49 000</b>	<b>44 004</b>	<b>39 872</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>811 106 \$</b>	<b>735 493 \$</b>	<b>667 409 \$</b>

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



**W. Edmund Clark**  
Président du Groupe et  
chef de la direction



**William E. Bennett**  
Président, comité d'audit

# État du résultat consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2012	2011
<b>Produits d'intérêts</b>		
Prêts	17 951 \$	17 010 \$
Valeurs mobilières		
Intérêts	3 259	2 720
Dividendes	940	810
Dépôts auprès de banques	88	369
	22 238	20 909
<b>Charges d'intérêts</b>		
Dépôts	4 670	4 466
Passifs de titrisation	1 026	1 235
Billets et débiteures subordonnés	612	663
Actions privilégiées et titres de fiducie de capital (Notes 18, 19)	174	208
Divers	730	676
	7 212	7 248
<b>Produits d'intérêts nets</b>	15 026	13 661
<b>Produits autres que d'intérêts</b>		
Services de placement et de valeurs mobilières	2 621	2 624
Commissions sur crédit	745	671
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente (Note 6)	373	393
Produits (pertes) de négociation (Note 22)	(41)	(127)
Frais de service	1 775	1 602
Services de cartes	1 039	959
Produits d'assurance, déduction faite des règlements et des charges connexes (Note 23)	1 113	1 167
Honoraires de fiducie	149	154
Autres produits (pertes)	322	558
	8 096	8 001
<b>Total des produits</b>	23 122	21 662
<b>Provision pour pertes sur créances (Note 7)</b>	1 795	1 490
<b>Charges autres que d'intérêts</b>		
Salaires et avantages du personnel (Note 25)	7 241	6 729
Charges d'occupation des locaux, amortissement compris	1 374	1 285
Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris	825	801
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles (Note 12)	477	657
Marketing et développement des affaires	668	593
Frais liés aux activités de courtage	296	320
Services professionnels et services-conseils	925	944
Communications	282	271
Divers	1 910	1 447
	13 998	13 047
<b>Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée</b>	7 329	7 125
<b>Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (Note 26)</b>	1 092	1 326
<b>Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat (Note 35)</b>	234	246
<b>Résultat net</b>	6 471	6 045
<b>Dividendes sur actions privilégiées</b>	196	180
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>	6 275 \$	5 865 \$
Attribuable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	104 \$	104 \$
Actionnaires ordinaires	6 171	5 761
<b>Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions) (Note 27)</b>		
De base	906,6	885,7
Dilué	914,9	902,9
<b>Résultat par action (en dollars) (Note 27)</b>		
De base	6,81 \$	6,50 \$
Dilué	6,76	6,43
<b>Dividendes par action (en dollars)</b>	2,89	2,61

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# État des variations des capitaux propres consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
<b>Actions ordinaires (Note 21)</b>		
Solde au début de l'exercice	17 491 \$	15 804 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	253	322
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	947	661
Produit tiré de l'émission de nouvelles actions	-	704
Solde à la fin de l'exercice	18 691	17 491
<b>Actions privilégiées (Note 21)</b>		
Solde au début de l'exercice	3 395	3 395
Solde à la fin de l'exercice	3 395	3 395
<b>Actions autodétenues – ordinaires (Note 21)</b>		
Solde au début de l'exercice	(116)	(91)
Achat d'actions	(3 175)	(2 164)
Vente d'actions	3 125	2 139
Solde à la fin de l'exercice	(166)	(116)
<b>Actions autodétenues – privilégiées (Note 21)</b>		
Solde au début de l'exercice	-	(1)
Achat d'actions	(77)	(59)
Vente d'actions	76	60
Solde à la fin de l'exercice	(1)	-
<b>Surplus d'apport</b>		
Solde au début de l'exercice	212	235
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	10	11
Options sur actions, surplus d'apport (Note 24)	(25)	(34)
Autres	(1)	-
Solde à la fin de l'exercice	196	212
<b>Résultats non distribués</b>		
Solde au début de l'exercice	18 213	14 781
Résultat net attribuable aux actionnaires	6 367	5 941
Dividendes sur actions ordinaires	(2 621)	(2 316)
Dividendes sur actions privilégiées	(196)	(180)
Frais liés à l'émission d'actions	-	(13)
Solde à la fin de l'exercice	21 763	18 213
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>		
Profit net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente :		
Solde au début de l'exercice	949	1 317
Autres éléments du résultat global	526	(368)
Solde à la fin de l'exercice	1 475	949
Profit net latent (perte nette latente) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :		
Solde au début de l'exercice	(464)	-
Autres éléments du résultat global	38	(464)
Solde à la fin de l'exercice	(426)	(464)
Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :		
Solde au début de l'exercice	2 841	2 939
Autres éléments du résultat global	(245)	(98)
Solde à la fin de l'exercice	2 596	2 841
<b>Total</b>	<b>3 645</b>	<b>3 326</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>		
Solde au début de l'exercice	1 483	1 493
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	104	104
Autres	(110)	(114)
Solde à la fin de l'exercice	1 477	1 483
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>49 000 \$</b>	<b>44 004 \$</b>

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# État du résultat global consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
<b>Résultat net</b>	<b>6 471 \$</b>	6 045 \$
<b>Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat</b>		
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente <sup>1</sup>	689	(246)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente <sup>2</sup>	(163)	(122)
Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger	92	(796)
Profits nets (pertes nettes) de change des activités de couverture <sup>3</sup>	(54)	332
Variation des profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie <sup>4</sup>	834	640
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures de flux de trésorerie <sup>5</sup>	(1 079)	(738)
	<b>319</b>	(930)
<b>Résultat global pour l'exercice</b>	<b>6 790 \$</b>	5 115 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires privilégiés	196	180
Actionnaires ordinaires	6 490	4 831
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	104	104

<sup>1</sup> Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 302 millions de dollars en 2012 (recouvrement d'impôt sur le résultat de 35 millions de dollars en 2011).

<sup>2</sup> Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 74 millions de dollars en 2012 (charge d'impôt sur le résultat de 31 millions de dollars en 2011).

<sup>3</sup> Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 22 millions de dollars en 2012 (charge d'impôt sur le résultat de 118 millions de dollars en 2011).

<sup>4</sup> Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 381 millions de dollars en 2012 (charge d'impôt sur le résultat de 322 millions de dollars en 2011).

<sup>5</sup> Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 485 millions de dollars en 2012 (charge d'impôt sur le résultat de 304 millions de dollars en 2011).

Tous les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global seront reclassés dans l'état du résultat consolidé au cours de périodes ultérieures.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# État des flux de trésorerie consolidé

Pour les exercices clos les 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</b>		
Résultat net avant impôt sur le résultat	7 563 \$	7 371 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités opérationnelles		
Provision pour pertes sur créances (Note 7)	1 795	1 490
Amortissement (Note 13)	508	467
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles (Note 12)	477	657
Pertes nettes (profits nets) sur valeurs mobilières disponibles à la vente (Note 6)	(373)	(393)
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée (Note 35)	(234)	(246)
Impôt différé (Note 26)	112	(147)
Variations des actifs et passifs opérationnels		
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 14, 16)	(236)	(143)
Valeurs mobilières vendues à découvert	9 818	(74)
Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction	(21 178)	(9 658)
Prêts	(26 319)	(30 213)
Dépôts	47 487	51 177
Dérivés	2 208	788
Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 952)	(2 085)
Passifs de titrisation	(2 265)	3 445
Divers	(2 069)	(2 647)
Impôt sur le résultat payé	(1 296)	(2 076)
Flux de trésorerie nets des activités opérationnelles	14 046	17 713
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		
Variation des valeurs mobilières mises en pension	12 825	3 800
Émission de billets et de débentures subordonnés (Note 17)	–	1 000
Remboursement de billets et de débentures subordonnés (Note 17)	(201)	(1 694)
Remboursement ou rachat de passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital (Notes 18, 19)	(11)	(665)
Écart de change sur les billets et débentures subordonnés émis en monnaie étrangère et autres	(24)	(12)
Émission d'actions ordinaires (Note 21)	206	951
Vente d'actions autodétenues (Note 21)	3 211	2 210
Achat d'actions autodétenues (Note 21)	(3 252)	(2 223)
Dividendes versés	(1 870)	(1 835)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(104)	(104)
Flux de trésorerie nets des activités de financement	10 780	1 428
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(676)	(1 880)
Activités relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente		
Achats	(64 861)	(63 658)
Produit tiré des échéances	40 223	25 810
Produit tiré des ventes	20 707	30 997
Achats nets de locaux, de matériel et d'autres actifs amortissables	(827)	(301)
Valeurs mobilières prises en pension	(12 217)	(6 323)
Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre d'acquisitions (Note 11)	(6 839)	(3 226)
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	(24 490)	(18 581)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	4	(38)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques</b>	340	522
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	3 096	2 574
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice</b>	3 436 \$	3 096 \$
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	7 368 \$	7 397 \$
Montant des intérêts reçus au cours de l'exercice	21 218	20 093
Montant des dividendes reçus au cours de l'exercice	925	806

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Notes des états financiers consolidés

Afin de permettre une meilleure compréhension des états financiers consolidés de la Banque, des principales méthodes comptables suivies et des informations fournies s'y rapportant, une liste de toutes les notes est présentée ci-dessous.

<b>NOTE</b>	<b>SUJET</b>	<b>PAGE</b>
1	Nature des activités	95
2	Sommaire des principales méthodes comptables	95
3	Jugements, estimations et hypothèses comptables importants	103
4	Modifications de méthodes comptables courantes et futures	105
5	Juste valeur des instruments financiers	106
6	Valeurs mobilières	115
7	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances	120
8	Transferts d'actifs financiers	125
9	Entités ad hoc	127
10	Dérivés	128
11	Acquisitions	135
12	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	136
13	Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	138
14	Autres actifs	138
15	Dépôts	138
16	Autres passifs	139
17	Billets et débiteurs subordonnés	140
18	Passif au titre des actions privilégiées	140
19	Titres de fiducie de capital	141
20	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	142
21	Capital social	143
22	Produits liés aux activités de transaction	145
23	Assurance	146
24	Rémunération fondée sur des actions	148
25	Avantages du personnel	150
26	Impôt sur le résultat	154
27	Résultat par action	156
28	Informations sectorielles	156
29	Transactions entre parties liées	157
30	Provisions, passif éventuel, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés	158
31	Risque de taux d'intérêt	162
32	Risque de crédit	164
33	Fonds propres réglementaires	168
34	Gestion des risques	169
35	Participation dans TD Ameritrade Holding Corporation	169
36	Renseignements sur les filiales	171
37	Actifs et passifs courants et non courants	173
38	Transition aux IFRS	175



### INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada). Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par cette loi. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la TD ou la Banque). La Banque est issue de la fusion, le 1<sup>er</sup> février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans quatre grands secteurs opérationnels qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers clés dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, et Services bancaires de gros.

### BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ci-joints dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS), en vigueur à compter du 31 octobre 2012 pour la Banque, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1).

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une résolution du comité d'audit, le 5 décembre 2012.

Les états financiers consolidés de la Banque étaient auparavant préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les montants comparatifs pour 2011 ont été retraités pour refléter les ajustements de transition afin de se conformer aux IFRS. Pour plus de renseignements, voir la note 38, Transition aux IFRS, appuyée par des rapprochements et des descriptions de l'incidence de la transition aux IFRS sur le bilan d'ouverture, les capitaux propres, le résultat net et le résultat global de la Banque.

Certaines informations sont présentées dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion figurant dans le présent rapport aux actionnaires, comme le permettent les IFRS, et font partie intégrante des états financiers consolidés. Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur comme il est mentionné ci-après.

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats opérationnels ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales et de certaines entités ad hoc que la Banque contrôle. La Banque contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les méthodes financières et opérationnelles de l'entité, généralement quand elle détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de l'entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour apprécier si la Banque contrôle une entité. Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits et pertes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

#### Filiales

Les filiales sont des sociétés ou d'autres entités juridiques contrôlées par la Banque, généralement parce qu'elle détient directement plus de la moitié des droits de vote de ces entités. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour apprécier si la Banque contrôle une entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et le sont jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

#### Entités ad hoc

Les entités ad hoc sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Elles peuvent prendre la forme d'une société commerciale, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités ad hoc sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux opérations de l'entité ad hoc.

Généralement, les entités ad hoc sont contrôlées autrement que par la détention directe par la Banque de plus de la moitié des droits de vote de ces entités. Par conséquent, les entités ad hoc sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité ad hoc indique que la Banque contrôle l'entité ad hoc. Pour déterminer si elle doit consolider une entité ad hoc, la Banque évalue une série de facteurs, y compris si, dans les faits :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Banque selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Banque obtienne les avantages des activités de l'entité ad hoc;

- la Banque a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc;
- la Banque a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et, par conséquent, peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc; ou
- la Banque conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir les avantages de ses activités.

Les conclusions portant sur la consolidation doivent être réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La politique de la Banque est de tenir compte de l'incidence de tous les changements importants de circonstances sur la consolidation, tout particulièrement les types d'événements suivants :

- Modifications substantielles des droits de propriété, comme l'acquisition d'un nombre additionnel de participations non négligeables ou la sortie de participations non négligeables dans une entité;
- Modifications des accords contractuels ou des arrangements relatifs à la gouvernance inhérents à une entité;
- Activités qui s'ajoutent à la structure, telles que l'octroi d'une facilité de trésorerie en sus des modalités qui ont été établies à l'origine, ou la conclusion d'une transaction qui n'avait pas été envisagée à l'origine;
- Modifications apportées à la structure de financement d'une entité.

#### Participations dans des entreprises associées et des entités contrôlées conjointement

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces entités. Les participations dans des entreprises associées sont portées au bilan consolidé initialement au coût, puis leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Banque dans le résultat net de l'entreprise associée, les opérations portant sur les capitaux propres, y compris la réception de dividendes, et les moins-values afin de tenir compte des dépréciations de l'entreprise associée. Les augmentations et les diminutions, ainsi que les profits et pertes réalisés à la cession, sont présentées dans l'état du résultat consolidé. La participation de la Banque dans le résultat de TD Ameritrade est présentée avec un décalage de un mois. La Banque tient compte des changements survenus dans la période ultérieure qui pourraient avoir une importance sur les résultats.

La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint. Seule la quote-part de la Banque dans les actifs, les passifs, les produits et les charges est consolidée.

À la date du bilan, la Banque détermine s'il existe une indication objective d'une dépréciation de la participation dans une entreprise associée ou une entité contrôlée conjointement. La Banque calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre la valeur la plus élevée entre sa juste valeur ou sa valeur d'utilité et sa valeur comptable.

#### **Participations ne donnant pas le contrôle**

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions d'une filiale, la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé parmi les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales comme une composante du total des capitaux propres, mais séparément des capitaux propres de la Banque. Le résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, après impôt, est présenté sous un poste distinct dans l'état du résultat consolidé.

#### **TRÉSORERIE ET MONTANTS À RECEVOIR DE BANQUES**

La trésorerie et les montants à recevoir de banques se composent de trésorerie et de montants à recevoir de banques qui sont émis par des institutions financières de première qualité. Ces montants sont remboursables à vue ou ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

#### **COMPTABILISATION DES PRODUITS**

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Banque et que les produits peuvent être évalués de façon fiable. Les produits associés à la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les frais de service de placement. Les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions comprennent les produits tirés des services de gestion de placements et des services connexes, des services de garde et de fiducie institutionnelle et des services de courtage, qui sont comptabilisés à titre de produits au cours de la période pendant laquelle les services sont rendus. Les frais de service de placement, y compris les honoraires de services-conseils, sont comptabilisés en résultat au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, et les honoraires de prise ferme sont comptabilisés en résultat une fois que la Banque a rendu tous les services à l'émetteur et qu'elle a le droit de recouvrer les honoraires.

Les commissions sur crédit comprennent les commissions, les commissions de liquidité, les commissions de restructuration et les commissions de syndication de prêts, et sont comptabilisées à mesure qu'elles sont gagnées.

Les intérêts sur les actifs et passifs productifs d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et à tous les autres escomptes ou primes.

Les produits tirés des services de cartes, qui comprennent les frais d'interchange sur les cartes de crédit et de débit et les frais annuels, sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois. Les frais de service et les produits d'honoraires de fiducie sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Les méthodes de comptabilisation des produits appliquées pour les instruments financiers et l'assurance sont décrites dans les méthodes comptables qui suivent.

#### **INSTRUMENTS FINANCIERS AUTRES QUE DES DÉRIVÉS**

##### **Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction**

Les instruments financiers sont inclus dans le portefeuille de négociation s'ils ont été créés, acquis ou contractés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir, ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profits à court terme.

Le portefeuille de négociation comprend les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les prêts détenus à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et les marchandises physiques ainsi que certaines transactions financières sur marchandises qui sont comptabilisées dans le bilan consolidé respectivement comme des valeurs mobilières prises en pension et des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension.

Les actifs et les passifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la date de transaction et à la juste valeur, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés

dans les produits de négociation. Les marchandises physiques sont évaluées à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

##### **Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net**

Certains actifs ou passifs financiers qui ne répondent pas à la définition des actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour être désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les actifs ou passifs financiers doivent satisfaire à un des critères suivants : 1) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation; 2) un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers, ou les deux, est géré, et sa performance évaluée, sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; 3) l'instrument comprend un ou plusieurs dérivés incorporés à moins que : a) les dérivés incorporés ne modifient pas significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat; ou b) il ne soit évident sans analyse approfondie, voire sans analyse, que la séparation du dérivé incorporé de l'instrument financier est interdite. En outre, la désignation de la juste valeur par le biais du résultat net n'est disponible qu'aux instruments financiers pour lesquels une évaluation fiable de la juste valeur peut être obtenue. Une fois que les actifs et passifs financiers ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, cette désignation ne peut être révoquée.

Les actifs et passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les autres produits. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

##### **Valeurs mobilières disponibles à la vente**

Les instruments financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction, comme désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance ou comme prêts, sont classés comme disponibles à la vente et comprennent des titres de capitaux propres et des titres de créance.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées à compter de la date de transaction et incluses dans le bilan consolidé à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes réalisés à la cession d'instruments classés comme disponibles à la vente sont calculés selon le coût moyen et sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente dans les produits autres que d'intérêts. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts.

Pour les instruments classés comme disponibles à la vente, les pertes de valeur sont comptabilisées si, et seulement si, il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus (un événement générateur de pertes) et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument. Dans le cas des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Dans le cas des titres de créance classés comme disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective de dépréciation. Lorsqu'une dépréciation est décelée, la perte nette cumulée déjà comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, réduite de toute perte de valeur déjà comptabilisée dans l'état du résultat consolidé, est reclassée des autres éléments du résultat global et comptabilisée dans les profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente dans les produits autres que d'intérêts.

Si la juste valeur d'un instrument de capitaux propres déjà déprécié augmente ultérieurement, la perte de valeur n'est pas reprise dans l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Si la juste valeur d'un instrument de créance déjà déprécié augmente ultérieurement et si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation dans l'état du résultat consolidé, alors la perte de valeur est reprise par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur excédant la dépréciation comptabilisée antérieurement dans l'état du résultat consolidé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

## Prêts

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés comportant des paiements déterminés ou déterminables que la Banque n'a pas l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti au bilan consolidé, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts et les produits non gagnés, qui comprennent l'intérêt payé d'avance, les commissions et coûts de montage de prêts, les commissions d'engagement, les commissions de syndication de prêts et les primes ou escomptes non amortis.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue du prêt. Les commissions et coûts de montage de prêts sont considérés comme des ajustements du rendement du prêt et sont comptabilisés progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

Les commissions d'engagement sont comptabilisées progressivement dans les commissions sur crédit sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement sera appelé. Sinon, elles sont comptabilisées progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées dans les commissions sur crédit lorsque le placement est conclu, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est comptabilisée à titre d'ajustement du rendement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

### Acceptations

Les acceptations représentent une forme de titres de créance à court terme négociables émis par des clients, que la Banque garantit moyennant une commission. Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement.

Le passif éventuel de la Banque en vertu des acceptations est comptabilisé à titre de passif dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard de tels engagements est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

### Dépréciation des prêts et provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur

Un prêt (y compris un titre de créance classé comme un prêt) est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt (un «événement générateur de pertes»), au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Les exemples d'indications de dépréciation comprennent, notamment :

- les difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- la rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont présentés séparément des prêts douteux puisqu'ils montraient des indications de dépréciation à la date d'acquisition et sont comptabilisés d'après la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus à la date d'acquisition et après l'acquisition.

Un prêt récupère son statut de prêt productif lorsqu'il est établi que le remboursement du plein montant du principal et des intérêts en temps voulu est raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou révisées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux sont rectifiés. Après avoir fait une évaluation individuelle des prêts, la Banque peut restructurer un prêt ou prendre possession de l'actif accepté en garantie. La restructuration peut comprendre la prolongation des modalités de paiement et la modification de diverses clauses restrictives. Si la direction s'attend à recouvrer la totalité des paiements selon les modalités révisées du prêt une fois modifié, le prêt n'est plus considéré comme douteux.

La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction des dépréciations survenues dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur prêts, qui comprend les provisions relatives au crédit pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties ou lettres de crédit et à certaines lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les provisions au bilan consolidé. Les provisions pour les portefeuilles de prêts présentées dans les expositions au bilan et hors bilan sont calculées selon la même méthode. La provision au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements.

La Banque établit une provision relative à des contreparties particulières et une provision évaluée collectivement. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des flux de trésorerie futurs qui devraient être recouverts. Les pertes sur créances pour les prêts douteux continuent d'être constatées au moyen d'une provision pour pertes sur créances jusqu'à ce que le prêt soit radié.

Un prêt est radié à même la provision pour pertes sur créances connexe lorsqu'il n'est plus réaliste d'envisager son recouvrement. Les prêts autres que de détail sont généralement radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été épuisés, y compris la vente du prêt, la réalisation des biens donnés en garantie ou le règlement de la question des garanties avec le séquestre ou devant le tribunal en matière de faillite. Les prêts de détail non garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque les versements sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le prêt est vendu. Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque la garantie est réalisée.

### Provision relative à des contreparties particulières

Les prêts individuellement significatifs, comme les prêts aux moyennes et aux grandes entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts de la Banque, sont soumis à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Le test de dépréciation repose sur les notations de crédit et la situation financière générale de la contrepartie et, le cas échéant, la valeur de réalisation des biens donnés en garantie. Au besoin, une provision est établie, égale à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable estimée correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

### Provision évaluée collectivement pour les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs

Les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs, comme les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit, sont soumis collectivement à un test de dépréciation. Les provisions sont calculées à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés, d'autres données observables qui sont actuelles et pertinentes, et du type d'actif tenant lieu de sûreté.

### Provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation pour un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, le prêt est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Cette provision est désignée comme la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Le niveau de la provision établie pour chaque groupe dépend de l'évaluation de la situation économique, de l'historique de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. L'historique de pertes est ajusté sur la base des données observables actuelles afin de refléter les effets des circonstances actuelles. Le calcul d'une provision pour les pertes qui sont subies mais non encore décelées est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit qui tiennent compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaillance de crédit (importance des pertes) et de l'exposition en cas de défaut.

### Prêts acquis

Tous les prêts acquis sont initialement évalués à leur juste valeur, qui reflète les pertes sur créances estimatives à la date d'acquisition ainsi que les ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux de marché en vigueur. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition. Lorsque les prêts acquis ont manifestement déjà subi une perte de valeur et qu'il est probable dès la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils sont considérés comme étant des prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Ces prêts et leur mode de comptabilisation sont décrits plus en détail ci-après.

Les prêts acquis qui n'ont pas subi de perte de valeur à la date d'acquisition sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon les flux de trésorerie contractuels, et tout escompte ou prime lié à l'acquisition est considéré comme un ajustement du rendement du prêt et est comptabilisé dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces prêts sont inclus dans les portefeuilles de prêts accordés par la Banque et sont soumis à une évaluation, selon le cadre instauré par la Banque relativement au compte de provision pour pertes sur créances, afin d'établir au besoin une provision relative à des contreparties particulières, une provision évaluée collectivement pour les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs et une provision évaluée collectivement pour les pertes sur prêts subies mais non encore décelées après l'acquisition.

### *Prêts acquis ayant subi une perte de valeur*

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont des prêts acquis qui ont manifestement déjà subi une perte de valeur et pour lesquels il est probable à la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat. Ces prêts sont comptabilisés d'après la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur ont été désignés douteux à l'acquisition en raison des risques spécifiques qui les caractérisent, notamment le retard observé dans les paiements, de même que l'historique de performance et les notes de crédit récentes de l'emprunteur. La Banque a donc établi la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux d'actualisation observable sur le marché et, au besoin, elle l'a ajustée pour tenir compte de facteurs qu'un intervenant du marché utiliserait pour établir cette juste valeur. Dans le calcul des flux de trésorerie dont l'encaissement est attendu, la direction s'est appuyée sur des hypothèses quant aux taux de défaut, à la gravité des pertes subies ainsi qu'au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés.

Certains prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont individuellement significatifs sont comptabilisés individuellement. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur restants sont regroupés à l'intérieur d'un ou plusieurs portefeuilles, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils présentent des caractéristiques de risques identiques. Chaque portefeuille est comptabilisé comme un seul actif, comportant un taux d'intérêt composé unique et une prévision de flux de trésorerie combinée.

Après l'acquisition, la Banque réévaluera son montant estimatif des flux de trésorerie afin de déterminer si une mise à jour est nécessaire. La mise à jour du montant estimé des flux de trésorerie s'appuie sur des hypothèses quant aux taux de défaut, à la gravité des pertes subies, au montant et au moment des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie attendus entraînent la comptabilisation d'une dépréciation additionnelle, qui est calculée selon la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif des prêts. Une dépréciation survenant après la date d'acquisition est comptabilisée par le biais de la provision pour pertes sur créances. Puisque les prêts acquis ayant subi une dépréciation sont réévalués régulièrement pour établir s'ils ont subi une dépréciation, chaque prêt étant comptabilisé à la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus, compte tenu de la perte subie, à la date d'acquisition et après celle-ci, aucune provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées n'étant constituée puisque les pertes sur créances subies sont établies de façon individuelle et reflétées dans la valeur comptable du prêt.

Des augmentations probables et importantes des flux de trésorerie attendus entraînent d'abord la reprise de toute dépréciation comptabilisée précédemment, et toute augmentation restante est comptabilisée immédiatement comme des produits d'intérêts. De plus, pour les prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont à taux fixe, le calendrier des flux de trésorerie attendus peut augmenter ou diminuer, de sorte que des ajustements (favorables et défavorables) de l'escompte à l'acquisition par le biais des produits d'intérêts pourraient être nécessaires afin de maintenir le rendement initial des prêts visés.

Si le calendrier ou le montant des flux de trésorerie attendus sur les prêts acquis ayant subi une perte de valeur ne pouvaient pas être estimés de façon raisonnable, les intérêts ne seraient pas constatés et les prêts seraient présentés comme des prêts non productifs.

### *Prêts assurés par la FDIC*

Les prêts qui sont assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) sont considérés comme étant des prêts assurés par la FDIC. Les montants qui devraient être remboursés par la FDIC sont considérés séparément comme des actifs compensatoires et sont évalués initialement à la juste valeur. Si les pertes sur le portefeuille se révèlent plus élevées que les montants qui avaient été prévus à la date d'acquisition, une perte de valeur est comptabilisée par la constitution d'une provision pour pertes sur créances, établie au montant brut, avant tout ajustement lié aux actifs compensatoires.

Les actifs compensatoires sont ensuite ajustés pour tenir compte de toute modification des estimations quant à la recouvrabilité globale du portefeuille de prêts sous-jacents. Toute dépréciation additionnelle du portefeuille de prêts sous-jacents donne généralement lieu à une augmentation des actifs compensatoires par le biais de la provision pour pertes sur créances. Par contre, si les pertes prévues dans le portefeuille de prêts sous-jacents baissent, cela fait généralement diminuer les actifs compensatoires par le biais des produits d'intérêts nets (ou de la provision pour pertes sur créances si une dépréciation a déjà été comptabilisée). Les actifs compensatoires sont réduits au fur et à mesure que des paiements sont reçus de la FDIC relativement aux accords de partage des pertes.

Les prêts assurés par la FDIC sont comptabilisés dans les prêts au bilan consolidé. Les actifs compensatoires sont comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

À la fin de chaque période de partage des pertes, la Banque pourrait devoir verser un montant à la FDIC si les pertes réelles subies se révélaient inférieures à l'estimation des pertes intrinsèques, telles qu'elles sont définies dans les accords de partage des pertes. Le paiement correspondra à 20 % de l'excédent entre l'estimation des pertes intrinsèques et les pertes assurées réelles établies aux termes de l'accord de partage des pertes, déduction faite de frais de gestion déterminés. La juste valeur du paiement estimatif était incluse dans l'actif compensatoire à la date d'acquisition. Les modifications apportées ultérieurement au paiement estimatif sont prises en compte dans le calcul de l'ajustement de l'actif compensatoire, comme il est décrit ci-dessus.

### **Passifs financiers comptabilisés au coût amorti**

#### *Dépôts*

Les dépôts, à l'exception des dépôts inclus dans le portefeuille de négociation, sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus dans les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

#### *Billets et débiteures subordonnés*

Les billets et débiteures subordonnés sont comptabilisés au coût amorti. Les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital*

La Banque classe les instruments émis selon la substance de l'accord contractuel. Les instruments émis qui sont à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés dans le passif au bilan consolidé. Les versements de dividendes ou d'intérêts sur ces instruments sont comptabilisés dans les charges d'intérêts.

Les actions privilégiées qui ne sont ni à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classées et présentées dans le capital social.

### **Garanties**

La Banque émet des contrats de garantie qui exigent que des paiements soient effectués aux bénéficiaires de la garantie en raison i) de changements survenus dans les caractéristiques économiques sous-jacentes se rapportant à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou iii) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les lettres de crédit de soutien financier sont des garanties financières qui représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements s'il arrivait qu'un client ne puisse pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Les lettres de crédit de garanties d'exécution sont considérées comme des garanties non financières puisque le paiement ne repose pas sur la survenance d'un incident de crédit et est généralement lié à un incident déclencheur autre que financier. Les lettres de crédit de soutien financier et les lettres de crédit de garanties d'exécution sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Le passif au titre de garantie est initialement comptabilisé à la juste valeur qui correspond généralement à la valeur actuelle des frais de garantie reçus sur la durée du contrat. Toute diminution de risques par la Banque est comptabilisée sur la durée de la garantie à l'aide d'une méthode d'amortissement systématique et rationnelle.

Si une garantie répond à la définition d'un dérivé, elle est comptabilisée à la juste valeur au bilan consolidé et présentée comme un dérivé dans les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur. Les garanties présentées comme des dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors Bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

### **DÉRIVÉS**

Les dérivés sont des instruments dont la valeur tient aux variations des taux d'intérêt, des taux de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, du cours des actions et autres mesures financières ou non financières sous-jacentes. Ces instruments comprennent les dérivés de taux, les dérivés de change, les dérivés d'actions, les contrats de marchandises et les dérivés de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction pour gérer ses propres risques liés à ses stratégies de financement et d'investissement.

Les dérivés sont portés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Les notionnels des dérivés ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs, puisqu'ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger selon le contrat. Les notionnels ne représentent ni le profit ni la perte éventuels liés au risque de marché, non plus qu'ils n'indiquent le risque de crédit auquel sont exposés ces dérivés.

#### **Dérivés détenus à des fins de transaction**

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de disposer de positions de transaction dans le but surtout de fournir des liquidités et des activités de tenue de marchés, et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques dans son portefeuille de négociation. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés immédiatement dans les produits de négociation.

#### **Dérivés détenus à des fins autres que de transaction**

Lorsque des dérivés sont détenus à des fins autres que de transaction et que les opérations satisfont aux exigences de comptabilité de couverture d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), les dérivés sont classés par la Banque comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences de la comptabilité de couverture d'IAS 39, sont également classés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

#### **Relations de couverture**

##### *Comptabilité de couverture*

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'a conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au début de la relation de couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des opérations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables aux risques couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

Les variations de juste valeur liées à la composante du dérivé exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture sont immédiatement comptabilisées à l'état du résultat consolidé.

Lorsque des dérivés sont désignés comme éléments constitutifs d'une couverture, la Banque les classe comme : i) couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur); ii) couvertures de l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou iii) couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger (couvertures d'un investissement net).

##### *Couvertures de juste valeur*

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés comme protection contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe amenées par des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées comme des produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur qui se rapportent à la partie inefficace de la relation de couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

L'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert (l'ajustement au montant de base) est amorti dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de

vie restante prévue de l'élément couvert, et l'amortissement doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, l'ajustement au montant de base sera immédiatement passé en charges dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé.

##### *Couvertures de flux de trésorerie*

La Banque est exposée aux variations des flux de trésorerie futurs qui sont libellés en monnaie étrangère ainsi qu'aux variations de flux de trésorerie futurs à l'égard des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui sont censés être refinancés ou réinvestis dans l'avenir. Les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations quant aux remboursements anticipés et aux défauts de paiement.

La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui est désigné et admissible comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts.

Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé de la période au cours de laquelle l'élément couvert se répercute sur le résultat.

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les profits ou les pertes cumulés jusqu'alors dans les autres éléments du résultat global demeurent dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'opération prévue soit finalement comptabilisée dans l'état du résultat consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une opération prévue soit réalisée, les profits et les pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé.

##### *Couvertures d'un investissement net*

Les couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans l'état du résultat consolidé. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés à l'état du résultat consolidé lorsqu'une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger survient.

#### **Dérivés incorporés**

Des dérivés peuvent être incorporés dans un autre instrument financier (l'instrument hôte). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu selon l'option de la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés, séparés du contrat hôte, sont comptabilisés au bilan consolidé à titre de dérivés et sont évalués à la juste valeur; toute variation subséquente est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

#### **CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES**

Les états financiers consolidés de la Banque sont présentés en dollars canadiens, monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués selon la monnaie fonctionnelle de l'entité, soit la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change prévalant à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis à la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change moyen pour l'exercice. Les profits et les pertes de change sont inclus dans les produits autres que d'intérêts, à l'exception des profits et des pertes de change latents sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou qu'il subisse une dépréciation.

Les filiales dont les activités sont libellées en monnaie étrangère sont celles dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Pour les besoins de la conversion dans la monnaie fonctionnelle de la Banque, tous les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, et tous les produits et charges sont convertis au taux de change moyen pour la période. Les profits et les pertes de change latents relatifs aux participations dans ces entités, déduction faite de tout profit ou de toute perte découlant des couvertures d'un investissement net se rapportant aux participations dans ces entités et de l'impôt sur le résultat applicables, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes de change cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé quand survient une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger. Le reste de la participation dans des entités à l'étranger comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, y compris TD Ameritrade, est converti en dollars canadiens au cours de clôture à la fin de la période, et les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

### COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans le bilan consolidé, seulement si la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut des actifs et des passifs est présenté.

### CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c.-à-d. la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les prix cotés sur des marchés actifs, fondés sur les cours acheteur pour les actifs financiers détenus et sur les cours vendeur pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Lorsque les actifs et les passifs financiers présentent des risques de marché qui se compensent, la Banque utilise les cours milieu de marché comme base d'établissement de la juste valeur des positions de risques qui se compensent et applique, selon le cas, le cours acheteur ou le cours vendeur à la position nette ouverte. S'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables.

La Banque comptabilise divers types d'ajustements de valeur pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas inclus dans les techniques d'évaluation en raison des limites du système ou de l'incertitude relative à la mesure. Les ajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les intervenants du marché pour évaluer les actifs ou les passifs. Ils comprennent, sans toutefois s'y restreindre, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de chaque contrepartie et les primes de risque requises par les intervenants du marché compte tenu du risque inhérent du modèle d'évaluation.

S'il existe une différence entre le prix de transaction initial et la valeur fondée sur une autre technique d'évaluation qui repose sur des données de marché observables, cette différence correspond alors au résultat net à l'origine. Le résultat net à l'origine est passé en résultat à la comptabilisation initiale de l'instrument. Lorsqu'une technique d'évaluation fait largement appel à des données non observables pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, toute différence entre le prix de transaction et la valeur établie par la technique d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est passée en résultat à mesure que les données non observables deviennent observables.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est comptabilisé comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est comptabilisé à titre d'actif financier, ou jusqu'à ce qu'il soit éteint.

### DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de cet actif ont expiré. Il peut aussi être approprié de recourir à la décomptabilisation lorsque le droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie futurs de l'actif a été transféré, ou lorsque la Banque conserve les droits aux flux de trésorerie futurs de l'actif mais prend en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certains critères.

Quand la Banque transfère un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier, et comptabilise également un passif financier pour la contrepartie reçue. Si la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier et comptabilise séparément en actifs ou en passifs tous les droits et obligations créés ou conservés au moment du transfert. La Banque détermine si la quasi-totalité des risques et avantages ont été transférés en effectuant une comparaison quantitative de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie ne change pas de façon importante par suite du transfert, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier si elle n'en a pas conservé le contrôle. La Banque est considérée comme ayant abandonné le contrôle de l'actif financier si le cessionnaire a la capacité pratique de vendre l'actif financier transféré. Si la Banque conserve le contrôle de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans l'actif financier. Dans ce cas, la Banque conserve généralement les droits aux flux de trésorerie futurs relatifs à l'actif par le biais d'une participation résiduelle et est exposée à un certain degré de risque associé à cet actif financier.

Les critères de décomptabilisation sont également appliqués au transfert d'une partie d'un actif, par opposition à la totalité de l'actif, ou à un groupe entier d'actifs financiers similaires, le cas échéant. Dans le cas du transfert d'une partie d'un actif, la partie ne comprend que des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique, qu'une part parfaitement proportionnelle de l'actif ou qu'une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique.

#### Titrisation

La titrisation est l'opération par laquelle des actifs financiers sont transformés en valeurs mobilières. La Banque titre les actifs financiers en les transférant à un tiers et, dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers (collectivement, les «droits conservés») peuvent être conservés et comprendre des coupons d'intérêts, des droits de gestion et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant. Si le transfert satisfait aux conditions de décomptabilisation, un profit ou une perte à la vente des actifs est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence des couvertures sur l'actif vendu, le cas échéant. Le montant du profit ou de la perte est calculé comme la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour établir la valeur des droits conservés initialement comptabilisée, la valeur comptable antérieure de l'actif cédé est répartie entre le montant décomptabilisé au bilan et les droits conservés comptabilisés, en proportion de leur juste valeur relative à la date de la cession. Après la comptabilisation initiale, puisqu'il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, la Banque estime la juste valeur en estimant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur. Pour plus d'informations sur les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des droits conservés, voir la note 3.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est comptabilisé. Les actifs de gestion sont comptabilisés au coût amorti. Lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est comptabilisé.

#### Passifs financiers

La Banque décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation résultant du passif est éteinte ou annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre passif financier du même prêteur selon des termes substantiellement différents ou si des modifications substantielles ont été apportées aux termes du passif existant, le passif initial est décomptabilisé et un nouveau passif est comptabilisé, après quoi la différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

### Prises en pension, mises en pension, prêts et emprunts de valeurs mobilières

Les prises en pension consistent, pour la Banque, à acheter des valeurs mobilières qu'elle s'engage à revendre à une date ultérieure en vertu de contrats de revente. Ces contrats sont comptabilisés à titre de transactions de prêts garantis, qui consistent pour la Banque à prendre possession des valeurs mobilières acquises, sans toutefois acquérir les risques et avantages rattachés au droit de propriété. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières acquises par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats et, au besoin, exige l'apport d'une garantie additionnelle. En cas de défaut de la contrepartie, la Banque a le droit contractuel de liquider le bien qu'elle détient en garantie et de porter le produit en diminution des paiements à recevoir de la contrepartie.

Pour ce qui est des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, elles consistent, pour la Banque, à vendre des valeurs mobilières à des contreparties qu'elle s'engage à racheter à une date ultérieure en vertu de contrats de rachat. Ces contrats ne représentent pas une renonciation aux risques et avantages liés à la propriété et sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunt garanties. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières vendues par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats de mise en pension et, au besoin, transfère une garantie additionnelle. Certaines transactions qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation selon les IFRS sont également incluses dans les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Pour plus d'informations, se reporter à note 8.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées initialement au bilan consolidé aux prix auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Par la suite, les contrats sont évalués au coût amorti dans le bilan consolidé, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts engagés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Dans le cas des transactions de prêt de valeurs mobilières, la Banque prête à une contrepartie des valeurs mobilières et reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est prise en garantie, la Banque la comptabilise, de même qu'une obligation de remettre la trésorerie, à titre d'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension au bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont prises en garantie, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

Dans le cas des transactions d'emprunt de valeurs mobilières, la Banque emprunte des valeurs mobilières à une contrepartie en donnant des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est donnée en garantie, la Banque comptabilise les transactions comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières données en garantie demeurent au bilan consolidé de la Banque.

Quand des valeurs mobilières sont données ou prises en garantie, les frais d'emprunt de valeurs mobilières et les produits de prêt de valeurs mobilières sont comptabilisés respectivement dans les charges autres que d'intérêts et les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé. Quand de la trésorerie est donnée ou prise en garantie, les intérêts reçus ou engagés sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les marchandises achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui en prévoit la vente ou le rachat à une date ultérieure à un prix fixe sont aussi incluses respectivement dans les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension si les critères de décomptabilisation selon les IFRS ne sont pas respectés. Ces instruments sont évalués à la juste valeur.

### GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur nette des actifs identifiables et des passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT, qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, indifféremment du fait que des actifs acquis et des passifs repris sont assignés à l'UGT ou au groupe d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel.

Le goodwill est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable peut avoir subi une perte de valeur. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé et est appliquée au solde du goodwill. Une perte de valeur ne peut pas être reprise au cours des périodes ultérieures.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la Banque sont principalement des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base et les logiciels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement à la juste valeur et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée (3 à 20 ans) au prorata de leurs avantages économiques attendus, sauf pour les logiciels, qui sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (3 à 7 ans) de façon linéaire.

Chaque trimestre, la Banque soumet ses immobilisations incorporelles à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif en excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

### TERRAINS, CONSTRUCTIONS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les constructions, le matériel informatique, le mobilier et les agencements, le matériel divers et les améliorations locales sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les provisions pour dépréciation, le cas échéant. Les profits et les pertes découlant des cessions sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les biens immobiliers et les autres actifs loués en vertu d'un contrat de location-financement sont capitalisés comme des actifs et sont amortis sur une base linéaire sur la durée la moins longue entre la durée du contrat et la durée d'utilité estimée de l'actif.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle cette obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti sur une base linéaire sur sa durée d'utilité restant à courir, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée des actifs par catégorie d'actifs, comme suit :

Actif	Durée d'utilité
Constructions	15 à 40 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Mobilier et agencements	3 à 15 ans
Autre matériel	5 à 8 ans
Améliorations locales	moindre de la durée du contrat plus un renouvellement ou 15 ans

Chaque trimestre, la Banque soumet ses actifs amortissables à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif en excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'actif amortissable qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

## ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants pris individuellement (ou les groupes destinés à être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés), et leur vente doit être hautement probable dans un délai d'une année. Pour qu'une vente soit hautement probable, la direction doit être engagée à l'égard d'un plan de vente et avoir mis en œuvre un programme actif de mise en vente des actifs non courants (ou des groupes destinés à être cédés). Les actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente dans le bilan consolidé. Après le classement initial d'un actif non courant (ou d'un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente, celui-ci n'est plus amorti et toute baisse de valeur subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou toute augmentation n'excédant pas le cumul des baisses de valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat consolidé.

## RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque attribue des options sur actions à certains employés en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. La Banque utilise un modèle d'évaluation des options fondé sur un arbre binomial pour estimer la juste valeur de toutes les attributions de rémunération fondée sur des actions. Le coût des options sur actions repose sur la juste valeur estimée à la date d'attribution et est comptabilisé à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour que les employés soient entièrement admissibles aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits et commence avant la date d'attribution. En ce qui concerne les options sur actions de la Banque, la période est généralement de cinq ans. Lorsque les options sont exercées, le montant comptabilisé initialement dans le solde du surplus d'apport est diminué puis une augmentation correspondante est comptabilisée dans les actions ordinaires.

La Banque a établi divers autres plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des paiements en trésorerie équivalant à des unités d'actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. L'obligation relative aux unités d'actions est incluse dans les autres passifs. La charge de rémunération est comptabilisée en fonction de la juste valeur des unités d'actions à la date d'attribution ajustée selon les variations de juste valeur survenues entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits, déduction faite de l'incidence des couvertures, sur la période de prestation de services au cours de laquelle les employés acquièrent pleinement les droits aux actions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits et commence avant la date d'attribution. En ce qui concerne les unités d'actions de la Banque, la période est généralement de quatre ans.

## AVANTAGES DU PERSONNEL

### Régimes à prestations définies

Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin d'établir la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque. Entre les périodes d'évaluations actuarielles, une extrapolation est faite en fonction des dernières évaluations effectuées. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du rendement à long terme des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et du taux d'actualisation, qui sont évalués annuellement avec les actuaires de la Banque. La charge comptabilisée inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice considéré, les charges d'intérêts sur les obligations, le rendement prévu des actifs des régimes, le coût des modifications de régime d'avantages acquis, l'amortissement du coût des modifications de régime d'avantages non acquis et l'amortissement des écarts actuariels. La juste valeur des actifs des régimes et la valeur actuelle des obligations au titre des prestations projetées sont évaluées au 31 octobre. L'actif ou le passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la différence entre la charge cumulée et les cotisations cumulées comptabilisées et est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

Le coût des modifications de régime est comptabilisé immédiatement en résultat lorsqu'il se rapporte aux avantages acquis. Sinon, il est reporté et amorti en résultat sur une base linéaire sur la période d'acquisition des droits, soit la période jusqu'à ce que le membre du régime ait droit sans condition aux prestations pour les régimes de retraite principaux, et la période moyenne résiduelle attendue pour une admissibilité intégrale pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite.

L'excédent, le cas échéant, des écarts actuariels cumulés nets sur 10 % des obligations au titre des prestations projetées ou 10 % de la juste valeur des actifs, selon le montant le plus élevé, pour les régimes de retraite principaux de la Banque est comptabilisé en résultat sur une base linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres actifs. Cette approche est habituellement appelée méthode du corridor.

L'actif de régime de retraite payé d'avance comptabilisé par la Banque est assujéti à un plafonnement qui limite la valeur de l'actif inscrit au bilan consolidé au montant recouvrable par des remboursements de cotisations ou des congés de cotisations futurs. De plus, lorsqu'on détermine, à des fins réglementaires, qu'un déficit de capitalisation existe pour un régime à prestations définies, la Banque doit comptabiliser un passif équivalant à la valeur actuelle de l'ensemble des paiements futurs en trésorerie nécessaires pour éliminer ce déficit.

Les profits et les pertes au titre de la réduction ou de la liquidation sont comptabilisés dans le résultat par la Banque au moment où se produit la réduction ou la liquidation. Une réduction survient lorsque la Banque s'est manifestement engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant du régime, ou modifie les dispositions d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Il y a liquidation lorsque la Banque conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

### Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque à ces régimes.

## ASSURANCE

Les primes de contrats d'assurance de courte durée, déduction faite de la réassurance, principalement les contrats d'assurances multirisques, sont différées comme primes non acquises et sont comptabilisées progressivement dans les autres produits sur la durée des polices à l'exception des contrats dont la période de risque diffère de façon importante de la période au contrat. Les primes non acquises sont comptabilisées dans les autres passifs, y compris les primes attribuables aux réassureurs. La part des réassureurs est comptabilisée à titre d'actif dans les autres actifs. Les primes pour les polices d'assurance de personnes sont comptabilisées lorsqu'elles sont dues du titulaire de la police.

Pour les assurances multirisques, les demandes de règlement et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les demandes de règlement réelles et les estimations des demandes de règlement futures, calculées par l'actuaire désigné conformément aux pratiques actuarielles reconnues, et sont comptabilisées dans les autres passifs. Les demandes de règlement attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont évaluées individuellement au moment où les demandes de règlement sont signifiées et les hypothèses actuarielles sont réévaluées. Outre les informations sur les demandes de règlement signifiées, les obligations comptabilisées par la Banque comprennent une provision pour tenir compte des prévisions de réclamations, y compris les sinistres subis mais non encore signifiés par les titulaires de police. Les sinistres subis mais non encore signifiés sont évalués en fonction des tendances de développement historiques et des méthodologies actuarielles pour les groupes de sinistres qui présentent des caractéristiques similaires. Les passifs actuariels pour l'assurance de personnes représentent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs de la police établie au moyen de méthodes d'évaluation actuarielle standard. Les variations des passifs actuariels sont comptabilisées dans les autres produits.



## PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour l'éteindre.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction de la contrepartie qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et des incertitudes qui touchent l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses estimées comme nécessaires pour éteindre l'obligation, au moyen d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps et des risques spécifiques à l'obligation. Toute augmentation des provisions en raison du passage du temps est comptabilisée comme des charges d'intérêts.

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat est composé de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat consolidé sauf dans la mesure où il est rattaché aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas cet impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et les valeurs attribuées à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs seront déclarés aux fins fiscales. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour compenser les différences temporelles déductibles. Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles liées aux participations dans des filiales, succursales et entreprises associées et aux investissements dans des contreprises si la Banque contrôle la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La Banque comptabilise une provision au titre d'une position fiscale incertaine s'il est probable qu'elle devra verser un montant aux autorités fiscales par suite de leur examen d'une position fiscale. Cette provision est évaluée selon la meilleure estimation par la Banque du montant prévu à payer. Les provisions sont reprises en résultat dans la période au cours de laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

NOTE 3

## JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats opérationnels et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations sont adéquatement contrôlés et exécutés de manière appropriée et systématique.

### DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

#### *Valeurs mobilières disponibles à la vente*

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées si, et seulement si, il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus (un «événement générateur de pertes») et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet ces valeurs mobilières à un examen au moins trimestriel pour déceler la présence d'un pareil événement. L'examen permet de déterminer, à partir de jugements, si un événement générateur de pertes a donné lieu à une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente en deçà de leur coût, ou à une détérioration de la qualité du crédit de titres de créance disponibles à la vente. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur d'un instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

#### *Prêts*

Un prêt (y compris un titre de créance classé comme prêt) est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt (un «événement générateur de pertes»), au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. La Banque évalue un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évalue collectivement les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la

direction qu'une dépréciation est survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. Le choix du moment pour désigner un prêt comme prêt douteux et établir le montant de la provision nécessaire exige un jugement éclairé. La direction exerce son jugement pour déterminer le montant qui sera recouvré en cas de défaut de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoit recouvrer aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition en cas de défaut. La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées et pourrait entraîner une modification de cette provision.

### ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs prix cotés en Bourse. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour des marchés pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Ces données peuvent comprendre les courbes des taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actuelle des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui reposent sur l'hypothèse qu'il n'y a pas de transactions courantes sur les marchés ou

que l'on ne dispose pas de données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, la corrélation, les écarts de taux, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

La nature des placements en titres de participation privés fait en sorte que l'évaluation par la Banque changera au fil du temps, à mesure que les titres arriveront à échéance et qu'une stratégie de sortie sera élaborée et mise en œuvre. Les estimations de juste valeur peuvent également changer sous l'effet de l'évolution de la situation des sociétés émettrices. Ces changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'ordre de grandeur du changement de ces facteurs.

Pour certains types d'instruments de capitaux propres, la juste valeur est présumée se rapprocher la valeur comptable lorsque la gamme des techniques d'évaluation raisonnables est significative et s'il est impossible d'apprécier raisonnablement les probabilités des différentes techniques d'évaluation. Dans ces cas, la juste valeur pourrait ne pas être mesurée de façon fiable en raison des caractéristiques particulières aux instruments de capitaux propres, notamment les restrictions quant à leur négociation, ou parce qu'il n'y a pas de prix cotés disponibles pour des instruments financiers similaires.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de juste valeur entrés dans les évaluations fondées sur des modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché des instruments financiers complexes se développait, le cours de ces instruments pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

Une analyse sur la juste valeur des instruments financiers et des détails sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5.

## DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation au bilan de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou ont été transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte sur la vente de ces actifs calculé comme la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée en évaluant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés, notamment les pertes sur créances, les taux de remboursements anticipés, les courbes des taux d'intérêt à terme et les taux d'actualisation, correspondant aux risques en jeu. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

## GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses

et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque (fondés sur les approches avancées selon Bâle III) aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital de placement (comprend le goodwill et les immobilisations incorporelles). Tout le capital non réparti qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

## AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment sur le rendement prévu à long terme des actifs des régimes, les augmentations de salaire, le taux de variation du coût des soins de santé et le taux d'actualisation, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisés annuellement par les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données de marché connexes, et elle tient compte du fait que ces données auront une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés de grande qualité au 31 octobre. Le rendement à long terme prévu des actifs des régimes repose sur les rendements historiques et les attentes quant aux rendements futurs de chaque catégorie d'actifs ainsi que sur la répartition cible des actifs. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent une augmentation ou une diminution des obligations et des charges au titre des prestations des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite au cours des exercices futurs.

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels de la part des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour compenser les différences temporelles déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une situation financière défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

## PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque l'échéance ou le montant de la perte est incertain dans l'avenir. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temporelle de l'argent.

Un grand nombre de provisions établies est lié aux diverses poursuites intentées contre la Banque dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques

de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence monétaire. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent faire changer leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut amener une correction du montant des provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine individuellement ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

#### ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour les assurances multirisques, le coût final pour la Banque s'éloignera des hypothèses utilisées pour établir l'obligation comptabilisée, à mesure que des renseignements additionnels sur les faits et circonstances de chaque sinistre survenu seront intégrés dans l'obligation.

Pour les assurances de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices.

Les hypothèses de mortalité de la Banque tiennent compte des résultats techniques récents de la Banque et de ceux de l'industrie. Les titulaires de police peuvent décider de mettre fin à leur police (déchéance) en cessant de payer les primes. La Banque estime les taux de déchéance futurs sur les résultats techniques dont elle dispose, ou sur ceux de l'industrie. L'estimation des coûts futurs d'administration des polices repose sur les résultats techniques et les prévisions de risque de la Banque.

#### CONSOLIDATION DES ENTITÉS AD HOC

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité, en particulier une entité complexe. Par exemple, puisque les entités ad hoc ne peuvent être contrôlées par la détention directe par la Banque de plus de la majorité des droits de vote de ces entités, le jugement de la direction est nécessaire pour évaluer si tous les faits et circonstances pertinents, considérés dans leur ensemble, indiquent que la Banque contrôle cette entité ad hoc, y compris l'analyse de l'exposition de la Banque aux risques et avantages inhérents à l'entité ad hoc. Le jugement est décrit de façon plus détaillée à la note 2.

NOTE 4	<b>MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES</b>
--------	--

#### MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

La Banque a adopté les modifications suivantes.

##### Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers

Les amendements d'IFRS 7, *Instrument financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), publiés en octobre 2010, exigent la présentation d'informations additionnelles sur les transactions qui comportent un transfert d'actifs financiers. Ces amendements sont censés favoriser une plus grande transparence de l'information sur l'exposition aux risques associés aux transferts d'actifs financiers qui font en sorte que le cédant conserve une certaine implication continue à l'égard de l'actif. Les amendements exigent aussi la présentation d'informations additionnelles lorsque les transferts d'actifs financiers ne se produisent pas de façon régulière tout au long de la période. Les amendements sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et il n'est pas nécessaire de fournir des informations comparatives pour les périodes ouvertes avant cette date. La Banque a adopté les amendements d'IFRS 7 en date du 31 octobre 2012 sur une base prospective.

##### MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et les adoptera lorsqu'elles seront en vigueur.

##### Classement et évaluation des instruments financiers

IFRS 9, *Instrument financiers* (IFRS 9), reflète la première phase des travaux de l'IASB sur le remplacement des normes actuelles portant sur les instruments financiers (IAS 39) et s'applique au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers. L'IASB a décidé en novembre 2011 de reporter la date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 9 aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour la Banque, et a convenu provisoirement de restreindre la révision d'IFRS 9. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 ainsi que de tout futur amendement potentiel de cette norme.

##### Présentation et informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié les amendements suivants relatifs à la compensation des instruments financiers :

- IAS 32, *Instrument financiers : Présentation* (IAS 32), qui clarifie les exigences actuelles pour la compensation des actifs financiers et des passifs financiers; et
- IFRS 7, *Instrument financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), qui fournit les obligations d'information courantes visant à aider les investisseurs et les autres utilisateurs à mieux évaluer l'incidence ou l'incidence potentielle des accords de compensation sur la situation financière d'une société.

Les amendements d'IAS 32 sont effectifs pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour la Banque. Les amendements d'IFRS 7 sont effectifs pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2013 pour la Banque. Les deux amendements doivent être appliqués de manière rétrospective. Les amendements d'IAS 32 ne devraient pas avoir une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie et le résultat de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence des amendements à IFRS 7.

##### Consolidation

L'IASB a publié les normes nouvelles et modifiées suivantes portant sur les états financiers consolidés :

- IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), qui remplace IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et SIC 12, *Consolidation – entités ad hoc*;
- IFRS 11, *Partenariats*;
- IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*;
- IAS 27 (révisée en 2011), *États financiers individuels*, qui a été amendée pour la rendre conforme aux changements amenés par la publication d'IFRS 10 et d'IFRS 11.

Les normes et les amendements ont donné lieu à une définition révisée du contrôle qui s'applique à toutes les entités. Les normes susmentionnées entrent toutes en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2013 pour la Banque. Leur adoption obligera la Banque à réévaluer ses analyses sur toutes ses entités ad hoc aux fins de la consolidation ainsi que sur le lien conservé avec d'autres entités tierces, et entraînera au besoin la présentation d'informations additionnelles. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes.

##### Évaluation de la juste valeur

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13), fournit des indications sur l'évaluation de la juste valeur et sur l'information à fournir sur les évaluations de la juste valeur. IFRS 13 s'applique aux autres normes IFRS qui exigent ou permettent les évaluations de la juste valeur ou la présentation d'information sur les évaluations de la juste valeur et établit un cadre sur la façon d'évaluer la juste valeur à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif dans les conditions actuelles du marché, y compris les hypothèses sur les risques. IFRS 13 est en vigueur pour les périodes trimestrielles et annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2013 pour la Banque, et est applicable de façon prospective. Cette nouvelle norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou le résultat net de la Banque.

### Avantages du personnel

Les amendements d'IAS 19, *Avantages du personnel* (IAS 19), publiés en juin 2011, éliminent la possibilité d'utiliser la méthode du corridor pour calculer les écarts actuariels, de telle sorte que la Banque devra comptabiliser immédiatement tous les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. Les coûts au titre des services rendus en plus des charges d'intérêts nettes ou des produits d'intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation à l'excédent ou au déficit net au titre des prestations définies et seront comptabilisés dans l'état du résultat consolidé. Les coûts de modifications de régime seront comptabilisés au cours de la période d'une modification de régime, que les droits soient acquis ou non. De plus, la Banque comptabilisera une obligation au titre des indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle ne pourra plus se rétracter de l'offre d'indemnités de fin de contrat de travail ou qu'elle comptabilisera des frais de restructuration s'y rapportant. Les amendements d'IAS 19 sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2013 pour la Banque, et sont applicables rétrospectivement. La Banque évalue actuellement l'incidence des amendements d'IAS 19.

### Présentation des autres éléments du résultat global

Les amendements d'IAS 1, *Présentation des états financiers* (IAS 1), publiés en juin 2011, exigent que les entités regroupent les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global selon qu'ils seront ou non reclassés à l'état du résultat consolidé au cours des périodes ultérieures. Les amendements ne visent pas à établir quels éléments doivent être présentés dans les autres éléments du résultat global et n'ont rien changé à l'option de présenter les éléments après impôt. Les amendements d'IAS 1 sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2012 pour la Banque, et sont applicables rétrospectivement. Ces amendements ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou le résultat net de la Banque.

## NOTE 5

## JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les prêts et les valeurs mobilières classés comme détenus à des fins de transaction, les actifs et les passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les instruments classés comme disponibles à la vente, les dérivés, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur et les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert.

### MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

La Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

#### Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose principalement sur les prix cotés sur des marchés actifs, le cas échéant. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement des titres de gouvernements.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que les titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les données de marché utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est établie principalement à l'aide de techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie, la liquidité et la concentration.

#### Autres titres de créance

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance, y compris les titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction, repose principalement sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de titres de référence et de titres de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des créances mobilières sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de titres de référence et des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

#### Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. En l'absence de prix cotés disponibles facilement, comme pour les titres de capitaux propres privés, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, y compris l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les multiples du résultat avant impôt et amortissement, et d'autres techniques d'évaluation pertinentes.

S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de capitaux propres détenus, un ajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions. Cependant, les restrictions qui ne font pas partie du titre détenu et qui représentent un accord contractuel distinct conclu par la Banque et un tiers ne devraient pas influencer sur la juste valeur de l'instrument initial.

#### Droits conservés

Les méthodes et les hypothèses employées pour calculer la juste valeur des droits conservés sont décrites à la note 3.

#### Prêts

La juste valeur estimée des prêts comptabilisés au coût amorti, autres que les titres de créance classés comme prêts, reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimée est établie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont une incidence minimale sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit.

À la comptabilisation initiale, les titres de créance classés comme prêts ne comprennent pas les titres qui ont des prix cotés sur des marchés actifs. En l'absence de prix cotés disponibles facilement, la juste valeur est établie d'après les prix cotés de titres semblables, d'après d'autres preuves indirectes ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Si les prix cotés sur des marchés actifs deviennent disponibles par la suite, ils sont utilisés pour établir la juste valeur des titres de créance classés comme prêts.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance, et corrobore ces informations en recourant à des techniques d'évaluation ou en obtenant des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

#### **Marchandises**

La juste valeur des marchandises physiques est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. La Banque transige également des contrats de dérivés de marchandises qui peuvent être négociés sur une Bourse ou sur des marchés hors cote. La détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés est décrite ci-après.

#### **Instruments financiers dérivés**

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte Carlo. Les modèles d'évaluation intègrent les taux en vigueur sur le marché et les prix des instruments sous-jacents dotés d'échéances et de caractéristiques semblables.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des ajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les prix au comptant et à terme des marchandises, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Un ajustement de valeur lié au risque de crédit est comptabilisé par rapport à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir les ajustements de valeur liés au risque de crédit, la Banque tient compte des conventions-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en évaluant les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

S'il y a défaut d'une contrepartie, une provision spécifique est établie pour constater la valeur de réalisation estimée, déduction faite de la valeur des biens donnés en garantie, en fonction du prix en vigueur sur le marché au moment où le défaut est constaté. Dans ce cas, la valeur de réalisation estimée est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux d'intérêt effectif approprié immédiatement avant la dépréciation, après rajustement pour tenir compte de la valeur des biens donnés en garantie. La juste valeur des dérivés détenus à des fins autres que de transaction est établie de la même manière que pour les dérivés détenus à des fins de transaction.

#### **Dépôts**

La juste valeur estimée des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables comme les courbes de rendement de titres de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

#### **Passifs de titrisation**

La juste valeur des passifs de titrisation est calculée d'après les prix cotés ou les prix cotés d'instruments financiers similaires, s'ils sont disponibles. Si les prix cotés ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation, ce qui maximise l'utilisation de données observables comme les cours des obligations hypothécaires du Canada.

#### **Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert**

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de capitaux propres ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour calculer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de capitaux propres et les titres de créance sous-jacents.

#### **Valeurs mobilières prises en pension et obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension**

Les marchandises achetées ou vendues d'un contrat qui prévoit la vente ou le rachat des marchandises à une date ultérieure à un prix fixe sont portées au bilan consolidé à la juste valeur. La juste valeur de ces pensions est établie d'après des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation des données de marché observables comme les courbes de swap de taux et les prix à terme des marchandises.

#### **Billets et débiteures subordonnés**

La juste valeur des billets et débiteures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

#### **Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital**

La juste valeur du passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital est établie d'après les prix cotés d'instruments financiers identiques ou semblables.

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les constructions et le matériel, ainsi que le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

## Actifs et passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques</b>	<b>3 436 \$</b>	<b>3 436 \$</b>	3 096 \$	3 096 \$
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	<b>21 692</b>	<b>21 692</b>	21 016	21 016
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	34 563 \$	34 563 \$	28 600 \$	28 600 \$
Autres titres de créance	7 887	7 887	9 205	9 205
Titres de capitaux propres	37 691	37 691	27 038	27 038
Prêts détenus à des fins de transaction	8 271	8 271	5 325	5 325
Marchandises	6 034	6 034	3 133	3 133
Droits conservés	85	85	52	52
<b>Total des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>	<b>94 531 \$</b>	<b>94 531 \$</b>	73 353 \$	73 353 \$
<b>Dérivés</b>	<b>60 919</b>	<b>60 919</b>	59 845	59 845
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>6 173</b>	<b>6 173</b>	4 236	4 236
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	61 365 \$	61 365 \$	58 711 \$	58 711 \$
Autres titres de créance	33 864	33 864	30 784	30 784
Titres de capitaux propres <sup>1</sup>	2 083	2 083	2 039	2 039
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction <sup>2</sup>	1 264	1 264	1 986	1 986
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>	<b>98 576 \$</b>	<b>98 576 \$</b>	93 520 \$	93 520 \$
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>69 198 \$</b>	<b>69 198 \$</b>	56 981 \$	56 981 \$
<b>Prêts</b>	<b>408 848</b>	<b>412 409</b>	377 187	382 868
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>7 223</b>	<b>7 223</b>	7 815	7 815
<b>Autres actifs</b>	<b>10 320</b>	<b>10 320</b>	8 188	8 188
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>	<b>38 774 \$</b>	<b>38 774 \$</b>	29 613 \$	29 613 \$
<b>Dérivés</b>	<b>64 997</b>	<b>64 997</b>	61 715	61 715
<b>Passifs de titrisation à la juste valeur</b>	<b>25 324</b>	<b>25 324</b>	27 725	27 725
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	32	32
<b>Dépôts</b>	<b>487 754</b>	<b>490 071</b>	449 428	451 528
<b>Acceptations</b>	<b>7 223</b>	<b>7 223</b>	7 815	7 815
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>	<b>33 435</b>	<b>33 435</b>	23 617	23 617
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension</b>	<b>38 816</b>	<b>38 816</b>	25 991	25 991
<b>Passifs de titrisation au coût amorti</b>	<b>26 190</b>	<b>26 581</b>	26 054	26 552
<b>Autres passifs</b>	<b>18 489</b>	<b>18 489</b>	18 607	18 607
<b>Billets et débiteurs subordonnés</b>	<b>11 318</b>	<b>12 265</b>	11 543	12 397
<b>Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital</b>	<b>2 250</b>	<b>2 874</b>	2 261	2 693

<sup>1</sup> Au 31 octobre 2012, la juste valeur de certains titres de capitaux propres dans le portefeuille de titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 5 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 octobre 2011) est réputée se rapprocher de la valeur comptable.

<sup>2</sup> Incluent d'autres titres de créance au 31 octobre 2012 de 1 264 millions de dollars (1 986 millions de dollars au 31 octobre 2011).

**Actifs et passifs financiers**

(en millions de dollars canadiens)

	1 <sup>er</sup> novembre 2010	
	Valeur comptable	Juste valeur
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques</b>	2 574 \$	2 574 \$
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	19 136	19 136
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>		
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	22 722 \$	22 722 \$
Autres titres de créance	8 489	8 489
Titres de capitaux propres	24 923	24 923
Prêts détenus à des fins de transaction	5 265	5 265
Marchandises	2 249	2 249
Droits conservés	47	47
<b>Total des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>	<b>63 695 \$</b>	<b>63 695 \$</b>
<b>Dérivés</b>	51 470	51 470
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	2 150	2 150
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>		
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	43 364 \$	43 364 \$
Autres titres de créance	36 969	36 969
Titres de capitaux propres <sup>1</sup>	2 126	2 126
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction <sup>2</sup>	4 228	4 228
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>	<b>86 687 \$</b>	<b>86 687 \$</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	50 658 \$	50 658 \$
<b>Prêts</b>	340 909	344 347
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	7 757	7 757
<b>Autres actifs</b>	12 453	12 453
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>		
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>	22 991 \$	22 991 \$
<b>Dérivés</b>	52 552	52 552
<b>Passifs de titrisation à la juste valeur</b>	27 256	27 256
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	31	31
<b>Dépôts</b>	404 873	407 153
<b>Acceptations</b>	7 757	7 757
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>	23 691	23 691
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension</b>	22 191	22 191
<b>Passifs de titrisation au coût amorti</b>	23 078	23 653
<b>Autres passifs</b>	20 267	20 267
<b>Billets et débentures subordonnés</b>	12 249	13 275
<b>Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital</b>	2 926	3 379

<sup>1</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, la juste valeur de certains titres de capitaux propres dans le portefeuille de titres disponibles à la vente d'une valeur comptable de 202 millions de dollars est réputée se rapprocher de la valeur comptable.

<sup>2</sup> Incluent d'autres titres de créance au 1<sup>er</sup> novembre 2010 de 4 210 millions de dollars et la juste valeur de valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement au 1<sup>er</sup> novembre 2010 de 18 millions de dollars.

**Hierarchie d'évaluation de la juste valeur**

Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la fiabilité des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

**Niveau 1 :** La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de créance, les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif, de même que certains bons du Trésor canadien et américain et d'autres titres adossés à des actifs hypothécaires émis par des gouvernements et des organismes canadiens ou américains, et certains passifs de titrisation, qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

**Niveau 2 :** La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, tels que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats

de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les titres émis par des gouvernements canadiens et américains, les titres de créance adossés à des actifs hypothécaires émis par des organismes canadiens ou américains, les titres de créance de sociétés, certains contrats de dérivés, certains passifs de titrisation et certains dépôts détenus à des fins de transaction.

**Niveau 3 :** La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires. Cette catégorie comprend généralement les participations conservées dans certaines titrisations de prêts et certains contrats de dérivés.

Les tableaux ci-après présentent, aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010, le classement dans les niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur de chaque actif et passif financier évalué à la juste valeur.

**Hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers évalués à la juste valeur**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012				31 octobre 2011			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>								
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	3 556 \$	11 649 \$	– \$	15 205 \$	2 293 \$	8 583 \$	– \$	10 876 \$
Provinces	–	3 731	–	3 731	1	2 714	5	2 720
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	1 932	8 889	–	10 821	2 210	5 411	–	7 621
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	3 510	–	3 510	–	5 887	–	5 887
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	1 296	–	1 296	–	1 496	–	1 496
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	–	2 223	17	2 240	25	2 477	30	2 532
Autres émetteurs	–	5 590	57	5 647	–	6 594	79	6 673
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires	31 740	5 850	77	37 667	24 699	2 308	–	27 007
Actions privilégiées	24	–	–	24	31	–	–	31
<b>Prêts détenus à des fins de transaction</b>								
Marchandises	6 034	–	–	6 034	3 133	–	–	3 133
Droits conservés	–	–	85	85	–	–	52	52
	43 286 \$	51 009 \$	236 \$	94 531 \$	32 392 \$	40 792 \$	169 \$	73 353 \$
<b>Dérivés</b>								
Dérivés de taux	7 \$	38 605 \$	7 \$	38 619 \$	23 \$	35 659 \$	11 \$	35 693 \$
Dérivés de change	140	13 116	16	13 272	358	17 900	16	18 274
Dérivés de crédit	–	37	12	49	–	130	21	151
Dérivés d'actions	–	7 755	691	8 446	1	4 318	630	4 949
Contrats de marchandises	131	379	23	533	149	622	7	778
	278 \$	59 892 \$	749 \$	60 919 \$	531 \$	58 629 \$	685 \$	59 845 \$
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Valeurs mobilières	603 \$	5 557 \$	– \$	6 160 \$	592 \$	3 630 \$	– \$	4 222 \$
Prêts	–	–	13	13	–	6	8	14
	603 \$	5 557 \$	13 \$	6 173 \$	592 \$	3 636 \$	8 \$	4 236 \$
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente<sup>1</sup></b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	6 533 \$	4 322 \$	– \$	10 855 \$	8 052 \$	1 263 \$	– \$	9 315 \$
Provinces	–	2 503	–	2 503	–	369	–	369
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	125	29 530	–	29 655	125	28 271	–	28 396
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	17 208	2	17 210	–	19 970	–	19 970
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	1 142	–	1 142	–	661	–	661
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des créances mobilières	–	25 045	–	25 045	–	22 947	–	22 947
Obligations de sociétés et autres	–	8 762	57	8 819	–	7 813	24	7 837
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires <sup>2</sup>	197	206	1 443	1 846	80	149	1 524	1 753
Actions privilégiées	–	69	163	232	93	–	190	283
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction<sup>3</sup></b>								
	–	1 099	165	1 264	–	1 828	158	1 986
	6 855 \$	89 886 \$	1 830 \$	98 571 \$	8 350 \$	83 271 \$	1 896 \$	93 517 \$
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>– \$</b>	<b>9 340 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>9 340 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>3 382 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>3 382 \$</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>								
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>								
	– \$	37 674 \$	1 100 \$	38 774 \$	– \$	28 533 \$	1 080 \$	29 613 \$
<b>Dérivés</b>								
Dérivés de taux	8 \$	33 084 \$	104 \$	33 196 \$	19 \$	31 365 \$	92 \$	31 476 \$
Dérivés de change	105	21 547	14	21 666	318	23 521	14	23 853
Dérivés de crédit	–	236	11	247	–	182	31	213
Dérivés d'actions	–	8 268	1 011	9 279	–	4 516	973	5 489
Contrats de marchandises	103	495	11	609	114	562	8	684
	216 \$	63 630 \$	1 151 \$	64 997 \$	451 \$	60 146 \$	1 118 \$	61 715 \$
<b>Passifs de titrisation à la juste valeur</b>	<b>– \$</b>	<b>25 324 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>25 324 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>27 725 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>27 725 \$</b>
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
	– \$	– \$	17 \$	17 \$	– \$	5 \$	27 \$	32 \$
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>	<b>15 125 \$</b>	<b>18 289 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>33 435 \$</b>	<b>12 135 \$</b>	<b>11 480 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>23 617 \$</b>
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension</b>	<b>– \$</b>	<b>10 232 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>10 232 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>3 917 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>3 917 \$</b>

<sup>1</sup> Au 31 octobre 2012, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente d'une valeur comptable de 5 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 octobre 2011) étaient comptabilisées au coût puisqu'elles n'avaient pas de prix cotés sur des marchés actifs et que la juste valeur ne pouvait être évaluée de façon fiable.

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2012, les actions ordinaires comprennent la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 956 millions de dollars (1 020 millions de dollars au 31 octobre 2011), remboursables par l'émetteur au coût, quand le coût se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3.

<sup>3</sup> Au 31 octobre 2012, incluent des titres de créance de sociétés et autres titres de créance de 1 264 millions de dollars (1 986 millions de dollars au 31 octobre 2011).



## Hierarchie pour l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers évalués à la juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

	1 <sup>er</sup> novembre 2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>				
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>				
Obligations des gouvernements canadiens				
Fédéral	1 935 \$	5 365 \$	– \$	7 300 \$
Provinces	–	2 575	14	2 589
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	765	6 546	37	7 348
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	4 102	–	4 102
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	1 383	–	1 383
<b>Autres titres de créance</b>				
Émetteurs canadiens	12	2 637	27	2 676
Autres émetteurs	–	5 731	82	5 813
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Actions ordinaires	23 881	1 017	–	24 898
Actions privilégiées	25	–	–	25
<b>Prêts détenus à des fins de transaction</b>				
Marchandises	2 249	–	–	2 249
Droits conservés	–	–	47	47
	28 867 \$	34 608 \$	220 \$	63 695 \$
<b>Dérivés</b>				
Dérivés de taux	4 \$	27 270 \$	46 \$	27 320 \$
Dérivés de change	385	19 322	170	19 877
Dérivés de crédit	–	167	21	188
Dérivés d'actions	11	2 742	557	3 310
Contrats de marchandises	150	620	5	775
	550 \$	50 121 \$	799 \$	51 470 \$
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Valeurs mobilières	722 \$	1 319 \$	24 \$	2 065 \$
Prêts	–	68	17	85
	722 \$	1 387 \$	41 \$	2 150 \$
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente<sup>1</sup></b>				
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>				
Obligations des gouvernements canadiens				
Fédéral	10 850 \$	820 \$	– \$	11 670 \$
Provinces	–	388	–	388
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	127	11 115	–	11 242
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	19 920	–	19 920
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	135	–	135
<b>Autres titres de créance</b>				
Titres adossés à des créances mobilières	–	20 161	–	20 161
Obligations de sociétés et autres	39	16 745	24	16 808
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Actions ordinaires <sup>2</sup>	104	122	1 544	1 770
Actions privilégiées	105	–	58	163
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction<sup>3</sup></b>				
	–	4 164	64	4 228
	11 225 \$	73 570 \$	1 690 \$	86 485 \$
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>				
	– \$	21 881 \$	1 110 \$	22 991 \$
<b>Dérivés</b>				
Dérivés de taux	3 \$	24 531 \$	90 \$	24 624 \$
Dérivés de change	452	22 814	85	23 351
Dérivés de crédit	–	180	43	223
Dérivés d'actions	–	2 721	922	3 643
Contrats de marchandises	71	630	10	711
	526 \$	50 876 \$	1 150 \$	52 552 \$
<b>Passifs de titrisation à la juste valeur</b>				
	– \$	27 256 \$	– \$	27 256 \$
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
	– \$	– \$	31 \$	31 \$
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>				
	10 846 \$	12 815 \$	30 \$	23 691 \$

<sup>1</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente d'une valeur comptable de 202 millions de dollars étaient comptabilisées au coût puisqu'elles n'avaient pas de prix cotés sur des marchés actifs et la juste valeur ne pouvait être évaluée de façon fiable.

<sup>2</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, les actions ordinaires comprennent la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1 050 millions de dollars, remboursables par l'émetteur au coût, quand le coût se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3.

<sup>3</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, incluent d'autres titres de créance de 4 210 millions de dollars et la juste valeur de valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement de 18 millions de dollars.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des douze mois clos les 31 octobre 2012 et 2011.

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 respectivement pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011.

### Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)			Activités			Transferts		Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>	
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2011	Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3	Juste valeur au 31 oct. 2012	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>										
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>										
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>										
Obligations des gouvernements canadiens										
Fédéral	– \$	– \$	– \$	1 \$	– \$	– \$	– \$	(1) \$	– \$	– \$
Provinces	5	–	–	3	–	(10)	5	(3)	–	–
<b>Autres titres de créance</b>										
Émetteurs canadiens	30	4	–	29	–	(52)	29	(23)	17	2
Autres émetteurs	79	8	–	276	–	(272)	50	(84)	57	(4)
<b>Titres de capitaux propres</b>										
Actions ordinaires	–	–	–	89	–	(12)	–	–	77	–
<b>Prêts détenus à des fins de transaction</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>(8)</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Droits conservés</b>	<b>52</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>(21)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>85</b>	<b>10</b>
	<b>169 \$</b>	<b>29 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>428 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>(375) \$</b>	<b>87 \$</b>	<b>(111) \$</b>	<b>236 \$</b>	<b>8 \$</b>
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>										
Prêts	8 \$	14 \$	– \$	– \$	– \$	(9) \$	– \$	– \$	13 \$	5 \$
	8 \$	14 \$	– \$	– \$	– \$	(9) \$	– \$	– \$	13 \$	5 \$
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>										
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>										
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE										
	– \$	– \$	– \$	2 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 \$	– \$
<b>Autres titres de créance</b>										
Obligations de sociétés et autres	24	1	1	14	–	(2)	45	(26)	57	1
<b>Titres de capitaux propres</b>										
Actions ordinaires	1 524	114	(33)	66	–	(228)	–	–	1 443	(11)
Actions privilégiées	190	(21)	47	1	–	(54)	–	–	163	39
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>										
	158	12	13	–	–	(9)	22	(31)	165	8
	<b>1 896 \$</b>	<b>106 \$</b>	<b>28 \$</b>	<b>83 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(293) \$</b>	<b>67 \$</b>	<b>(57) \$</b>	<b>1 830 \$</b>	<b>37 \$</b>

	Total des profits (réalisés et latents) pertes réalisées et latentes			Activités			Transferts		Variation des (profits latents) pertes latentes sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>	
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2011	Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3	Juste valeur au 31 oct. 2012	
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>										
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>										
<b>Dérivés<sup>4</sup></b>	<b>1 080 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>395 \$</b>	<b>(392) \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 100 \$</b>	<b>26 \$</b>
Dérivés de taux	81 \$	10 \$	– \$	5 \$	– \$	– \$	1 \$	– \$	97 \$	15 \$
Dérivés de change	(2)	–	–	–	–	–	–	–	(2)	–
Dérivés de crédit	10	(14)	–	–	–	3	(2)	2	(1)	(3)
Dérivés d'actions	343	(18)	–	(134)	187	(59)	1	–	320	(13)
Contrats de marchandises	1	(13)	–	–	–	(1)	–	1	(12)	(11)
	<b>433 \$</b>	<b>(35) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(129) \$</b>	<b>187 \$</b>	<b>(57) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>402 \$</b>	<b>(12) \$</b>
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>										
	27 \$	(65) \$	– \$	– \$	188 \$	(135) \$	2 \$	– \$	17 \$	(65) \$
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>										
	2 \$	– \$	– \$	(6) \$	– \$	37 \$	2 \$	(14) \$	21 \$	5 \$

<sup>1</sup> Les profits (pertes) sur actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur la vente de valeurs mobilières disponibles à la vente, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes), dans l'état du résultat consolidé.

<sup>2</sup> Consistent en des ventes et des règlements.

<sup>3</sup> Les variations des profits latents (pertes latentes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

<sup>4</sup> Composés d'actifs dérivés de 749 millions de dollars (685 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2011) et de passifs dérivés de 1 151 millions de dollars (1 118 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2011) au 31 octobre 2012, qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

### Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)						Activités		Transferts		Variation des (profits latents) pertes latentes
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2010	Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3	Juste valeur au 31 oct. 2011	sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>											
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>											
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>											
Obligations des gouvernements canadiens											
Fédéral	– \$	– \$	– \$	15 \$	– \$	(15) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	
Provinces	14	1	–	45	–	(55)	–	–	5	(1)	
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains											
	37	–	–	–	–	(37)	–	–	–	–	
<b>Autres titres de créance</b>											
Émetteurs canadiens	27	3	–	46	–	(48)	16	(14)	30	(5)	
Autres émetteurs	82	15	–	557	–	(454)	92	(213)	79	(11)	
<b>Titres de capitaux propres</b>											
Actions ordinaires	–	–	–	12	–	(12)	–	–	–	–	
Actions privilégiées	–	–	–	34	–	(34)	–	–	–	–	
<b>Prêts détenus à des fins de transaction</b>											
	13	1	–	3	–	(16)	2	–	3	–	
<b>Droits conservés</b>											
	47	6	–	–	7	(8)	–	–	52	6	
	220 \$	26 \$	– \$	712 \$	7 \$	(679) \$	110 \$	(227) \$	169 \$	(11) \$	
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>											
Valeurs mobilières											
	24 \$	– \$	– \$	39 \$	– \$	(63) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	
Prêts											
	17	18	–	–	–	(13)	6	(20)	8	–	
	41 \$	18 \$	– \$	39 \$	– \$	(76) \$	6 \$	(20) \$	8 \$	– \$	
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>											
<b>Autres titres de créance</b>											
Titres adossés à des créances mobilières											
	– \$	– \$	– \$	66 \$	– \$	(66) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	
Obligations de sociétés et autres											
	24	–	1	–	–	(3)	2	–	24	1	
<b>Titres de capitaux propres</b>											
Actions ordinaires	1 544	217	6	141	–	(383)	–	(1)	1 524	14	
Actions privilégiées	58	24	5	2	–	(63)	164	–	190	(15)	
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>											
	64	6	(11)	–	–	(1)	100	–	158	(4)	
	1 690 \$	247 \$	1 \$	209 \$	– \$	(516) \$	266 \$	(1) \$	1 896 \$	(4) \$	

	Total des profits (réalisés et latents) pertes réalisées et latentes						Activités		Transferts		Variation des (profits latents) pertes latentes
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2010	Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3	Juste valeur au 31 oct. 2011	sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>	
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>											
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>											
	1 110 \$	20 \$	– \$	– \$	467 \$	(517) \$	– \$	– \$	1 080 \$	19 \$	
<b>Dérivés<sup>4</sup></b>											
Dérivés de taux											
	44 \$	16 \$	– \$	3 \$	– \$	12 \$	6 \$	– \$	81 \$	50 \$	
Dérivés de change											
	(85)	14	–	–	–	69	–	–	(2)	(1)	
Dérivés de crédit											
	22	(7)	–	–	–	(1)	(1)	(3)	10	(3)	
Dérivés d'actions											
	365	(43)	–	(197)	272	(54)	–	–	343	(39)	
Contrats de marchandises											
	5	–	–	–	–	(2)	(5)	3	1	(3)	
	351 \$	(20) \$	– \$	(194) \$	272 \$	24 \$	– \$	– \$	433 \$	4 \$	
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>											
	31 \$	(58) \$	– \$	– \$	216 \$	(162) \$	– \$	– \$	27 \$	(58) \$	
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>											
	30 \$	(1) \$	– \$	(42) \$	– \$	36 \$	6 \$	(27) \$	2 \$	1 \$	

<sup>1</sup> Les profits (pertes) sur actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur la vente de valeurs mobilières disponibles à la vente, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes), dans l'état du résultat consolidé.

<sup>2</sup> Consistent en des ventes et des règlements.

<sup>3</sup> Les variations des profits latents (pertes latentes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

<sup>4</sup> Composés d'actifs dérivés de 685 millions de dollars (799 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et de passifs dérivés de 1 118 millions de dollars (1 150 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) au 31 octobre 2011, qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau présentés dans le tableau ci-dessus sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

Le tableau ci-après présente l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus, aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre

2010, et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur. Pour les dérivés de taux, la Banque a effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité implicite non observable. Pour les dérivés de crédit, la sensibilité a été calculée sur les écarts de crédit non observables au moyen d'hypothèses tenant compte des écarts de crédit liés à la position de l'obligation sous-jacente. La sensibilité des dérivés d'actions est calculée en utilisant des hypothèses raisonnablement possibles pour analyser les effets d'une variation de 5 % des dividendes, d'une variation de 10 % de la corrélation, d'une variation de 10 % du prix de l'instrument de capitaux propres sous-jacent et d'une variation de (13) % à 33 % de la volatilité. La sensibilité des dépôts détenus à des fins de transaction est calculée en faisant varier les données non observables qui peuvent inclure la volatilité, les écarts de taux et la corrélation.

### Analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012		31 octobre 2011		1 <sup>er</sup> novembre 2010	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>						
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>						
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>						
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	- \$	- \$	- \$	- \$	1 \$	1 \$
<b>Autres titres de créance</b>						
Autres émetteurs	-	-	1	1	-	-
<b>Titres de capitaux propres</b>						
Actions ordinaires	4	4	-	-	-	-
<b>Prêts détenus à des fins de transaction</b>	-	-	-	-	2	2
<b>Droits conservés</b>	7	3	4	-	3	-
	<b>11 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>3 \$</b>
<b>Dérivés</b>						
Dérivés de taux	2 \$	2 \$	2 \$	2 \$	5 \$	5 \$
Dérivés de crédit	-	-	1	1	1	1
Dérivés d'actions	36	47	9	21	-	19
	<b>38 \$</b>	<b>49 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>24 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>25 \$</b>
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>						
<b>Autres titres de créance</b>						
Obligations de sociétés et autres	2 \$	2 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Titres de capitaux propres</b>						
Actions ordinaires	97	24	25	49	47	47
Actions privilégiées	8	8	7	7	6	6
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>	4	4	4	4	1	1
	<b>111 \$</b>	<b>38 \$</b>	<b>36 \$</b>	<b>60 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>54 \$</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>						
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>	3 \$	6 \$	3 \$	6 \$	3 \$	2 \$
<b>Dérivés</b>						
Dérivés de taux	36 \$	26 \$	16 \$	16 \$	11 \$	11 \$
Dérivés de crédit	-	-	2	2	3	3
Dérivés d'actions	66	50	36	14	29	3
Contrats de marchandises	-	-	-	-	2	3
	<b>102 \$</b>	<b>76 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>32 \$</b>	<b>45 \$</b>	<b>20 \$</b>
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	3 \$	3 \$	5 \$	5 \$	5 \$	5 \$
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>	-	-	-	-	1	1
<b>Total</b>	<b>268 \$</b>	<b>179 \$</b>	<b>115 \$</b>	<b>128 \$</b>	<b>120 \$</b>	<b>110 \$</b>

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, à moins que la juste valeur de cet instrument ne soit attestée par comparaison avec d'autres transactions actuelles de marché observables portant sur le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ou sur la base d'une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables. Par conséquent, la différence entre la juste valeur,

en utilisant d'autres transactions actuelles de marché observables ou une technique d'évaluation, et le prix de la transaction correspond à un profit latent ou une perte latente lors de sa comptabilisation initiale.

La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation n'est passée en résultat que lorsque les données non observables utilisées par cette technique d'évaluation pour évaluer les instruments deviennent

observables. Le tableau ci-après résume la différence totale non encore comptabilisée dans le résultat net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données de marché non observables au moment de la comptabilisation initiale.

(en millions de dollars canadiens)	2012	2011
Solde au début de l'exercice	35 \$	15 \$
Nouvelles transactions	34	26
Comptabilisés dans l'état des résultats consolidé au cours de l'exercice	(21)	(6)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>48 \$</b>	<b>35 \$</b>

## ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

### Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements détenus dans un portefeuille de négociation ou couverts sur le plan économique par des dérivés sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils répondent aux critères présentés à la note 2. La juste valeur des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était de 13 millions de dollars au 31 octobre 2012 (14 millions de dollars au 31 octobre 2011; 85 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010), ce qui représente le risque de crédit maximum rattaché à ces prêts.

Ces prêts sont gérés dans les limites de risque approuvées par le groupe de gestion du risque de la Banque et sont couverts au titre du risque de crédit au moyen de dérivés de crédit.

Au 31 octobre 2012, la valeur notionnelle des dérivés de crédit utilisés pour atténuer le risque de crédit maximum rattaché à ces prêts s'élevait à 140 millions de dollars (140 millions de dollars au 31 octobre 2011; 153 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et la juste valeur s'établissait à (15) millions de dollars ((11) millions de dollars au 31 octobre 2011; (8) millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). La Banque utilise aussi d'autres instruments de ce portefeuille afin de couvrir la totalité de son risque de perte maximum.

Aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010, la variation cumulée de la juste valeur de ces prêts attribuable aux variations du risque de crédit était respectivement de 12 millions de dollars, 9 millions de dollars et néant, calculée d'après les variations de l'écart de taux reflétées dans la juste valeur des prêts. À ces mêmes dates, la variation cumulée de la juste valeur des dérivés de crédit couvrant ces prêts qui sont utilisés pour atténuer le risque de crédit s'élevait respectivement à (15) millions de dollars, (11) millions de dollars et (8) millions de dollars.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, le profit (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur de ces prêts en raison des variations du risque de crédit rattaché aux prêts a été de 5 millions de dollars (4 millions de dollars au 31 octobre 2011). Au cours de cette même période, la variation nette de la juste valeur des dérivés de crédit couvrant ces prêts qui sont utilisés pour atténuer le risque de crédit a été de (12) millions de dollars ((12) millions de dollars au 31 octobre 2011).

### Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans certaines filiales d'assurances de la Banque ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance est évaluée au moyen d'un facteur d'actualisation fondé sur le rendement des actifs investis utilisés pour appuyer l'évaluation, les variations du facteur d'actualisation étant comptabilisées au compte de résultat consolidé. Étant donné que ces valeurs mobilières sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, le profit latent ou la perte latente sur les valeurs mobilières est comptabilisé à l'état du résultat consolidé dans la même période qu'une tranche de la perte ou du profit résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs d'assurance.

En outre, certaines valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques. Ces valeurs mobilières sont détenues dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de taux d'intérêt de la Banque et ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

### Passifs de titrisation à la juste valeur

Les passifs de titrisation à la juste valeur comprennent les passifs de titrisation classés comme détenus à des fins de transaction et les passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur d'un passif financier comprend le risque de crédit rattaché à ce passif financier. Les détenteurs des passifs de titrisation ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque, si bien que les variations du crédit de la Banque n'ont pas d'incidence sur le calcul de la juste valeur.

Le montant que la Banque serait contractuellement tenue de payer à l'échéance pour tous les passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était inférieur à la valeur comptable, dans l'ordre de 445 millions de dollars au 31 octobre 2012, de 811 millions de dollars au 31 octobre 2011 et de 923 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

### Autres passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La Banque prend certains engagements de prêt envers des clients dans le but d'accorder un prêt hypothécaire à taux fixe. Ces engagements sont couverts économiquement par des dérivés et d'autres instruments financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts. La désignation de ces engagements de prêt à la juste valeur par le biais du résultat net élimine une non-concordance comptable qui serait possible. Étant donné la nature à court terme de ces engagements de prêt, les variations du crédit de la Banque n'ont pas une incidence significative sur le calcul de la juste valeur.

### Profit (perte) découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, le profit (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était de (5) millions de dollars ((306) millions de dollars en 2011).

NOTE 6

## VALEURS MOBILIÈRES

### RECLASSEMENT DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION DANS LA CATÉGORIE DISPONIBLES À LA VENTE

En 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit. Ces titres de créance avaient été comptabilisés initialement à titre de valeurs mobilières détenues à des fins de transaction évaluées à la juste valeur, et toutes les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession étaient comptabilisés dans les produits de négociation. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement ces titres de créance, elle a reclassé, en date du 1<sup>er</sup> août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente.

La juste valeur des titres de créance reclassés était de 1 264 millions de dollars au 31 octobre 2012 (1 986 millions de dollars au 31 octobre 2011; 4 228 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, des produits d'intérêts nets de 90 millions de dollars

(183 millions de dollars après impôt au 31 octobre 2011) ont été comptabilisés à l'égard des titres de créance reclassés. L'augmentation de 26 millions de dollars après impôt de la juste valeur de ces titres pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (diminution de 186 millions de dollars après impôt au 31 octobre 2011) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres de créance aurait été incluse dans les produits de négociation, ce qui aurait entraîné une augmentation du résultat net de 26 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (diminution du résultat net de 186 millions de dollars après impôt au 31 octobre 2011). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, des titres de créance reclassés d'une juste valeur de 789 millions de dollars (2 162 millions de dollars au 31 octobre 2011) ont été vendus ou sont venus à échéance, et un montant de 23 millions de dollars après impôt a été comptabilisé dans les profits nets sur valeurs mobilières disponibles à la vente (69 millions de dollars après impôt au 31 octobre 2011).

Les durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des titres détenus par la Banque sont comme suit :

### Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012						Total
	Durée restante jusqu'à l'échéance <sup>1</sup>					Aucune échéance précise	
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans		
<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction<sup>2</sup></b>							
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>							
Obligations des gouvernements canadiens							
Fédéral	7 124 \$	2 793 \$	2 398 \$	847 \$	2 043 \$	– \$	15 205 \$
Provinces	1 263	295	300	429	1 444	–	3 731
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	3 567	5 870	458	646	280	–	10 821
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	2 484	412	261	222	131	–	3 510
Titres adossés à des créances hypothécaires	85	795	398	14	4	–	1 296
	14 523	10 165	3 815	2 158	3 902	–	34 563
<b>Autres titres de créance</b>							
Émetteurs canadiens	618	435	478	400	309	–	2 240
Autres émetteurs	2 208	1 848	1 028	498	65	–	5 647
	2 826	2 283	1 506	898	374	–	7 887
<b>Titres de capitaux propres</b>							
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	37 667	37 667
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	24	24
	–	–	–	–	–	37 691	37 691
<b>Droits conservés</b>	<b>1</b>	<b>34</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>30</b>	<b>–</b>	<b>85</b>
<b>Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>	<b>17 350 \$</b>	<b>12 482 \$</b>	<b>5 327 \$</b>	<b>3 070 \$</b>	<b>4 306 \$</b>	<b>37 691 \$</b>	<b>80 226 \$</b>
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>							
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>							
Obligations des gouvernements canadiens							
Fédéral	9 943 \$	122 \$	132 \$	630 \$	28 \$	– \$	10 855 \$
Provinces	2 178	97	54	165	9	–	2 503
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	2 076	1 369	1 221	11 670	13 319	–	29 655
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	2 479	11 379	3 323	29	–	–	17 210
Titres adossés à des créances hypothécaires	61	31	1 050	–	–	–	1 142
	16 737	12 998	5 780	12 494	13 356	–	61 365
<b>Autres titres de créance</b>							
Titres adossés à des créances mobilières	1 031	4 152	5 718	7 305	6 839	–	25 045
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	–	–	–	961	–	961
Obligations de sociétés et autres	670	4 781	1 782	456	169	–	7 858
	1 701	8 933	7 500	7 761	7 969	–	33 864
<b>Titres de capitaux propres</b>							
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	1 851	1 851
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	232	232
	–	–	–	–	–	2 083	2 083
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>	<b>152</b>	<b>333</b>	<b>442</b>	<b>151</b>	<b>186</b>	<b>–</b>	<b>1 264</b>
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>	<b>18 590 \$</b>	<b>22 264 \$</b>	<b>13 722 \$</b>	<b>20 406 \$</b>	<b>21 511 \$</b>	<b>2 083 \$</b>	<b>98 576 \$</b>
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>35 940 \$</b>	<b>34 746 \$</b>	<b>19 049 \$</b>	<b>23 476 \$</b>	<b>25 817 \$</b>	<b>39 774 \$</b>	<b>178 802 \$</b>

<sup>1</sup> Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

<sup>2</sup> Comprendent des titres désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

## Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance <sup>1</sup>						31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total	Total
<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction<sup>2</sup></b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	5 206 \$	1 961 \$	1 148 \$	2 055 \$	506 \$	– \$	10 876 \$	7 300 \$
Provinces	449	477	293	1 080	421	–	2 720	2 589
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	2 724	3 182	567	176	972	–	7 621	7 348
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	4 587	507	373	341	79	–	5 887	4 102
Titres adossés à des créances hypothécaires	81	652	730	33	–	–	1 496	1 383
	13 047	6 779	3 111	3 685	1 978	–	28 600	22 722
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	890	514	435	625	68	–	2 532	2 676
Autres émetteurs	3 147	1 710	1 003	599	214	–	6 673	5 813
	4 037	2 224	1 438	1 224	282	–	9 205	8 489
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	27 007	27 007	24 898
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	31	31	25
	–	–	–	–	–	27 038	27 038	24 923
<b>Droits conservés</b>	1	4	4	11	32	–	52	47
<b>Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>	17 085 \$	9 007 \$	4 553 \$	4 920 \$	2 292 \$	27 038 \$	64 895 \$	56 181 \$
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	6 919 \$	2 104 \$	– \$	266 \$	26 \$	– \$	9 315 \$	11 670 \$
Provinces	18	145	100	98	8	–	369	388
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	8 076	1 855	987	6 887	10 591	–	28 396	11 242
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	6 102	10 077	3 704	87	–	–	19 970	19 929
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	115	546	–	–	–	661	135
	21 115	14 296	5 337	7 338	10 625	–	58 711	43 364
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des créances mobilières	16	6 932	6 550	3 269	6 180	–	22 947	20 161
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	–	–	–	249	–	249	–
Obligations de sociétés et autres	503	4 066	2 362	606	51	–	7 588	16 808
	519	10 998	8 912	3 875	6 480	–	30 784	36 969
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	1 756	1 756	1 780
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	283	283	346
	–	–	–	–	–	2 039	2 039	2 126
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>	275	606	470	329	306	–	1 986	4 228
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>	21 909 \$	25 900 \$	14 719 \$	11 542 \$	17 411 \$	2 039 \$	93 520 \$	86 687 \$
<b>Total des valeurs mobilières</b>	38 994 \$	34 907 \$	19 272 \$	16 462 \$	19 703 \$	29 077 \$	158 415 \$	142 868 \$

<sup>1</sup> Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

<sup>2</sup> Comprennent des titres désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

**Profits latents et pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente**

Les tableaux suivants présentent un sommaire des profits latents et des pertes latentes aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010.

**Profits latents et pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012			
	Coût/coût amorti <sup>1</sup>	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>				
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>				
Obligations des gouvernements canadiens				
Fédéral	10 818 \$	38 \$	1 \$	10 855 \$
Provinces	2 485	18	–	2 503
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	28 821	865	31	29 655
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	16 856	360	6	17 210
Titres adossés à des créances hypothécaires	1 134	8	–	1 142
	<b>60 114</b>	<b>1 289</b>	<b>38</b>	<b>61 365</b>
<b>Autres titres de créance</b>				
Titres adossés à des créances mobilières	24 868	222	45	25 045
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	939	22	–	961
Obligations de sociétés et autres	7 587	294	23	7 858
	<b>33 394</b>	<b>538</b>	<b>68</b>	<b>33 864</b>
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Actions ordinaires	1 749	117	15	1 851
Actions privilégiées	194	38	–	232
	<b>1 943</b>	<b>155</b>	<b>15</b>	<b>2 083</b>
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction<sup>2</sup></b>	<b>1 165</b>	<b>130</b>	<b>31</b>	<b>1 264</b>
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente<sup>3</sup></b>	<b>96 616 \$</b>	<b>2 112 \$</b>	<b>152 \$</b>	<b>98 576 \$</b>

31 octobre 2011

<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>				
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>				
Obligations des gouvernements canadiens				
Fédéral	9 286 \$	32 \$	3 \$	9 315 \$
Provinces	350	19	–	369
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	28 004	443	51	28 396
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	19 658	319	7	19 970
Titres adossés à des créances hypothécaires	651	10	–	661
	<b>57 949</b>	<b>823</b>	<b>61</b>	<b>58 711</b>
<b>Autres titres de créance</b>				
Titres adossés à des créances mobilières	22 516	504	73	22 947
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	249	–	–	249
Obligations de sociétés et autres	7 476	199	87	7 588
	<b>30 241</b>	<b>703</b>	<b>160</b>	<b>30 784</b>
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Actions ordinaires	1 584	207	35	1 756
Actions privilégiées	298	24	39	283
	<b>1 882</b>	<b>231</b>	<b>74</b>	<b>2 039</b>
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction<sup>2</sup></b>	<b>1 913</b>	<b>130</b>	<b>57</b>	<b>1 986</b>
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente<sup>3</sup></b>	<b>91 985 \$</b>	<b>1 887 \$</b>	<b>352 \$</b>	<b>93 520 \$</b>

1<sup>er</sup> novembre 2010

<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>				
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>				
Obligations des gouvernements canadiens				
Fédéral	11 654 \$	19 \$	3 \$	11 670 \$
Provinces	370	18	–	388
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	11 071	200	29	11 242
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	19 556	389	16	19 929
Titres adossés à des créances hypothécaires	133	2	–	135
	<b>42 784</b>	<b>628</b>	<b>48</b>	<b>43 364</b>
<b>Autres titres de créance</b>				
Titres adossés à des créances mobilières	19 623	554	16	20 161
Obligations de sociétés et autres	16 476	356	24	16 808
	<b>36 099</b>	<b>910</b>	<b>40</b>	<b>36 969</b>
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Actions ordinaires	1 603	239	62	1 780
Actions privilégiées	326	34	14	346
	<b>1 929</b>	<b>273</b>	<b>76</b>	<b>2 126</b>
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction<sup>2</sup></b>	<b>3 928</b>	<b>331</b>	<b>31</b>	<b>4 228</b>
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente<sup>3</sup></b>	<b>84 740 \$</b>	<b>2 142 \$</b>	<b>195 \$</b>	<b>86 687 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent la conversion des soldes au coût amorti au taux au comptant à la fin de la période.

<sup>2</sup> Incluent des titres de créance de sociétés et d'autres titres de créance de 1 264 millions de dollars au 31 octobre 2012 (1 986 millions de dollars au 31 octobre 2011 et 4 210 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et la juste valeur de valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement de néant au 31 octobre 2012 (néant au 31 octobre 2011 et 18 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

<sup>3</sup> Au 31 octobre 2012, certaines valeurs mobilières disponibles à la vente d'une valeur comptable de 5 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 octobre 2011; 202 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) n'avaient pas de prix cotés sur des marchés actifs dont la juste valeur ne pouvait être évaluée de façon fiable et étaient comptabilisées au coût.



Dans le tableau ci-dessous, les pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente sont classées dans la catégorie « 12 mois ou plus » si, pour chacun des douze mois consécutifs précédant les 31 octobre 2012,

31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010, la juste valeur des valeurs mobilières était inférieure au coût amorti. Dans le cas contraire, elles ont été classées dans la catégorie « Moins de 12 mois ».

### Pertes latentes au titre des valeurs mobilières disponibles à la vente

(en millions de dollars canadiens)

	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		31 octobre 2012	
	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes
					Total	
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>						
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>						
Obligations du gouvernement canadien – fédéral	4 027 \$	1 \$	– \$	– \$	4 027 \$	1 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et des municipalités américaines et d'autres organismes américains	2 656	17	869	14	3 525	31
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	2 849	6	–	–	2 849	6
	9 532	24	869	14	10 401	38
<b>Autres titres de créance</b>						
Titres adossés à des créances mobilières	295	10	2 201	35	2 496	45
Obligations de sociétés et autres	421	15	395	8	816	23
	716	25	2 596	43	3 312	68
<b>Titres de capitaux propres</b>						
Actions ordinaires	18	13	40	2	58	15
	18	13	40	2	58	15
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>						
	–	–	179	31	179	31
<b>Total</b>	<b>10 266 \$</b>	<b>62 \$</b>	<b>3 684 \$</b>	<b>90 \$</b>	<b>13 950 \$</b>	<b>152 \$</b>

31 octobre 2011

### Valeurs mobilières disponibles à la vente

#### Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement

Obligations du gouvernement canadien – fédéral	– \$	– \$	1 479 \$	3 \$	1 479 \$	3 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et des municipalités américaines et d'autres organismes américains	3 771	46	582	5	4 353	51
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1 094	7	86	–	1 180	7
	4 865	53	2 147	8	7 012	61

#### Autres titres de créance

Titres adossés à des créances mobilières	5 256	56	1 275	17	6 531	73
Obligations de sociétés et autres	2 566	73	219	14	2 785	87
	7 822	129	1 494	31	9 316	160

#### Titres de capitaux propres

Actions ordinaires	31	16	37	19	68	35
Actions privilégiées	89	39	–	–	89	39
	120	55	37	19	157	74

#### Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction

	60	4	173	53	233	57
<b>Total</b>	<b>12 867 \$</b>	<b>241 \$</b>	<b>3 851 \$</b>	<b>111 \$</b>	<b>16 718 \$</b>	<b>352 \$</b>

1<sup>er</sup> novembre 2010

### Valeurs mobilières disponibles à la vente

#### Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement

Obligations du gouvernement canadien – fédéral	10 043 \$	3 \$	– \$	– \$	10 043 \$	3 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États et des municipalités américaines et d'autres organismes américains	1 940	26	886	3	2 826	29
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1 759	8	3 028	8	4 787	16
	13 742	37	3 914	11	17 656	48

#### Autres titres de créance

Titres adossés à des créances mobilières	2 465	9	146	7	2 611	16
Obligations de sociétés et autres	1 036	22	3	2	1 039	24
	3 501	31	149	9	3 650	40

#### Titres de capitaux propres

Actions ordinaires	53	43	195	19	248	62
Actions privilégiées	6	3	99	11	105	14
	59	46	294	30	353	76

#### Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction

	129	3	204	28	333	31
<b>Total</b>	<b>17 431 \$</b>	<b>117 \$</b>	<b>4 561 \$</b>	<b>78 \$</b>	<b>21 992 \$</b>	<b>195 \$</b>

### Profit net (perte nette) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
Gains réalisés nets (pertes réalisées nettes)	423 \$	416 \$
Sorties du bilan <sup>1</sup>	(50)	(23)
<b>Total</b>	<b>373 \$</b>	<b>393 \$</b>

<sup>1</sup> Aucune des sociétés sorties du bilan pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (néant en 2011) n'est liée aux titres de créance du portefeuille reclassé comme décrit à la rubrique présentée précédemment intitulée «Reclassement de certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente».

Le tableau ci-après présente les prêts, les prêts douteux et les provisions pour pertes sur créances de la Banque.

**Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012									
	Prêts bruts				Provision pour pertes sur créances <sup>1</sup>					
	Ni en souffrance ni dépréciés	En souffrance mais non douteux	Douteux	Total	Relatives à des contre-parties particulières	Prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	Prêts sur créances subies mais non encore décelées	Provision totale pour pertes sur prêts	Prêts nets	
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>2,3,4</sup>	168 575 \$	2 355 \$	679 \$	171 609 \$	– \$	27 \$	50 \$	77 \$	171 532 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>5</sup>	111 063	5 645	673	117 381	–	118	430	548	116 833	
Cartes de crédit	14 230	922	181	15 333	–	83	605	688	14 645	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>2,3,4</sup>	95 893	1 530	985	98 408	168	22	703	893	97 515	
	<b>389 761 \$</b>	<b>10 452 \$</b>	<b>2 518 \$</b>	<b>402 731 \$</b>	<b>168 \$</b>	<b>250 \$</b>	<b>1 788 \$</b>	<b>2 206 \$</b>	<b>400 525 \$</b>	
Titres de créance classés comme prêts				4 994	185	–	155	340	4 654	
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				3 767	31	67	–	98	3 669	
<b>Total</b>				<b>411 492 \$</b>	<b>384 \$</b>	<b>317 \$</b>	<b>1 943 \$</b>	<b>2 644 \$</b>	<b>408 848 \$</b>	
	31 octobre 2011									
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>2,3,4</sup>	151 600 \$	2 403 \$	789 \$	154 792 \$	– \$	32 \$	28 \$	60 \$	154 732 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>5</sup>	108 260	5 699	415	114 374	–	114	367	481	113 893	
Cartes de crédit	8 383	518	85	8 986	–	64	244	308	8 678	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>2,3,4</sup>	86 697	1 377	1 204	89 278	186	34	857	1 077	88 201	
	<b>354 940 \$</b>	<b>9 997 \$</b>	<b>2 493 \$</b>	<b>367 430 \$</b>	<b>186 \$</b>	<b>244 \$</b>	<b>1 496 \$</b>	<b>1 926 \$</b>	<b>365 504 \$</b>	
Titres de créance classés comme prêts				6 511	179	–	149	328	6 183	
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				5 560	30	30	–	60	5 500	
<b>Total</b>				<b>379 501 \$</b>	<b>395 \$</b>	<b>274 \$</b>	<b>1 645 \$</b>	<b>2 314 \$</b>	<b>377 187 \$</b>	
	1 <sup>er</sup> novembre 2010									
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>2,3,4</sup>	132 211 \$	2 432 \$	725 \$	135 368 \$	– \$	31 \$	32 \$	63 \$	135 305 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>5</sup>	100 197	6 061	341	106 599	–	117	361	478	106 121	
Cartes de crédit	8 252	532	86	8 870	–	66	226	292	8 578	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>2,3,4</sup>	74 464	1 903	1 383	77 750	276	47	850	1 173	76 577	
	<b>315 124 \$</b>	<b>10 928 \$</b>	<b>2 535 \$</b>	<b>328 587 \$</b>	<b>276 \$</b>	<b>261 \$</b>	<b>1 469 \$</b>	<b>2 006 \$</b>	<b>326 581 \$</b>	
Titres de créance classés comme prêts				7 591	140	–	163	303	7 288	
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				7 040	–	–	–	–	7 040	
<b>Total</b>				<b>343 218 \$</b>	<b>416 \$</b>	<b>261 \$</b>	<b>1 632 \$</b>	<b>2 309 \$</b>	<b>340 909 \$</b>	

<sup>1</sup> Compte non tenu de la provision pour les positions hors bilan.

<sup>2</sup> Ne comprennent pas les prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 8 271 millions de dollars au 31 octobre 2012 (5 325 millions de dollars au 31 octobre 2011; 5 265 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et d'un coût amorti de 7 918 millions de dollars au 31 octobre 2012 (5 076 millions de dollars au 31 octobre 2011; 4 998 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010), ainsi que les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 13 millions de dollars au 31 octobre 2012 (14 millions de dollars au 31 octobre 2011; 85 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et d'un coût amorti de néant au 31 octobre 2012 (5 millions de dollars au 31 octobre 2011; 86 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

<sup>3</sup> Comprennent des prêts hypothécaires assurés de 126 951 millions de dollars au 31 octobre 2012 (121 339 millions de dollars au 31 octobre 2011; 113 380 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

<sup>4</sup> Au 31 octobre 2012, aucune provision pour pertes sur créances n'avait été établie pour des prêts douteux d'un montant de 456 millions de dollars (530 millions de dollars au 31 octobre 2011; 495 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Aucune provision n'était requise pour ces prêts étant donné que leur solde se rapporte à des prêts assurés ou que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

<sup>5</sup> Comprennent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 30 241 millions de dollars au 31 octobre 2012 (32 767 millions de dollars au 31 octobre 2011; 33 583 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers qui sont gérés aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. Pour établir la valeur comptable des biens saisis, la Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers.

Les biens saisis disponibles à la vente s'élevaient à 254 millions de dollars au 31 octobre 2012 (186 millions de dollars au 31 octobre 2011; 158 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

La valeur comptable des prêts renégociés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012 qui auraient autrement été douteux s'est élevée à 124 millions de dollars (82 millions de dollars au 31 octobre 2011).

Le tableau ci-après présente des informations sur les prêts douteux de la Banque.

### Prêts douteux<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012			
	Solde de capital impayé <sup>2</sup>	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts
Prêts hypothécaires résidentiels	722 \$	679 \$	27 \$	722 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	744	673	118	457
Cartes de crédit	181	181	83	157
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 639	985	190	1 092
<b>Total</b>	<b>3 286 \$</b>	<b>2 518 \$</b>	<b>418 \$</b>	<b>2 428 \$</b>

	31 octobre 2011			
	Solde de capital impayé <sup>2</sup>	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts
Prêts hypothécaires résidentiels	830 \$	789 \$	32 \$	770 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	466	415	114	383
Cartes de crédit	85	85	64	86
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 497	1 204	220	1 265
<b>Total</b>	<b>2 878 \$</b>	<b>2 493 \$</b>	<b>430 \$</b>	<b>2 504 \$</b>

	1 <sup>er</sup> novembre 2010 <sup>3</sup>		
	Solde de capital impayé <sup>2</sup>	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances
Prêts hypothécaires résidentiels	754 \$	725 \$	31 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	453	341	117
Cartes de crédit	86	86	66
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 661	1 383	323
<b>Total</b>	<b>2 954 \$</b>	<b>2 535 \$</b>	<b>537 \$</b>

<sup>1</sup> Compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts.

<sup>2</sup> Représente le montant en principal dû.

<sup>3</sup> Aucun montant pour la «moyenne des prêts douteux bruts» au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

La variation de la provision pour pertes sur créances de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011 est présentée dans les tableaux ci-après.

### Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)

	Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2011	Provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvre- ments	Écart de conversion et autres ajustements	Solde au 31 octobre 2012
<b>Provision relative à des contreparties particulières</b>						
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	188 \$	337 \$	(377) \$	46 \$	(24) \$	170 \$
Titres de créance classés comme prêts	179	6	–	–	–	185
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	367	343	(377)	46	(24)	355
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>1,2</sup>	30	58	(60)	–	3	31
Total de la provision relative à des contreparties particulières	397	401	(437)	46	(21)	386
<b>Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	32	32	(60)	19	4	27
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	114	665	(794)	134	(1)	118
Cartes de crédit	64	353	(385)	51	–	83
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	34	68	(116)	36	–	22
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	244	1 118	(1 355)	240	3	250
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>1,2</sup>	30	56	(52)	1	32	67
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	274	1 174	(1 407)	241	35	317
<b>Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	30	23	–	–	(3)	50
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	405	48	–	–	(1)	452
Cartes de crédit	312	359	–	–	–	671
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 030	(216)	–	–	10	824
Titres de créance classés comme prêts	149	6	–	–	–	155
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	1 926	220	–	–	6	2 152
<b>Provision pour pertes sur créances</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	62	55	(60)	19	1	77
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	519	713	(794)	134	(2)	570
Cartes de crédit	376	712	(385)	51	–	754
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 252	189	(493)	82	(14)	1 016
Titres de créance classés comme prêts	328	12	–	–	–	340
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 537	1 681	(1 732)	286	(15)	2 757
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>1,2</sup>	60	114	(112)	1	35	98
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 597</b>	<b>1 795</b>	<b>(1 844)</b>	<b>287</b>	<b>20</b>	<b>2 855</b>
Moins : Provision pour les positions hors bilan <sup>3</sup>	283	(74)	–	–	2	211
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>2 314 \$</b>	<b>1 869 \$</b>	<b>(1 844) \$</b>	<b>287 \$</b>	<b>18 \$</b>	<b>2 644 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

<sup>2</sup> D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.

<sup>3</sup> La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les provisions au bilan consolidé.

**Provision pour pertes sur créances (au bilan)<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2010	Provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvre- ments	Écart de conversion et autres ajustements	Solde au 31 octobre 2011
<b>Provision relative à des contreparties particulières</b>						
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	276 \$	218 \$	(338) \$	63 \$	(31) \$	188 \$
Titres de créance classés comme prêts	140	85	(48)	–	2	179
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	416	303	(386)	63	(29)	367
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>2,3</sup>	–	55	(28)	–	3	30
Total de la provision relative à des contreparties particulières	416	358	(414)	63	(26)	397
<b>Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	31	28	(41)	13	1	32
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	117	581	(694)	106	4	114
Cartes de crédit	66	370	(419)	47	–	64
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	47	92	(137)	35	(3)	34
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	261	1 071	(1 291)	201	2	244
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>2,3</sup>	–	26	(11)	–	15	30
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	261	1 097	(1 302)	201	17	274
<b>Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	35	(4)	–	–	(1)	30
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	409	(2)	–	–	(2)	405
Cartes de crédit	292	20	–	–	–	312
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 011	31	–	–	(12)	1 030
Titres de créance classés comme prêts	163	(10)	–	–	(4)	149
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	1 910	35	–	–	(19)	1 926
<b>Provision pour pertes sur créances</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	66	24	(41)	13	–	62
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	526	579	(694)	106	2	519
Cartes de crédit	358	390	(419)	47	–	376
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 334	341	(475)	98	(46)	1 252
Titres de créance classés comme prêts	303	75	(48)	–	(2)	328
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 587	1 409	(1 677)	264	(46)	2 537
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>2,3</sup>	–	81	(39)	–	18	60
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>2 587</b>	<b>1 490</b>	<b>(1 716)</b>	<b>264</b>	<b>(28)</b>	<b>2 597</b>
Moins : Provision pour les positions hors bilan <sup>4</sup>	278	3	–	–	2	283
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>2 309 \$</b>	<b>1 487 \$</b>	<b>(1 716) \$</b>	<b>264 \$</b>	<b>(30) \$</b>	<b>2 314 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été changés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

<sup>2</sup> Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

<sup>3</sup> D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.

<sup>4</sup> La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les provisions au bilan consolidé.

## PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat, y compris le délai de grâce, le cas échéant. Le délai de grâce représente le délai additionnel accordé après l'échéance prévue au contrat au cours duquel un emprunteur peut faire un paiement sans que le prêt soit classé comme en souffrance. Le délai de grâce varie en fonction du type de produit et de l'emprunteur.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance mais qui n'étaient pas douteux aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010, et ces montants ne tiennent pas compte en général des prêts visés par le délai de grâce accordé. Même si le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis peut accorder jusqu'à 15 jours de grâce, au 31 octobre 2012, 1,2 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2011; 1,3 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) de prêts du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis étaient en souffrance depuis 15 jours ou moins, lesquels sont inclus dans la catégorie 1 jour à 30 jours dans le tableau ci-après.

### Prêts en souffrance mais non douteux<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012			
	De 1 jour à 30 jours	De 31 jours à 60 jours	De 61 jours à 89 jours	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	1 370 \$	821 \$	164 \$	2 355 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	4 752	705	188	5 645
Cartes de crédit	695	144	83	922
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 186	289	55	1 530
<b>Total</b>	<b>8 003 \$</b>	<b>1 959 \$</b>	<b>490 \$</b>	<b>10 452 \$</b>
	31 octobre 2011			
Prêts hypothécaires résidentiels	1 428 \$	799 \$	176 \$	2 403 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	4 766	764	169	5 699
Cartes de crédit	395	78	45	518
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 082	211	84	1 377
<b>Total</b>	<b>7 671 \$</b>	<b>1 852 \$</b>	<b>474 \$</b>	<b>9 997 \$</b>
	1 <sup>er</sup> novembre 2010			
Prêts hypothécaires résidentiels	1 559 \$	715 \$	158 \$	2 432 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	5 043	835	183	6 061
Cartes de crédit	405	81	46	532
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 312	454	137	1 903
<b>Total</b>	<b>8 319 \$</b>	<b>2 085 \$</b>	<b>524 \$</b>	<b>10 928 \$</b>

<sup>1</sup> Excluent tous les prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

### Actifs affectés en garantie

Au 31 octobre 2012, la juste valeur des actifs financiers détenus en garantie de prêts qui étaient en souffrance mais non douteux s'établissait à 167 millions de dollars (113 millions de dollars au 31 octobre 2011; 22 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers détenus en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. La direction prend en compte la nature de la sûreté, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la sûreté. Ces flux de trésorerie estimés sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si des nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir.

### Titres de créance douteux bruts classés comme prêts

Au 31 octobre 2012, les prêts douteux ne tenaient pas compte des titres de créance douteux bruts classés comme prêts totalisant 1,5 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 31 octobre 2011; 1,2 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010), puisqu'après toute comptabilisation de dépréciation, les produits d'intérêts continuent d'être comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur créances.

## PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur se composent de prêts commerciaux, de prêts de détail et de prêts assurés par la FDIC, découlant des acquisitions de South Financial, facilitées par la FDIC, de Services financiers Chrysler et de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA

Canada, dont les soldes de capital non remboursé en cours respectifs étaient de 6,3 milliards de dollars, 2,1 milliards de dollars, 0,9 milliard de dollars et 0,3 milliard de dollars, et les justes valeurs respectives, de 5,6 milliards de dollars, 1,9 milliard de dollars, 0,8 milliard de dollars et 0,1 milliard de dollars aux dates d'acquisition.

### Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Acquisitions facilitées par la FDIC</b>			
Solde de capital non remboursé <sup>1</sup>	1 070 \$	1 452 \$	1 835 \$
Ajustements de la juste valeur liés au crédit	(42)	(121)	(216)
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	(26)	16	(29)
Valeur comptable	1 002	1 347	1 590
Provision relative à des contreparties particulières <sup>2</sup>	(5)	(8)	–
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs <sup>2</sup>	(54)	(22)	–
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe <sup>3</sup>	943	1 317	1 590
<b>South Financial</b>			
Solde de capital non remboursé <sup>1</sup>	2 719	4 117	6 205
Ajustements de la juste valeur liés au crédit	(89)	(425)	(707)
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	(111)	3	(48)
Valeur comptable	2 519	3 695	5 450
Provision relative à des contreparties particulières <sup>2</sup>	(26)	(22)	–
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs <sup>2</sup>	(12)	(5)	–
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe	2 481	3 668	5 450
<b>Autres<sup>4</sup></b>			
Solde de capital non remboursé <sup>1</sup>	283	540	–
Ajustements de la juste valeur liés au crédit	(39)	(34)	–
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	2	12	–
Valeur comptable	246	518	–
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs <sup>2</sup>	(1)	(3)	–
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe	245 \$	515 \$	– \$

<sup>1</sup> Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis la création du prêt.

<sup>2</sup> Dans le cadre de l'évaluation des prêts acquis ayant subi une perte de valeur effectuée par la Banque, la direction a conclu qu'il est probable que des pertes sur créances de capital estimées plus élevées que prévu entraînent une diminution des flux de trésorerie attendus après l'acquisition. Par conséquent, des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ont été comptabilisées.

<sup>3</sup> La valeur comptable n'inclut pas l'incidence de l'accord de partage des pertes conclu avec la FDIC.

<sup>4</sup> Comprennent Services financiers Chrysler et MBNA.

## PRÊTS ASSURÉS PAR LA FDIC

Aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010, les soldes des prêts assurés par la FDIC s'établissaient respectivement à 1,0 milliard de dollars, 1,3 milliard de dollars et 1,7 milliard de dollars et étaient comptabilisés

dans les prêts au bilan consolidé. Aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010, les soldes des actifs compensatoires s'établissaient respectivement à 90 millions de dollars, 86 millions de dollars et 167 millions de dollars et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

NOTE 8

## TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

### TITRISATIONS DE PRÊTS

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités ad hoc canadiennes ou de tiers autres que des entités ad hoc. Par suite de ces titrisations, les actifs financiers peuvent être décomptabilisés en totalité ou en partie selon les ententes individuelles portant sur chacune des transactions.

Dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers sont conservés et peuvent comprendre des obligations démembrées sur flux d'intérêt exclusivement, des droits de gestion et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant (collectivement appelés «droits conservés»). Si un droit conservé ne donne pas lieu à la consolidation de l'entité ad hoc ni au maintien de la comptabilisation de l'actif financier transféré, ce droit conservé est inscrit à la juste valeur relative et classé à titre de valeur mobilière détenue à des fins de transaction, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits de négociation.

La plupart des titrisations de prêts ne sont pas admissibles à la décomptabilisation étant donné que, dans certains cas, la Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit liés aux actifs financiers titrisés, n'ayant pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Lorsqu'un prêt n'est pas admissible à la décomptabilisation, celui-ci n'est pas sorti du bilan, les droits conservés ne sont pas comptabilisés et un passif de titrisation est inscrit au titre du produit en espèces reçu. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En plus, la Banque transfère des actifs financiers à certaines entités ad hoc consolidées. Pour plus d'informations, se reporter à la note 9.

Le tableau suivant résume les types d'actifs titrisés qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation et les passifs de titrisation connexes.

#### Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation dans le cadre des programmes de titrisation de la Banque

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2012	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
	Juste valeur	Valeur comptable	Valeur comptable	Valeur comptable
<b>Nature de l'opération</b>				
Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels	44 305 \$	43 746 \$	43 960 \$	42 731 \$
Titrisation de prêts aux entreprises et aux gouvernements	33	32	47	101
Titrisation de prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	361	361	2 075	–
Autres actifs financiers transférés dans le cadre de la titrisation <sup>1</sup>	4 961	4 960	5 529	5 138
<b>Total</b>	<b>49 660 \$</b>	<b>49 099 \$</b>	<b>51 611 \$</b>	<b>47 970 \$</b>
<b>Passifs connexes<sup>2</sup></b>	<b>(50 666) \$</b>	<b>(50 548) \$</b>	<b>(52 858) \$</b>	<b>(49 204) \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent des titres adossés à des actifs, du papier commercial adossé à des actifs, de la trésorerie, des contrats de rachat et des obligations du gouvernement du Canada qui sont utilisés pour répondre aux exigences de financement des structures de titrisation de la Banque après la titrisation initiale de prêts hypothécaires.

<sup>2</sup> Comprennent des passifs de titrisation comptabilisés au coût amorti de 25 224 millions de dollars au 31 octobre 2012 (25 133 millions de dollars au 31 octobre 2011 et 21 948 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et des passifs de titrisation comptabilisés à la juste valeur de 25 324 millions de dollars au 31 octobre 2012 (27 725 millions de dollars au 31 octobre 2011 et 27 256 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

Le tableau suivant présente les prêts hypothécaires résidentiels assujettis à la comptabilisation selon l'approche de l'implication continue.

#### Prêts hypothécaires résidentiels titrisés assujettis à la comptabilisation selon l'approche de l'implication continue

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2012	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
	Juste valeur	Valeur comptable	Valeur comptable	Valeur comptable
Actifs titrisés initiaux	892 \$	876 \$	910 \$	1 043 \$
Actifs qui continuent d'être comptabilisés	892	876	910	1 043
Passifs connexes	(968)	(966)	(921)	(1 130)

#### Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

La Banque conclut certaines transactions dans le cadre desquelles elle transfère des actifs financiers déjà comptabilisés, comme des titres de créance et de participation, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs. Ces actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et les transferts sont inscrits comme des transactions d'emprunt garanti. Les transactions de cette nature, dont les plus fréquentes sont les mises en pension et

les prêts de valeurs mobilières, font que la Banque conserve la quasi-totalité des risques de crédit, de prix, de taux d'intérêt et de change de même que des avantages inhérents aux actifs.

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs financiers et les opérations associées qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation ainsi que les passifs financiers connexes.

#### Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Valeur comptable des actifs</b>			
<i>Nature de la transaction :</i>			
Mises en pension	16 884 \$	11 121 \$	9 425 \$
Prêts de valeurs mobilières	13 047	11 445	8 380
<b>Total</b>	<b>29 931 \$</b>	<b>22 566 \$</b>	<b>17 805 \$</b>
<b>Valeur comptable des passifs connexes<sup>1</sup></b>	<b>17 062 \$</b>	<b>11 060 \$</b>	<b>9 374 \$</b>

<sup>1</sup> Tous les passifs connexes découlent des mises en pension.

#### Actifs financiers transférés décomptabilisés en totalité dans lesquels la Banque a une implication continue

Il peut aussi y avoir implication continue si la Banque conserve des droits ou des obligations contractuels par suite du transfert des actifs financiers. Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque sont décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait du droit conservé. Au 31 octobre 2012, la juste valeur des droits conservés s'établissait à 53 millions de dollars. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts étant tous assurés par un gouvernement. Un profit ou une perte à la

vente de prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture sur les actifs vendus, le cas échéant. Le profit ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet du transfert, réparti entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date du transfert. Le profit à la vente des prêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 s'élevait à 1 million de dollars. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont ensuite comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits de négociation. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, les produits de négociation sur les droits conservés s'établissaient à 2 millions de dollars.



### ENTITÉS AD HOC IMPORTANTES CONSOLIDÉES

Une entité ad hoc est une entité qui est créée pour réaliser un objectif limité et bien défini. Les entités ad hoc sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité ad hoc indique que la Banque contrôle l'entité ad hoc. Les participations de la Banque dans des entités ad hoc consolidées sont analysées comme suit.

#### Prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts aux particuliers par l'entremise des entités ad hoc afin d'améliorer sa situation de trésorerie, de diversifier ses sources de financement et d'optimiser la gestion de son bilan. Lorsque les entités ad hoc sont créées principalement pour le bénéfice de la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc, ces entités doivent être consolidées.

Au 31 octobre 2012, l'encours du papier commercial émis par les entités ad hoc liées aux prêts aux particuliers s'établissait à 5,1 milliards de dollars (5,1 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 5,1 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010), et l'encours des billets émis par les entités ad hoc liées aux prêts aux particuliers s'établissait à 0,3 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars au 31 octobre 2011; néant au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Au 31 octobre 2012, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de ces conduits atteignait 5,5 milliards de dollars (7,2 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 5,1 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010), dont une tranche de 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars au 31 octobre 2011; 1,1 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) des prêts aux particuliers sous-jacents était assurée par des gouvernements. Des restrictions prévues dans les conventions pertinentes limitent l'accès de la Banque aux actifs des entités ad hoc. La juste valeur des prêts et des passifs connexes s'établissait à respectivement 5,5 milliards de dollars et 5,4 milliards de dollars au 31 octobre 2012.

#### Cartes de crédit

La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité ad hoc. Par suite de l'acquisition de la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de MBNA, la Banque a consolidé l'entité ad hoc puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité ad hoc. Au 31 octobre 2012, le risque maximal de perte que la Banque avait pour cette entité ad hoc atteignait 1,3 milliard de dollars. Avant le 1<sup>er</sup> décembre 2011, la Banque ne consolidait pas l'entité ad hoc. Des restrictions prévues dans les conventions pertinentes limitent l'accès de la Banque aux actifs de l'entité ad hoc. La juste valeur des prêts et des passifs connexes s'établissait à respectivement 1,3 milliard de dollars et 1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2012.

#### Autres entités ad hoc importantes consolidées

La Banque consolide deux autres entités ad hoc puisqu'elles ont été créées principalement pour le bénéfice de la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc. Une des entités ad hoc est financée par la Banque et achète des tranches d'actifs titrisés et des portefeuilles de prêts titrisés de premier rang à des clients existants de la Banque. Au 31 octobre 2012, l'entité ad hoc avait 42 millions de dollars d'actifs (88 millions de dollars au 31 octobre 2011; 598 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010), qui comprenaient des prêts sur cartes de crédit, des prêts et crédit-bail – automobiles et des prêts et crédit-bail – matériel. La capacité de la Banque d'accéder aux actifs de l'entité ad hoc n'est pas restreinte dans la mesure où la Banque y a droit en vertu des ententes avec les vendeurs. Au 31 octobre 2012, le risque éventuel maximal de perte de la Banque atteignait 42 millions de dollars (88 millions de dollars au 31 octobre 2011; 598 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

L'autre entité ad hoc a été formée afin de garantir les remboursements de principal et les paiements d'intérêts relativement aux obligations sécurisées émises par la Banque. La Banque a vendu des actifs à l'entité ad hoc et lui a consenti un prêt afin de faciliter l'acquisition des actifs. Au 31 octobre 2012, cette entité ad hoc détenait des actifs de 11,7 milliards de dollars (14,1 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 9,5 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010)

qui sont inscrits au bilan consolidé de la Banque comme prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers. Des restrictions prévues dans les conventions pertinentes limitent l'accès de la Banque aux actifs de l'entité ad hoc. Au 31 octobre 2012, le risque éventuel maximal de perte de la Banque atteignait 10,5 milliards de dollars (7,4 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 2,2 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). La juste valeur des prêts et des passifs connexes s'établissait à respectivement 12,8 milliards de dollars et 10,3 milliards de dollars au 31 octobre 2012.

### ENTITÉS AD HOC IMPORTANTES NON CONSOLIDÉES

La Banque détient des participations dans certaines entités ad hoc importantes non consolidées pour lesquelles elle n'est pas exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc. Les participations de la Banque dans ces entités ad hoc non consolidées sont analysées comme suit.

#### Conduits multicédants

Les conduits multicédants (qui sont des véhicules de titrisation) offrent aux clients des sources de financement alternatives par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent leurs créances à un conduit et celui-ci finance l'achat des créances en émettant du papier commercial à court terme à des investisseurs externes. Chaque cédant continue de gérer ses actifs et absorbe les premières pertes. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété du conduit. La Banque gère les conduits et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir un rehaussement de crédit. Les ententes de liquidité sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les fiducies soutenues par la Banque. Si une fiducie avait de la difficulté à refinancer du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), elle pourrait utiliser la facilité de prêt et affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Les facilités de crédit ne peuvent être utilisées si une fiducie est insolvable ou en faillite; des conditions préalables doivent être satisfaites avant chaque avance de fonds (c.-à-d., avant chaque emprunt sur la facilité). Ces conditions préalables sont en place pour s'assurer que la Banque ne fournit pas de rehaussement de crédit à la fiducie au moyen des facilités de prêt.

De temps à autre, la Banque peut, à titre d'agent de placement, détenir du papier commercial émis par les conduits. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011, aucun PCAA n'a été acquis en vertu d'ententes de liquidité. La Banque a maintenu des positions dans des titres de PCAA émis par des conduits multicédants dans le cadre de ses activités de tenue de marché relatives au PCAA. Aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010, la Banque détenait respectivement 128 millions de dollars, 790 millions de dollars et 243 millions de dollars de titres de PCAA sur les 7,5 milliards de dollars, 5,5 milliards de dollars et 5,3 milliards de dollars de titres de PCAA en circulation qui avaient été émis par les conduits à ces dates. Le papier commercial détenu est classé dans les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction au bilan consolidé. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. La Banque surveille ses positions en titres de PCAA dans le cadre du processus continu d'évaluation de la consolidation. Les positions n'ont donné lieu à aucune modification des conclusions portant sur la consolidation au cours des exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011.

Au 31 octobre 2012, le risque éventuel maximal de perte que courait la Banque étant donné son pourcentage de détention de papier commercial et les facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 7,5 milliards de dollars (5,5 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 5,3 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). En outre, la Banque s'est engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 2,2 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 1,8 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) à l'égard de titres de PCAA qui pourraient éventuellement être émis par les conduits. Au 31 octobre 2012, la Banque ne fournissait aucun rehaussement de crédit spécifique (17 millions de dollars au 31 octobre 2011; 73 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) pour des transactions.

## CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des transactions hors Bourse qui sont négociées en privé entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en options et en contrats à terme standardisés.

### Dérivés de taux d'intérêt

La Banque a recours à des dérivés de taux d'intérêt, tels que des contrats à terme de gré à gré et des contrats de garantie, des swaps et des options, pour gérer les risques de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les bénéfices et la valeur économique de la Banque. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la valeur de marché des actifs et des passifs à taux fixe. De plus, les taux de remboursement de certains actifs et passifs varient avec les taux d'intérêt.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans l'avenir, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un taux appliqué à un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés et réglés par une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse. Les contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants normalisés, à des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

### Dérivés de change

La Banque a recours à des dérivés de change, tels que des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, pour gérer les risques de change. Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change. La Banque est exposée à un risque de change non transactionnel en raison de ses participations dans des établissements à l'étranger lorsque les actifs de la Banque libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie; la situation donne lieu à des positions ouvertes en monnaie étrangère.

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans le cadre desquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Les contrats de change à terme standardisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants standardisés, avec des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

### Dérivés de crédit

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaillance de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une transaction ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par industrie et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique est de ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties pour lesquelles la Banque a une exposition au crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de toute baisse de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou un défaut de paiement. Le règlement peut se faire en espèces ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en espèces établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en espèces sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

### Autres dérivés

La Banque est également partie à des transactions sur des dérivés d'actions et des dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en espèces en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en espèces calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standardisés avec des dates de règlement standardisées.

Les contrats sur marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options qui portent sur des marchandises comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie, qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

## NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

### Juste valeur des dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012								31 octobre 2011		1 <sup>er</sup> novembre 2010	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice <sup>1</sup>				Juste valeur à la date de clôture				Juste valeur à la date de clôture		Juste valeur à la date de clôture	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction</b>												
Dérivés de taux												
Contrats à terme standardisés	1 \$	– \$	4 \$	– \$	7 \$	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$			
Contrats de garantie de taux	32	26	25	22	23	19	17	12				
Swaps	31 241	29 045	32 058	29 473	27 359	26 278	19 687	19 517				
Options vendues	–	840	–	797	–	790	–	642				
Options achetées	825	–	850	–	765	–	641	–				
Total des dérivés de taux	32 099	29 911	32 937	30 292	28 154	27 088	20 346	20 172				
Dérivés de change												
Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	1	–	–	–				
Contrats à terme de gré à gré	4 729	4 224	3 259	2 935	5 567	4 725	5 379	5 734				
Swaps	205	178	179	63	237	292	2 240	881				
Swaps de taux et de devises	8 973	17 284	7 293	16 473	9 569	16 248	9 395	14 090				
Options vendues	–	374	–	209	–	639	–	829				
Options achetées	377	–	186	–	623	–	800	–				
Total des dérivés de change	14 284	22 060	10 917	19 680	15 997	21 904	17 814	21 534				
Dérivés de crédit												
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	36	43	17	49	60	43	70	65				
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	15	49	16	25	19	68	52	65				
Total des contrats sur dérivés de crédit	51	92	33	74	79	111	122	130				
Autres contrats												
Dérivés d'actions	5 320	6 398	7 168	8 309	3 702	4 574	2 146	2 772				
Contrats de marchandises	842	811	533	609	778	684	775	711				
Total des autres contrats	6 162	7 209	7 701	8 918	4 480	5 258	2 921	3 483				
<b>Juste valeur – à des fins de transaction</b>	<b>52 596 \$</b>	<b>59 272 \$</b>	<b>51 588 \$</b>	<b>58 964 \$</b>	<b>48 710 \$</b>	<b>54 361 \$</b>	<b>41 203 \$</b>	<b>45 319 \$</b>				
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>												
Dérivés de taux												
Contrats de garantie de taux	– \$	1 \$	– \$	1 \$	– \$	2 \$	5 \$	7 \$				
Swaps	6 844	3 793	5 657	2 891	7 517	4 379	6 932	4 436				
Options vendues	7	4	7	4	6	5	7	6				
Options achetées	20	7	18	8	16	2	30	3				
Total des dérivés de taux	6 871	3 805	5 682	2 904	7 539	4 388	6 974	4 452				
Dérivés de change												
Contrats à terme de gré à gré	1 389	401	1 304	382	1 023	527	845	523				
Swaps	1	5	–	7	–	–	27	–				
Swaps de taux et de devises	1 078	1 540	1 051	1 597	1 254	1 422	1 191	1 294				
Total des dérivés de change	2 468	1 946	2 355	1 986	2 277	1 949	2 063	1 817				
Dérivés de crédit												
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	57	127	16	173	72	102	66	93				
Total des contrats sur dérivés de crédit	57	127	16	173	72	102	66	93				
Autres contrats												
Dérivés d'actions	1 208	313	1 278	970	1 247	915	1 164	871				
Total des autres contrats	1 208	313	1 278	970	1 247	915	1 164	871				
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>10 604 \$</b>	<b>6 191 \$</b>	<b>9 331 \$</b>	<b>6 033 \$</b>	<b>11 135 \$</b>	<b>7 354 \$</b>	<b>10 267 \$</b>	<b>7 233 \$</b>				
<b>Total de la juste valeur</b>	<b>63 200 \$</b>	<b>65 463 \$</b>	<b>60 919 \$</b>	<b>64 997 \$</b>	<b>59 845 \$</b>	<b>61 715 \$</b>	<b>51 470 \$</b>	<b>52 552 \$</b>				

<sup>1</sup> La juste valeur moyenne des dérivés détenus à des fins de transaction pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 était comme suit : positive de 49 699 millions de dollars et négative de 52 168 millions de dollars. Les moyennes sont calculées mensuellement.

Le tableau suivant catégorise les dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme éléments constitutifs de

relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010.

### Juste valeur des dérivés à des fins autres que de transaction

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012									
	Actifs dérivés					Passifs dérivés				
	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles			Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles		Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles			Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	
	Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net	Juste valeur	Total	Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net	Juste valeur	Total
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>										
Dérivés de taux										
Contrats de garantie de taux	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 \$	1 \$
Swaps	138	2 893	–	2 626	5 657	150	243	–	2 498	2 891
Options vendues	–	–	–	7	7	–	–	–	4	4
Options achetées	–	–	–	18	18	–	–	–	8	8
<b>Total des dérivés de taux</b>	<b>138</b>	<b>2 893</b>	<b>–</b>	<b>2 651</b>	<b>5 682</b>	<b>150</b>	<b>243</b>	<b>–</b>	<b>2 511</b>	<b>2 904</b>
Dérivés de change										
Contrats à terme de gré à gré	–	1 242	–	62	1 304	–	331	25	26	382
Swaps	–	–	–	–	–	–	7	–	–	7
Swaps de taux et de devises	–	335	–	716	1 051	–	1 187	–	410	1 597
<b>Total des dérivés de change</b>	<b>–</b>	<b>1 577</b>	<b>–</b>	<b>778</b>	<b>2 355</b>	<b>–</b>	<b>1 525</b>	<b>25</b>	<b>436</b>	<b>1 986</b>
Dérivés de crédit										
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	–	–	–	16	16	–	–	–	173	173
<b>Total des dérivés de crédit</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>173</b>	<b>173</b>
Autres contrats										
Dérivés d'actions	–	314	–	964	1 278	–	8	–	962	970
<b>Total des autres contrats</b>	<b>–</b>	<b>314</b>	<b>–</b>	<b>964</b>	<b>1 278</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>962</b>	<b>970</b>
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>138 \$</b>	<b>4 784 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>4 409 \$</b>	<b>9 331 \$</b>	<b>150 \$</b>	<b>1 776 \$</b>	<b>25 \$</b>	<b>4 082 \$</b>	<b>6 033 \$</b>

31 octobre 2011

### Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction

Dérivés de taux										
Contrats de garantie de taux	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 \$	– \$	1 \$	2 \$
Swaps	482	3 358	–	3 677	7 517	239	310	–	3 830	4 379
Options vendues	–	–	–	6	6	–	–	–	5	5
Options achetées	–	–	–	16	16	–	–	–	2	2
<b>Total des contrats sur taux d'intérêt</b>	<b>482</b>	<b>3 358</b>	<b>–</b>	<b>3 699</b>	<b>7 539</b>	<b>239</b>	<b>311</b>	<b>–</b>	<b>3 838</b>	<b>4 388</b>
Dérivés de change										
Contrats à terme de gré à gré	–	1 007	3	13	1 023	–	504	11	12	527
Swaps de taux et de devises	–	535	–	719	1 254	–	1 057	–	365	1 422
<b>Total des dérivés de change</b>	<b>–</b>	<b>1 542</b>	<b>3</b>	<b>732</b>	<b>2 277</b>	<b>–</b>	<b>1 561</b>	<b>11</b>	<b>377</b>	<b>1 949</b>
Dérivés de crédit										
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	–	–	–	72	72	–	–	–	102	102
<b>Total des dérivés de crédit</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>102</b>	<b>102</b>
Autres contrats										
Dérivés d'actions	–	340	–	907	1 247	–	7	–	908	915
<b>Total des autres contrats</b>	<b>–</b>	<b>340</b>	<b>–</b>	<b>907</b>	<b>1 247</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>908</b>	<b>915</b>
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>482 \$</b>	<b>5 240 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>5 410 \$</b>	<b>11 135 \$</b>	<b>239 \$</b>	<b>1 879 \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>5 225 \$</b>	<b>7 354 \$</b>

1<sup>er</sup> novembre 2010

### Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction

Dérivés de taux										
Contrats de garantie de taux	– \$	– \$	– \$	5 \$	5 \$	– \$	– \$	– \$	7 \$	7 \$
Swaps	1 394	3 088	–	2 450	6 932	1 479	240	–	2 717	4 436
Options vendues	–	–	–	7	7	–	–	–	6	6
Options achetées	1	–	–	29	30	–	–	–	3	3
<b>Total des contrats sur taux d'intérêt</b>	<b>1 395</b>	<b>3 088</b>	<b>–</b>	<b>2 491</b>	<b>6 974</b>	<b>1 479</b>	<b>240</b>	<b>–</b>	<b>2 733</b>	<b>4 452</b>
Dérivés de change										
Contrats à terme de gré à gré	–	800	41	4	845	–	464	53	6	523
Swaps	–	27	–	–	27	–	–	–	–	–
Swaps de taux et de devises	–	453	–	738	1 191	–	960	–	334	1 294
<b>Total des dérivés de change</b>	<b>–</b>	<b>1 280</b>	<b>41</b>	<b>742</b>	<b>2 063</b>	<b>–</b>	<b>1 424</b>	<b>53</b>	<b>340</b>	<b>1 817</b>
Dérivés de crédit										
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	–	–	–	66	66	–	–	–	93	93
<b>Total des dérivés de crédit</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>66</b>	<b>66</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>93</b>	<b>93</b>
Autres contrats										
Dérivés d'actions	–	303	–	861	1 164	–	3	–	868	871
<b>Total des autres contrats</b>	<b>–</b>	<b>303</b>	<b>–</b>	<b>861</b>	<b>1 164</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>868</b>	<b>871</b>
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>1 395 \$</b>	<b>4 671 \$</b>	<b>41 \$</b>	<b>4 160 \$</b>	<b>10 267 \$</b>	<b>1 479 \$</b>	<b>1 667 \$</b>	<b>53 \$</b>	<b>4 034 \$</b>	<b>7 233 \$</b>

Les tableaux suivants présentent l'incidence des instruments dérivés désignés dans des relations de couverture et des éléments couverts connexes, le cas échéant, sur l'état du résultat consolidé et sur les autres éléments du résultat global pour les exercices clos le 31 octobre 2012 et 2011.

### Couvertures de juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

	2012			
	Montants comptabilisés dans les produits tirés des dérivés <sup>1</sup>	Montants comptabilisés dans les produits tirés des éléments couverts <sup>1</sup>	Inefficacité de la couverture <sup>1</sup>	Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture <sup>1</sup>
<b>Couvertures de juste valeur</b>				
Dérivés de taux	129 \$	(127) \$	2 \$	(1) \$
<b>Total des produits (de la perte)</b>	<b>129 \$</b>	<b>(127) \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>(1) \$</b>
				2011
<b>Couvertures de juste valeur</b>				
Dérivés de taux	102 \$	(107) \$	(5) \$	30 \$
<b>Total des produits (de la perte)</b>	<b>102 \$</b>	<b>(107) \$</b>	<b>(5) \$</b>	<b>30 \$</b>

<sup>1</sup> Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011, la Banque n'a comptabilisé aucun profit net ni aucune perte nette dans ses résultats par suite des engagements fermes couverts qui ont cessé d'être admissibles à titre de couvertures de juste valeur.

### Couvertures de flux de trésorerie et d'un investissement net

(en millions de dollars canadiens)

	2012			
	Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global tirés des dérivés <sup>1</sup>	Montants reclassés des autres éléments du résultat global dans le résultat <sup>1,2</sup>	Inefficacité de la couverture <sup>3</sup>	Montants exclus de l'appréciation de l'efficacité de la couverture <sup>3</sup>
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>				
Dérivés de taux	1 263 \$	1 611 \$	– \$	– \$
Dérivés de change <sup>4</sup>	(28)	(17)	–	–
Autres contrats	108	102	–	–
<b>Total des produits (de la perte)</b>	<b>1 343 \$</b>	<b>1 696 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Couvertures d'un investissement net</b>				
Dérivés de taux <sup>4</sup>	(76) \$	– \$	– \$	4 \$
				2011
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>				
Dérivés de taux	1 902 \$	1 670 \$	– \$	– \$
Dérivés de change <sup>4</sup>	129	132	–	–
Autres contrats	38	61	–	–
<b>Total des produits (de la perte)</b>	<b>2 069 \$</b>	<b>1 863 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Couvertures d'un investissement net</b>				
Dérivés de change <sup>4</sup>	449 \$	– \$	– \$	70 \$

<sup>1</sup> Les autres éléments du résultat global sont présentés avant impôt.

<sup>2</sup> Montants comptabilisés dans les produits d'intérêts nets.

<sup>3</sup> Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts

<sup>4</sup> Comprennent les instruments non dérivés désignés comme instruments de couverture constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture (p. ex., passifs libellés en monnaies étrangères).

Le tableau ci-après indique les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie couverts dans les relations comptables de couverture (de flux de trésorerie) désignées devraient survenir aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010.

### Flux de trésorerie couverts

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012					Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>						
Entrée de trésorerie	12 242 \$	15 187 \$	6 941 \$	396 \$	248 \$	35 014 \$
Sortie de trésorerie	(2 128)	(5 214)	(4 743)	–	–	(12 085)
<b>Flux de trésorerie nets</b>	<b>10 114 \$</b>	<b>9 973 \$</b>	<b>2 198 \$</b>	<b>396 \$</b>	<b>248 \$</b>	<b>22 929 \$</b>
31 octobre 2011						
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>						
Entrée de trésorerie	10 119 \$	12 321 \$	7 885 \$	1 239 \$	346 \$	31 910 \$
Sortie de trésorerie	(327)	(2 374)	(5 259)	(13)	–	(7 973)
<b>Flux de trésorerie nets</b>	<b>9 792 \$</b>	<b>9 947 \$</b>	<b>2 626 \$</b>	<b>1 226 \$</b>	<b>346 \$</b>	<b>23 937 \$</b>
1 <sup>er</sup> novembre 2010						
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>						
Entrée de trésorerie	8 365 \$	10 539 \$	8 486 \$	1 219 \$	438 \$	29 047 \$
Sortie de trésorerie	(975)	(1 980)	(5 302)	(25)	–	(8 282)
<b>Flux de trésorerie nets</b>	<b>7 390 \$</b>	<b>8 559 \$</b>	<b>3 184 \$</b>	<b>1 194 \$</b>	<b>438 \$</b>	<b>20 765 \$</b>

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011, les opérations prévues couvertes se sont réalisées dans tous les cas importants.

Le tableau ci-après présente les profits (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction qui n'ont pas été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011. Ces profits (pertes) sont partiellement contre-balançés par des profits (pertes) comptabilisés dans l'état du résultat consolidé et dans les autres éléments du résultat global liés aux instruments autres que des dérivés connexes.

### Profits (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction non désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)	2012	2011
Dérivés de taux	(111) \$	140 \$
Dérivés de change	(14)	(8)
Dérivés de crédit	(67)	41
Dérivés d'actions	3	(1)
<b>Total</b>	<b>(189) \$</b>	<b>172 \$</b>

<sup>1</sup> Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse.

### Dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(en milliards de dollars canadiens)

	31 octobre 2012		31 octobre 2011		1 <sup>er</sup> novembre 2010		
	Détenus à des fins de transaction		Détenus à des fins autres que de transaction		Total	Total	
	Négociés hors Bourse <sup>1</sup>	Négociés en Bourse	Total	Total			
<b>Notionnel</b>							
<b>Dérivés de taux</b>							
Contrats à terme standardisés	– \$	285,0 \$	285,0 \$	– \$	285,0 \$	211,8 \$	255,4 \$
Contrats de garantie de taux	85,0	–	85,0	2,9	87,9	118,9	56,7
Swaps	2 003,5	–	2 003,5	308,4	2 311,9	1 792,5	1 300,7
Options vendues	24,9	31,7	56,6	0,6	57,2	72,0	50,9
Options achetées	19,2	26,1	45,3	4,6	49,9	65,8	59,0
<b>Total des dérivés de taux</b>	<b>2 132,6</b>	<b>342,8</b>	<b>2 475,4</b>	<b>316,5</b>	<b>2 791,9</b>	<b>2 261,0</b>	<b>1 722,7</b>
<b>Dérivés de change</b>							
Contrats à terme standardisés	–	28,7	28,7	–	28,7	38,3	17,5
Contrats à terme de gré à gré	374,4	–	374,4	37,4	411,8	415,1	380,4
Swaps	1,2	–	1,2	0,1	1,3	2,9	20,4
Swaps de taux et de devises	388,3	–	388,3	28,6	416,9	381,3	337,2
Options vendues	13,6	–	13,6	–	13,6	34,5	53,7
Options achetées	12,8	–	12,8	–	12,8	30,8	44,5
<b>Total des dérivés de change</b>	<b>790,3</b>	<b>28,7</b>	<b>819,0</b>	<b>66,1</b>	<b>885,1</b>	<b>902,9</b>	<b>853,7</b>
<b>Dérivés de crédit</b>							
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	2,7	–	2,7	4,3	7,0	8,7	10,0
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	1,7	–	1,7	–	1,7	2,7	3,7
<b>Total des contrats sur dérivés de crédit</b>	<b>4,4</b>	<b>–</b>	<b>4,4</b>	<b>4,3</b>	<b>8,7</b>	<b>11,4</b>	<b>13,7</b>
<b>Autres contrats</b>							
Dérivés d'actions	45,3	12,5	57,8	28,5	86,3	71,7	65,2
Contrats de marchandises	8,1	11,2	19,3	–	19,3	16,0	12,5
<b>Total des autres contrats</b>	<b>53,4</b>	<b>23,7</b>	<b>77,1</b>	<b>28,5</b>	<b>105,6</b>	<b>87,7</b>	<b>77,7</b>
<b>Total</b>	<b>2 980,7 \$</b>	<b>395,2 \$</b>	<b>3 375,9 \$</b>	<b>415,4 \$</b>	<b>3 791,3 \$</b>	<b>3 263,0 \$</b>	<b>2 667,8 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent les instruments réglés par une chambre de compensation.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse selon leur durée contractuelle jusqu'à l'échéance.

### Dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

(en milliards de dollars canadiens)

Notionnel	Durée restante jusqu'à l'échéance					31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total	Total
<b>Dérivés de taux</b>								
Contrats à terme standardisés	182,9 \$	94,4 \$	7,7 \$	– \$	– \$	285,0 \$	211,8 \$	255,4 \$
Contrats de garantie de taux	84,5	3,3	0,1	–	–	87,9	118,9	56,7
Swaps	573,0	640,7	619,2	394,6	84,4	2 311,9	1 792,5	1 300,7
Options vendues	46,3	5,7	2,3	2,1	0,8	57,2	72,0	50,9
Options achetées	37,9	4,2	2,9	3,1	1,8	49,9	65,8	59,0
Total des dérivés de taux	924,6	748,3	632,2	399,8	87,0	2 791,9	2 261,0	1 722,7
<b>Dérivés de change</b>								
Contrats à terme standardisés	16,5	11,6	0,6	–	–	28,7	38,3	17,5
Contrats à terme de gré à gré	369,8	31,5	10,1	0,3	0,1	411,8	415,1	380,4
Swaps	0,6	0,3	–	0,4	–	1,3	2,9	20,4
Swaps de taux et de devises	83,9	141,1	86,6	85,8	19,5	416,9	381,3	337,2
Options vendues	9,3	4,1	0,2	–	–	13,6	34,5	53,7
Options achetées	9,5	3,1	0,1	0,1	–	12,8	30,8	44,5
Total des dérivés de change	489,6	191,7	97,6	86,6	19,6	885,1	902,9	853,7
<b>Dérivés de crédit</b>								
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	1,1	2,4	2,4	1,1	–	7,0	8,7	10,0
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	0,3	0,5	0,8	0,1	–	1,7	2,7	3,7
Total des contrats sur dérivés de crédit	1,4	2,9	3,2	1,2	–	8,7	11,4	13,7
<b>Autres contrat</b>								
Dérivés d'actions	62,0	16,4	7,9	–	–	86,3	71,7	65,2
Contrats de marchandises	15,4	3,6	0,3	–	–	19,3	16,0	12,5
Total des autres contrats	77,4	20,0	8,2	–	–	105,6	87,7	77,7
<b>Total</b>	<b>1 493,0 \$</b>	<b>962,9 \$</b>	<b>741,2 \$</b>	<b>487,6 \$</b>	<b>106,6 \$</b>	<b>3 791,3 \$</b>	<b>3 263,0 \$</b>	<b>2 667,8 \$</b>

### RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

#### Risque de marché

En l'absence de paiements en espèces initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de transaction de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion des risques de la Banque.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Le groupe du crédit de trésorerie, qui fait partie des Services bancaires de gros, est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Cela inclut l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation de conventions-cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les conventions-cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'elles lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de telles conventions si certains événements se produisent. L'incidence de ces conventions-cadres de compensation est montrée dans le tableau ci-dessous intitulé «Risque de crédit lié aux dérivés».

Le tableau «Risque de crédit lié aux dérivés» indique également le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les dérivés en cours et représente le risque de crédit maximal de la Banque lié aux dérivés. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des dérivés. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application de mesures standard du risque de crédit de contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

## Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012			31 octobre 2011		
	Coût de remplacement courant <sup>1</sup>	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant <sup>1</sup>	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques <sup>2</sup>
<b>Dérivés de taux</b>						
Contrats de garantie de taux	26 \$	43 \$	7 \$	23 \$	34 \$	5 \$
Swaps	37 714	60 209	20 500	34 889	46 192	18 322
Options achetées	866	980	403	767	860	337
Total des dérivés de taux	38 606	61 232	20 910	35 679	47 086	18 664
<b>Dérivés de change</b>						
Contrats à terme de gré à gré	4 523	10 021	1 846	6 363	11 875	2 170
Swaps	179	298	28	237	405	59
Swaps de taux et de devises	8 344	28 408	9 584	10 823	30 312	9 322
Options achetées	186	447	135	623	1 064	236
Total des dérivés de taux	13 232	39 174	11 593	18 046	43 656	11 787
<b>Autres contrats</b>						
Dérivés de crédit	18	290	117	48	447	158
Dérivés d'actions	8 217	11 904	904	4 691	7 954	1 033
Contrats de marchandises	402	1 048	294	567	1 167	238
Total des autres contrats	8 637	13 242	1 315	5 306	9 568	1 429
<b>Total des dérivés</b>	<b>60 475</b>	<b>113 648</b>	<b>33 818</b>	<b>59 031</b>	<b>100 310</b>	<b>31 880</b>
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	48 084	78 727	24 295	45 375	65 792	22 531
<b>Total des dérivés après compensation</b>	<b>12 391</b>	<b>34 921</b>	<b>9 523</b>	<b>13 656</b>	<b>34 518</b>	<b>9 349</b>
Moins l'incidence des garanties	6 020	6 191	2 165	5 875	6 062	1 959
<b>Dérivés nets</b>	<b>6 371 \$</b>	<b>28 730 \$</b>	<b>7 358 \$</b>	<b>7 781 \$</b>	<b>28 456 \$</b>	<b>7 390 \$</b>

<sup>1</sup> Les instruments négociés en Bourse et les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui sont traités comme des garanties financières du capital de risque de crédit, sont exclus selon les lignes directrices du BSIF. Le total de la juste valeur positive des contrats exclus s'élevait à 444 millions de dollars au 31 octobre 2012 (814 millions de dollars au 31 octobre 2011).

<sup>2</sup> Les montants sont calculés selon les PCGR du Canada.

## Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens,

	Canada <sup>1</sup>		États-Unis <sup>1</sup>		Autres pays <sup>1</sup>		Total	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	31 octobre 2012	31 octobre 2011	31 octobre 2012	31 octobre 2011	31 octobre 2012	31 octobre 2011
<b>Par secteur</b>								
Institutions financières	25 670 \$	33 232 \$	7 263 \$	6 062 \$	11 868 \$	10 156 \$	44 801 \$	49 450 \$
Gouvernements	5 852	4 199	6 223	1 269	591	310	12 666	5 778
Autres	1 544	2 407	1 165	1 084	299	312	3 008	3 803
Coût de remplacement courant	33 066 \$	39 838 \$	14 651 \$	8 415 \$	12 758 \$	10 778 \$	60 475 \$	59 031 \$
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties							54 104	51 250
<b>Total du coût de remplacement courant</b>							<b>6 371 \$</b>	<b>7 781 \$</b>

Par région de risque <sup>2</sup>	31 octobre 2012	31 octobre 2011	31 octobre 2012 % de répartition	31 octobre 2011 % de répartition
	Canada	2 706 \$	3 291 \$	42,4 %
États-Unis	1 883	2 231	29,6	28,7
Autres pays				
Royaume-Uni	820	598	12,9	7,7
Autres pays européens	479	911	7,5	11,7
Autres	483	750	7,6	9,6
Total – Autres pays	1 782	2 259	28,0	29,0
<b>Total du coût de remplacement courant</b>	<b>6 371 \$</b>	<b>7 781 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>1</sup> D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.

<sup>2</sup> Après l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre aux contreparties de la Banque d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement : i) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable; ou ii) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement des notations attribuées aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2012, la position de passif nette totale de ces contrats aurait exigé : i) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 45 millions de dollars

(57 millions de dollars au 31 octobre 2011) dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque; et ii) un financement total de 6 millions de dollars (2 millions de dollars au 31 octobre 2011) à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque.

Certains des contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant aux contreparties de la Banque d'exiger la remise de sûretés en fonction de l'exposition nette à l'évaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par une pareille convention-cadre de dérivés. Certaines de ces



conventions peuvent permettre aux contreparties de la Banque d'exiger des garanties supplémentaires en cas d'abaissement des notations des dettes de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2012, la juste valeur de tous les instruments dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif nette était de 14,3 milliards de dollars (12,9 milliards de dollars au 31 octobre 2011). La Banque a fourni une sûreté de 11,8 milliards de dollars (10,3 milliards de dollars au 31 octobre 2011) pour cette exposition de risque dans le cadre normal des activités. Au 31 octobre

2012, l'abaissement de un cran des notations des dettes de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 0,6 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars au 31 octobre 2011) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités. Un abaissement de deux crans des notations des titres de créance de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 1,4 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 31 octobre 2011) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités.

NOTE 11	<b>ACQUISITIONS</b>
---------	---------------------

**a) Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2011, la Banque a acquis la quasi-totalité du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, filiale en propriété exclusive de la Bank of America Corporation, ainsi que de certains autres actifs et passifs pour une contrepartie au comptant de 6 839 millions de dollars.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Les résultats de MBNA Canada à compter de la date d'acquisition jusqu'au 31 octobre 2012 ont été consolidés avec les résultats de la Banque et sont présentés principalement dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Gestion de patrimoine et Assurance.

Le montant total du goodwill qui devrait être déductible aux fins de l'impôt est de néant. À compter de la date de l'acquisition jusqu'au 31 octobre 2012, le goodwill a diminué de 27 millions de dollars pour s'établir à 93 millions de dollars en raison d'ajustements apportés aux différentes évaluations de la juste valeur.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, l'acquisition a contribué à hauteur de 811 millions de dollars aux produits et à hauteur de (15) millions de dollars au résultat net.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur estimée des actifs et des passifs acquis à la date d'acquisition.

**Juste valeur des actifs nets identifiables acquis**

(en millions de dollars canadiens)	Montant
<b>Actifs acquis</b>	
Prêts <sup>1,2</sup>	7 361 \$
Autres actifs	275
Immobilisations incorporelles	458
	8 094
<b>Moins : passifs pris en charge</b>	
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	6 746
Goodwill	93
<b>Total de la contrepartie de l'acquisition</b>	<b>6 839 \$</b>

<sup>1</sup> La juste valeur estimée des prêts reflète les pertes sur créances prévues à la date de l'acquisition.

<sup>2</sup> Les créances contractuelles brutes s'élevaient à 7 820 millions de dollars.

**b) Acquisition de Services financiers Chrysler**

Le 1<sup>er</sup> avril 2011, la Banque a acquis la totalité des titres de participation en circulation au Canada et aux États-Unis de Services financiers Chrysler pour une contrepartie au comptant d'environ 6 307 millions de dollars, y compris une contrepartie éventuelle. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Dans le cadre du contrat d'acquisition, la Banque devait verser une contrepartie au comptant additionnelle s'il arrivait que les montants réalisés sur certains actifs excèdent un seuil préétabli. La contrepartie éventuelle est immédiatement comptabilisée à la juste valeur dans la répartition du prix d'acquisition et est réévaluée à mesure que les montants sur les actifs seront réalisés dans l'état du résultat consolidé. Une contrepartie éventuelle de 52 millions de dollars a été comptabilisée à la date d'acquisition. Après l'acquisition, les montants réalisés sur ces actifs ont excédé le seuil préétabli et la Banque a dû verser une contrepartie au comptant additionnelle de 53 millions de dollars, laquelle a été inscrite à l'état du résultat consolidé. Les résultats de Services financiers Chrysler depuis la date de l'acquisition et jusqu'au 31 octobre 2012 ont été inclus dans les résultats consolidés de la Banque. Les résultats de Services financiers Chrysler aux États-Unis sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les résultats de Services financiers Chrysler au Canada sont présentés dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

Après la date d'acquisition, le goodwill a augmenté de 45 millions de dollars pour atteindre 197 millions de dollars, en raison surtout de la finalisation des justes valeurs prises en compte dans la répartition du prix d'acquisition. Le montant total du goodwill qui devrait être déductible aux fins de l'impôt est de 275 millions de dollars.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, l'acquisition a contribué à hauteur de 464 millions de dollars (273 millions de dollars au 31 octobre 2011) aux produits et à hauteur de 67 millions de dollars (13 millions de dollars au 31 octobre 2011) au résultat net.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur estimée des actifs et des passifs de Services financiers Chrysler à la date d'acquisition.

**Juste valeur des actifs nets identifiables acquis**

(en millions de dollars canadiens)	Montant
<b>Actifs acquis</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 081 \$
Prêts <sup>1,2</sup>	7 322
Autres actifs	2 207
	12 610
<b>Moins : passifs pris en charge</b>	
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	6 110
Goodwill	197
<b>Total de la contrepartie de l'acquisition</b>	<b>6 307 \$</b>

<sup>1</sup> La juste valeur estimative des prêts reflète les pertes sur créances prévues à la date de l'acquisition.

<sup>2</sup> Les créances contractuelles brutes s'élevaient à 7 361 millions de dollars.

**c) Acquisitions pendant l'exercice 2010 des Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis**

Le 16 avril 2010, la Banque a acquis certains actifs et pris en charge certains passifs de la Riverside National Bank of Florida (Riverside), de la First Federal Bank of North Florida (First Federal) et d'AmericanFirst Bank (AmericanFirst) dans le cadre de transactions facilitées par la FDIC. En outre, la Banque a conclu des accords de partage des pertes avec la FDIC, qui stipulent que la FDIC assume une partie des pertes sur prêts et sur certains actifs immobiliers. Aux termes des accords de partage des pertes, la FDIC rembourse à la Banque 50 % des pertes jusqu'à concurrence d'un seuil établi pour chaque banque (449 millions de dollars pour Riverside, 59 millions de dollars pour First Federal et 18 millions de dollars pour AmericanFirst) et 80 % des pertes subséquentes. Les accords de partage des pertes ont une durée de dix ans à compter de la date d'acquisition pour les prêts hypothécaires sur les résidences unifamiliales et de cinq ans (plus trois ans dans les cas où seuls des recouvrements sont partagés) pour les autres prêts et les actifs immobiliers. À la fin de la période de partage des pertes, la Banque pourrait devoir verser un montant à la FDIC selon les pertes réelles engagées par rapport à l'estimation des pertes intrinsèques faite par la FDIC, telle qu'elle est définie dans les accords de partage des pertes.

Le 30 septembre 2010, la Banque a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de The South Financial Group, Inc. (South Financial) pour une contrepartie totale d'environ 64 millions de dollars, payée au comptant et en actions ordinaires aux actionnaires ordinaires, soit respectivement 11 millions de dollars et 53 millions de dollars. Chaque action ordinaire de South Financial a été échangée contre 0,28 \$ US au comptant ou 0,004 action ordinaire de la Banque, ce qui a donné lieu à l'émission d'environ 720 mille actions ordinaires de la Banque. En outre, immédiatement avant la clôture de la transaction, le Département du Trésor des États-Unis a vendu à la Banque ses actions privilégiées de South Financial et les bons de souscription associés acquis dans le cadre du Capital Purchase Program du Département du Trésor, et a libéré tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions pour une contrepartie totale au comptant d'environ 134 millions de dollars.

Les acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les résultats produits par ces acquisitions ont été inclus dans les résultats consolidés de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2012, 2011 et 2010. Les résultats sont inclus dans ceux de TD Bank, N.A. et sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Aux dates d'acquisition, les acquisitions ont ajouté au bilan consolidé de la Banque un montant net de 2 198 millions de dollars de trésorerie et d'équivalents de trésorerie; 8 471 millions de dollars de prêts; 115 millions de dollars

d'immobilisations incorporelles identifiables; 3 994 millions de dollars d'autres actifs; 12 298 millions de dollars de dépôts et 2 535 millions de dollars d'autres passifs. Les prêts comprennent 2 127 millions de dollars de prêts assurés. La juste valeur estimative des prêts reflète les pertes sur créances prévues à la date de l'acquisition.

Après la date d'acquisition, le goodwill a diminué de 140 millions de dollars pour s'établir à 257 millions de dollars, essentiellement en raison de la finalisation de l'évaluation du portefeuille de prêts.

## NOTE 12 GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque (fondés sur les approches avancées selon Bâle III) aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital de placement (comprend le goodwill et les immobilisations incorporelles). Tout le capital non réparti qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. À la date du dernier test de dépréciation, le capital non réparti s'établissait à 4,3 milliards de dollars et avait principalement trait aux titres de créance disponibles à la vente et aux swaps de taux d'intérêt gérés dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

### Principales hypothèses

Le montant recouvrable de chaque groupe d'UGT a été établi d'après sa valeur d'utilité. Pour l'appréciation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sur la base de la prévision interne de la Banque sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt approprié.

Les principales hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation du goodwill sont les suivantes :

#### Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation avant impôt utilisés représentent l'appréciation actuelle du marché des risques spécifiques à chaque groupe d'UGT et sont tributaires du profil de risque et des besoins en capitaux du groupe d'UGT.

#### Multiple final

Le résultat inclus dans les tests de dépréciation du goodwill de chaque secteur opérationnel était basé sur la prévision interne de la Banque, qui projette les flux de trésorerie attendus des quatre prochaines années. Le multiple final avant impôt pour la période qui suit la prévision interne de la Banque provenait des multiples finaux observables obtenus auprès d'institutions financières comparables et se situait dans une fourchette de 9x à 14x.

Compte tenu de la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'aucune modification raisonnable possible de ces hypothèses ne ferait en sorte que la valeur comptable de l'un des groupes d'UGT dépasserait sa valeur recouvrable.

### Goodwill par secteur

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	Gestion de patrimoine et Assurance	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Valeur comptable du goodwill au 1 <sup>er</sup> novembre 2010	722 \$	1 060 \$	10 381 \$	150 \$	– \$	12 313 \$
Ajouts	4	–	176 <sup>1</sup>	–	–	180
Écart de conversion et autres	–	(9)	(227)	–	–	(236)
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2011	726 \$	1 051 \$	10 330 \$	150 \$	– \$	12 257 \$
Valeur brute du goodwill	726 \$	1 051 \$	10 330 \$	150 \$	– \$	12 257 \$
Cumul des pertes de valeur	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Valeur comptable du goodwill au 1 <sup>er</sup> novembre 2011	726 \$	1 051 \$	10 330 \$	150 \$	– \$	12 257 \$
Ajouts	46 <sup>2</sup>	46 <sup>2</sup>	6	–	–	98
Cessions	–	(68) <sup>3</sup>	–	–	–	(68)
Écart de conversion et autres	–	–	24	–	–	24
<b>Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2012</b>	<b>772 \$</b>	<b>1 029 \$</b>	<b>10 360 \$</b>	<b>150 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>12 311 \$</b>
<b>Valeur brute du goodwill</b>	<b>772 \$</b>	<b>1 029 \$</b>	<b>10 360 \$</b>	<b>150 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>12 311 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent le goodwill découlant de l'acquisition de Services financiers Chrysler, de Riverside, de First Federal, d'AmericanFirst et de South Financial.

<sup>2</sup> Se rapportent surtout au goodwill de 93 millions de dollars découlant de l'acquisition de MBNA Canada. Pour plus de renseignements, voir la note 11.

<sup>3</sup> Se rapportent au dessaisissement de notre entreprise d'assurance aux États-Unis.

Le tableau ci-après présente les groupes d'UGT auxquels le goodwill a été attribué et le taux d'actualisation utilisé aux fins des tests de dépréciation.

#### Groupe d'UGT

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2012		31 octobre 2011		1 <sup>er</sup> novembre 2010
	Valeur comptable	Taux d'actualisation <sup>1</sup>	Valeur comptable	Taux d'actualisation <sup>1</sup>	Valeur comptable
<b>Services bancaires personnels et commerciaux au Canada</b>					
Services bancaires canadiens	772 \$	10,9 %	726 \$	10,9 %	722 \$
<b>Gestion de patrimoine et Assurance<sup>2</sup></b>					
Gestion de patrimoine <sup>3</sup>	566	11,7-15,0 %	566	11,7-15,0 %	572
Activités mondiales d'assurance	463	11,1 %	485	11,1 %	488
<b>Services bancaires de gros</b>					
Valeurs Mobilières TD	150	15,9 %	150	15,9 %	150
<b>Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis</b>					
Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	10 360	11,1 %	10 330	11,3 %	10 381
<b>Total</b>	<b>12 311 \$</b>		<b>12 257 \$</b>		<b>12 313 \$</b>

<sup>1</sup> Les taux d'actualisation ont été révisés afin de tenir compte des montants avant impôt.

<sup>2</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2011, les résultats des activités de TD Assurance ont été transférés des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada au secteur Gestion de patrimoine et Assurance. Les résultats de la période antérieure ont été retraités de façon rétrospective par rapport à 2011.

<sup>3</sup> Gestion de patrimoine comprend les groupes d'UGT Courtage à escompte au Canada, Activités de conseil, Gestion de placement, et Courtage au Royaume-Uni. En date du 30 avril 2012, Courtage à escompte au Canada et Courtage au Royaume-Uni ont été réunis dans le groupe «Placement direct», tandis que Activités de conseil et Gestion de placement ont été réunis dans les groupes d'UGT Conseils et gestion d'actifs.

#### AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres immobilisations incorporelles de la Banque aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010 :

#### Autres immobilisations incorporelles

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012		
	Valeur comptable	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base	5 067 \$	4 201 \$	866 \$
Logiciels	1 120	352	768
Autres immobilisations incorporelles	5 515	4 932	583
<b>Total</b>	<b>11 702 \$</b>	<b>9 485 \$</b>	<b>2 217 \$</b>
	31 octobre 2011		
Immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base	5 064 \$	4 007 \$	1 057 \$
Logiciels	812	242	570
Autres immobilisations incorporelles	5 073	4 856	217
<b>Total</b>	<b>10 949 \$</b>	<b>9 105 \$</b>	<b>1 844 \$</b>
	1 <sup>er</sup> novembre 2010		
Immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base	5 101 \$	3 721 \$	1 380 \$
Autres immobilisations incorporelles	5 076	4 652	424
<b>Total</b>	<b>10 177 \$</b>	<b>8 373 \$</b>	<b>1 804 \$</b>

**NOTE 13 TERRAINS, CONSTRUCTIONS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES**

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables de la Banque aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010 :

**Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	860 \$	– \$	860 \$
Constructions	2 432	691	1 741
Matériel informatique	669	285	384
Mobilier, agencements et autre matériel	1 412	754	658
Améliorations locatives	1 271	512	759
<b>Total</b>	<b>6 644 \$</b>	<b>2 242 \$</b>	<b>4 402 \$</b>
	31 octobre 2011		
Terrains	834 \$	– \$	834 \$
Constructions	2 179	678	1 501
Matériel informatique	608	250	358
Mobilier, agencements et autre matériel	1 460	750	710
Améliorations locatives	1 174	494	680
<b>Total</b>	<b>6 255 \$</b>	<b>2 172 \$</b>	<b>4 083 \$</b>
	1 <sup>er</sup> novembre 2010		
Terrains	830 \$	– \$	830 \$
Constructions	1 975	608	1 367
Matériel informatique	1 197	517	680
Mobilier, agencements et autre matériel	1 384	708	676
Améliorations locatives	1 148	452	696
<b>Total</b>	<b>6 534 \$</b>	<b>2 285 \$</b>	<b>4 249 \$</b>

**NOTE 14 AUTRES ACTIFS**

**Autres actifs**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Montants à recevoir des courtiers et des clients	5 756 \$	5 035 \$	8 132 \$
Créances clients, charges payées d'avance et autres éléments <sup>1</sup>	6 090	5 863	5 748
Charge de retraite reportée	426	272	194
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	1 417	1 302	1 326
Intérêts courus	1 225	1 145	1 139
Chèques et autres effets en circulation	–	–	362
<b>Total</b>	<b>14 914 \$</b>	<b>13 617 \$</b>	<b>16 901 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent les actifs compensatoires liés à la FDIC qui étaient de 90 millions de dollars au 31 octobre 2012 (86 millions de dollars au 31 octobre 2011; 167 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

**NOTE 15 DÉPÔTS**

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus sur les dépôts,

calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables.

Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2012 s'établissait à 138 milliards de dollars (118 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 98 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

Certains passifs de dépôt sont classés comme détenus à des fins de transaction au bilan consolidé et sont comptabilisés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

## Types de dépôts

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2012				31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
	À vue	Sur préavis	À terme	Total	Total	Total
Particuliers	16 724 \$	207 733 \$	67 302 \$	291 759 \$	268 703 \$	249 251 \$
Banques <sup>1</sup>	4 044	15	10 898	14 957	11 659	12 501
Entreprises et gouvernements <sup>2</sup>	40 536	72 700	67 802	181 038	169 066	143 121
Détenus à des fins de transaction <sup>1</sup>	-	-	38 774	38 774	29 613	22 991
<b>Total</b>	<b>61 304 \$</b>	<b>280 448 \$</b>	<b>184 776 \$</b>	<b>526 528 \$</b>	<b>479 041 \$</b>	<b>427 864 \$</b>

### Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus

Au Canada	3 798 \$	3 931 \$	3 926 \$
À l'étranger	27 064	24 057	21 244

### Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus

Au Canada	287 516	259 741	234 840
À l'étranger	207 383	188 779	165 402
Fonds fédéraux américains déposés <sup>1</sup>	767	2 533	2 452
<b>Total<sup>2, 3</sup></b>	<b>526 528 \$</b>	<b>479 041 \$</b>	<b>427 864 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent les dépôts auprès de la Federal Home Loan Bank.

<sup>2</sup> Comprennent une somme de 10 milliards de dollars au 31 octobre 2012 (7 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 2 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) due à des détenteurs d'obligations sécurisées qui est incluse dans les dépôts au bilan consolidé.

<sup>3</sup> Inclut des dépôts de 271 milliards de dollars au 31 octobre 2012 (243 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 204 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) libellés en dollars américains et de 13 milliards de dollars (10 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 9 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) libellés dans d'autres devises.

## Dépôts par pays

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2012				31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Total	Total
Particuliers	167 386 \$	123 788 \$	585 \$	291 759 \$	268 703 \$	249 251 \$
Banques	5 905	1 564	7 488	14 957	11 659	12 501
Entreprises et gouvernements	114 910	62 451	3 677	181 038	169 066	143 121
Détenus à des fins de transaction	3 113	35 474	187	38 774	29 613	22 991
<b>Total</b>	<b>291 314 \$</b>	<b>223 277 \$</b>	<b>11 937 \$</b>	<b>526 528 \$</b>	<b>479 041 \$</b>	<b>427 864 \$</b>

## Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2012						31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Particuliers	40 453 \$	14 512 \$	5 927 \$	3 344 \$	2 918 \$	148 \$	67 302 \$	69 210 \$
Banques	10 846	15	9	8	4	16	10 898	7 102
Entreprises et gouvernements	45 572	5 831	5 040	8 260	3 096	3	67 802	62 435
Détenus à des fins de transaction	37 417	226	220	195	195	521	38 774	29 613
<b>Total</b>	<b>134 288 \$</b>	<b>20 584 \$</b>	<b>11 196 \$</b>	<b>11 807 \$</b>	<b>6 213 \$</b>	<b>688 \$</b>	<b>184 776 \$</b>	<b>168 360 \$</b>

## Dépôts à terme encaissables dans moins de un an

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2012				31 octobre 2011 <sup>1</sup>	1 <sup>er</sup> novembre 2010 <sup>1</sup>
	Moins de 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Total	Total	Total
Particuliers	13 871 \$	10 930 \$	15 652 \$	40 453 \$	42 127 \$	45 842 \$
Banques	10 714	71	61	10 846	7 056	8 512
Entreprises et gouvernements	37 719	2 757	5 096	45 572	37 717	35 754
Détenus à des fins de transaction	13 884	11 846	11 687	37 417	28 214	21 753
<b>Total</b>	<b>76 188 \$</b>	<b>25 604 \$</b>	<b>32 496 \$</b>	<b>134 288 \$</b>	<b>115 114 \$</b>	<b>111 861 \$</b>

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

NOTE 16	<b>AUTRES PASSIFS</b>
---------	-----------------------

## Autres passifs

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Montants à payer aux courtiers et aux clients	5 952 \$	6 865 \$	7 911 \$
Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments	2 705	3 027	3 135
Passifs liés aux entités ad hoc	5 696	4 301	5 898
Passifs liés aux assurances	4 824	4 288	4 083
Intérêts courus	1 466	1 622	1 772
Charges salariales à payer	2 030	1 826	1 764
Passif au titre des prestations constituées	1 308	1 276	1 127
Chèques et autres effets en circulation	877	1 213	-
<b>Total</b>	<b>24 858 \$</b>	<b>24 418 \$</b>	<b>25 690 \$</b>

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les

rachats, annulations, échanges et modifications de débentures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

### Billets et débentures subordonnés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Date de rachat au pair la plus rapprochée	Montant en monnaie étrangère	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Décembre 2010 à août 2011 <sup>1</sup>	–	–		– \$	– \$	3 \$
Juin 2011 <sup>2,3</sup>	7,63	–		–	–	205
Mai 2012 <sup>2,4</sup>	7,00	–		–	201	210
août 2014	10,05	–		150	148	148
Janvier 2016	4,32	Janvier 2011 <sup>5</sup>		–	–	998
Octobre 2016	4,87	Octobre 2011 <sup>6</sup>		–	–	490
Novembre 2017	5,38	Novembre 2012 <sup>7</sup>		2 444	2 467	2 493
Juin 2018	5,69 <sup>8</sup>	Juin 2013		898	898	898
Avril 2020	5,48 <sup>9</sup>	Avril 2015		875	867	855
Novembre 2020	3,37 <sup>10</sup>	Novembre 2015		998	995	–
			270 millions de dollars US			
Septembre 2022 <sup>2</sup>	4,64 <sup>8</sup>	Septembre 2017		270	270	270
Juillet 2023	5,83 <sup>11</sup>	Juillet 2018		650	650	650
Mai 2025	9,15	–		199	200	198
Octobre 2104	4,97 <sup>12</sup>	Octobre 2015		784	800	800
Décembre 2105	4,78 <sup>13</sup>	Décembre 2016		2 250	2 247	2 231
Décembre 2106	5,76 <sup>14</sup>	Décembre 2017		1 800	1 800	1 800
<b>Total</b>				<b>11 318 \$</b>	<b>11 543 \$</b>	<b>12 249 \$</b>

<sup>1</sup> Les débentures subordonnées sont venues à échéance au cours de l'exercice 2011.

<sup>2</sup> Obligation d'une filiale.

<sup>3</sup> Le 15 juin 2011, les billets subordonnés d'une filiale de la Banque sont venus à échéance.

<sup>4</sup> Le 15 mai 2012, les billets subordonnés d'une filiale de la Banque sont venus à échéance.

<sup>5</sup> Le 18 janvier 2011, la Banque a racheté les billets subordonnés au prix de rachat du plein montant du capital. Ces billets étaient inclus dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2.

<sup>6</sup> Le 28 octobre 2011, la Banque a racheté les billets subordonnés au prix de rachat du plein montant du capital. Ces billets étaient inclus dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2.

<sup>7</sup> Après la clôture de l'exercice, le 1<sup>er</sup> novembre 2012, la Banque a racheté les billets subordonnés au prix de rachat du plein montant du capital. Ces billets étaient inclus dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2.

<sup>8</sup> Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,00 %.

<sup>9</sup> Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 2,00 %.

<sup>10</sup> Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,25 %.

<sup>11</sup> Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 2,55 %.

<sup>12</sup> Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 1,77 %.

<sup>13</sup> Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 1,74 %.

<sup>14</sup> Pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 1,99 %.

### CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débentures subordonnés de la Banque s'établit comme suit :

#### Échéances

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Moins de 1 an	– \$	201 \$	208 \$
Plus de 1 an à 3 ans	150	148	210
Plus de 3 ans à 4 ans	–	–	148
Plus de 4 ans à 5 ans	–	–	–
Plus de 5 ans	11 168 <sup>1</sup>	11 194	11 683
<b>Total</b>	<b>11 318 \$</b>	<b>11 543 \$</b>	<b>12 249 \$</b>

<sup>1</sup> Après la clôture de l'exercice, le 1<sup>er</sup> novembre 2012, la Banque a racheté la totalité de ses billets subordonnés à 5,38 % échéant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 en circulation.

La Banque classe les actions privilégiées à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque dans le passif aux fins de présentation de l'information financière. Les versements de dividendes sur ces actions privilégiées sont comptabilisés dans les charges d'intérêts.

Les actions privilégiées qui ne sont ni à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque ne sont pas classées dans le passif et sont présentées dans la note 21, Capital social.

## Passif au titre des actions privilégiées émises et en circulation

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012		31 octobre 2011		1 <sup>er</sup> novembre 2010	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<b>Actions privilégiées de catégorie A</b>						
Série M <sup>1</sup>	-	- \$	-	- \$	14,0	350 \$
Série N <sup>2</sup>	-	-	-	-	8,0	200
<b>Actions privilégiées de FPI</b>						
Série 2000A <sup>3</sup>	-	26	-	27	-	27
Série 2002C <sup>4</sup>	-	-	-	5	-	5
<b>Total</b>	-	<b>26 \$</b>	-	<b>32 \$</b>	<b>22,0</b>	<b>582 \$</b>

<sup>1</sup> Le 31 octobre 2011, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de série M en circulation au prix de rachat de 25,50 \$ l'action (ce qui représente une prime de 0,50 \$ par rapport à la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, comptabilisée dans la charge d'intérêts) pour un montant global de 357 millions de dollars. Les actions de série M étaient incluses dans les fonds propres de catégorie 1 de la Banque.

<sup>2</sup> Le 31 octobre 2011, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées de série N en circulation au prix de rachat de 25,50 \$ l'action (ce qui représente une prime de 0,50 \$ par rapport à la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, comptabilisée dans la charge d'intérêts) pour un montant global de 204 millions de dollars. Les actions de série N étaient incluses dans les fonds propres de catégorie 1 de la Banque.

<sup>3</sup> Au 31 octobre 2012, 263 actions étaient en circulation (263 au 31 octobre 2011; 263 au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

<sup>4</sup> Le 31 mai 2012, la FPI Carolina First a racheté au pair la totalité de ses actions privilégiées à taux fixe et à dividende cumulatif de série 2002C en circulation. Au 31 octobre 2011, 55 actions étaient en circulation (55 au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

## ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FIDUCIES DE PLACEMENT IMMOBILIER

### Actions privilégiées de FPI, actions privilégiées à taux fixe et à dividende cumulatif, série 2000A

Une fiducie de placement immobilier, Carolina First Mortgage Loan Trust (la FPI Carolina First), filiale de TD Bank, N.A., a émis des actions privilégiées à taux fixe et à dividende cumulatif, série 2000A (les actions de série 2000A). Les actions de série 2000A donnent droit à des dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 11,125 % par action de

série 2000A. Les actions de série 2000A sont non garanties et à rachat obligatoire le 31 janvier 2031 par la FPI Carolina First, sous réserve de tout consentement nécessaire des organismes de réglementation. Chaque action de série 2000A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée à taux fixe et à dividende cumulatif de série 2000A nouvellement émise de TD Bank, N.A., à la survenance de certains événements. Les actions de série 2000A sont admissibles comme fonds propres de catégorie 2 de la Banque.

## NOTE 19 TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL

La Banque émet des titres de fiducie de capital innovateurs par l'entremise d'entités ad hoc. La Banque consolide ces entités ad hoc, et leurs titres sont présentés dans le bilan consolidé soit comme passif au titre des titres de fiducie de capital, soit comme participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales. Les titres de fiducie de capital sont admissibles comme fonds propres de catégorie 1 de la Banque.

Le 22 octobre 2002, Fiducie de capital TD II (Fiducie II) a émis les titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1 (TD CaTS II). Le produit de l'émission a été investi dans un billet de dépôt de la Banque. Chaque TD CaTS II peut automatiquement être échangé, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A3 (les actions de série A3) de la Banque, à la survenance de certains événements. Les actions de série A3 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur.

Le 17 septembre 2008, Fiducie de capital TD III (Fiducie III), fiducie à capital fixe, a émis les titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 (TD CaTS III). Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie achetés de la Banque. Chaque TD CaTS III peut être automatiquement échangé, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A9 de la Banque, à la survenance de certains événements.

Le 26 janvier 2009, Fiducie de capital TD IV (Fiducie IV) a émis les billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV-1) et les billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV-2) et, le 15 septembre 2009, les billets de Fiducie de capital TD IV – série 3 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV-3 et, collectivement, les billets TD CaTS IV). Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt de la Banque. Chaque billet TD CaTS IV-1 et TD CaTS IV-2 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A10 de la Banque, et chaque billet TD CaTS IV-3 peut être automati-

quement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A11 de la Banque, dans chaque cas, sans le consentement des porteurs et à la survenance de certains événements. À chaque date de paiement de l'intérêt visé par la survenance de certains événements, les porteurs de billets TD CaTS IV seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ces billets TD CaTS IV dans une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif de la Banque.

Le 15 juin 2007, South Financial Capital Trust 2007-I (SF Trust I), fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, a émis les titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-I venant à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2037 (SFCT 2007-I). Dans certaines circonstances, le versement des distributions peut être reporté jusqu'à 20 trimestres consécutifs. Dans certaines circonstances, comme la liquidation de SF Trust I, les débetures émises par TD Bank US Holding Company (la «société») et actuellement détenues par SF Trust I peuvent être remises aux porteurs des SFCT 2007-I.

Le 28 août 2007, South Financial Capital Trust 2007-II (SF Trust II), fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, a émis les titres privilégiés de South Financial Capital Trust 2007-II venant à échéance le 30 octobre 2037 (SFCT 2007-II). Dans certaines circonstances, le versement des distributions peut être reporté jusqu'à 20 trimestres consécutifs. Dans certaines circonstances, comme la liquidation de SF Trust II, les débetures émises par la société et actuellement détenues par SF Trust II peuvent être remises aux porteurs des SFCT 2007-II.

Le 28 août 2007, South Financial Capital Trust 2007-III (SF Trust III), fiducie d'origine législative établie en vertu des lois de l'État du Delaware, a émis les titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-III venant à échéance le 15 septembre 2037 (SFCT 2007-III). Dans certaines circonstances, le versement des distributions peut être reporté jusqu'à 20 trimestres consécutifs. Dans certaines circonstances, comme la liquidation de SF Trust III, les débetures émises par la société et actuellement détenues par SF Trust III peuvent être remises aux porteurs des SFCT 2007-III.

## Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	En milliers de parts	Dates de distribution/ paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat		Date de conversion		
				Au gré de l'émetteur	Au gré du porteur	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales au bilan consolidé</b>								
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	1 000	30 juin, 31 déc.	7,243 % <sup>1</sup>	31 déc. 2013 <sup>2</sup>		<b>981 \$</b>	987 \$	986 \$
<b>Inclus dans le passif au titre des titres de fiducie de capital au bilan consolidé</b>								
Titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1	350	30 juin, 31 déc.	6,792 %	31 déc. 2007 <sup>3</sup>	En tout temps <sup>4</sup>	<b>350 \$</b>	357 \$	350 \$
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550	30 juin, 31 déc.	9,523 % <sup>5</sup>	30 juin 2014 <sup>6</sup>		<b>550</b>	550	553
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 déc.	10,000 % <sup>7</sup>	30 juin 2014 <sup>6</sup>		<b>450</b>	450	444
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750	30 juin, 31 déc.	6,631 % <sup>8</sup>	31 déc. 2014 <sup>6</sup>		<b>752</b>	750	742
Titres de capital d'Hudson United Statutory Trust I <sup>9</sup>	20	17 mars, 17 juin, 17 sept., 17 déc.	Variable <sup>10</sup>	17 mars 2009		–	–	20
Titres de capital d'Interchange Statutory Trust I <sup>11</sup>	10	15 mars, 15 juin, 15 sept., 15 déc.	Variable <sup>12</sup>	15 sept. 2010		–	–	10
Titres de capital d'Interchange Statutory Trust II <sup>13</sup>	10	17 mars, 17 juin, 17 sept., 17 déc.	Variable <sup>12</sup>	17 juin 2010		–	–	10
Titres de capital de Florida Banks Statutory Trust III <sup>14</sup>	3	26 mars, 26 juin, 26 sept., 26 déc.	Variable <sup>15</sup>	26 juin 2008		–	–	3
Ipswich Statutory Trust I	4	22 févr., 22 août	10,2 % <sup>16</sup>	22 févr. 2011 <sup>16</sup>		–	–	4
Titres de capital de South Financial Capital Trust 2006-I	35	7 janv., 7 avr., 7 juill., 7 oct.	Variable <sup>17</sup>	7 juill. 2011 <sup>18</sup>		–	–	37
Titres de capital de South Financial Capital Trust 2006-II	40	15 mars, 15 juin, 15 sept., 15 déc.	Variable <sup>19</sup>	15 juin 2011 <sup>20</sup>		–	–	42
Titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-I	75	1 <sup>er</sup> mars, 1 <sup>er</sup> juin, 1 <sup>er</sup> sept., 1 <sup>er</sup> déc.	Variable <sup>21</sup>	1 <sup>er</sup> sept. 2012 <sup>22</sup>		<b>75</b>	75	79
Titres privilégiés de South Financial Capital Trust 2007-II	17	30 janv., 30 avr., 30 juill., 30 oct.	Variable <sup>23</sup>	30 oct. 2012 <sup>22</sup>		<b>17</b>	17	18
Titres de capital de South Financial Capital Trust 2007-III	30	15 mars, 15 juin, 15 sept., 15 déc.	Variable <sup>24</sup>	15 sept. 2012 <sup>22</sup>		<b>30</b>	30	32
	2 344					<b>2 224 \$</b>	2 229 \$	2 344 \$

<sup>1</sup> Pour la période prenant fin le 31 décembre 2018 exclusivement et par la suite, à un taux équivalant à la moitié de la somme obtenue au taux des acceptations bancaires de six mois, majorée de 4,30 %.

<sup>2</sup> À la date de rachat et de toute distribution par la suite, la Fiducie III peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les TD CaTS III en totalité, sans le consentement des porteurs.

<sup>3</sup> Après la clôture de l'exercice, le 30 novembre 2012, la Fiducie II a annoncé son intention de racheter la totalité des TD CaTS II en circulation le 31 décembre 2012, à un prix de rachat de 1 000 \$ la part majoré de toute distribution non encore versée mais à payer à la date de rachat le 31 décembre 2012.

<sup>4</sup> Les porteurs peuvent échanger chaque TD CaTS II contre quarante actions privilégiées de premier rang de catégorie A à dividende non cumulatif, série A2 (les actions de série A2) de la Banque. À compter du 30 juin 2013, les actions de série A2 sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque au gré du porteur.

<sup>5</sup> Pour la période prenant fin le 30 juin 2019 exclusivement et par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 10,125 %.

<sup>6</sup> À partir de la date de rachat, la Fiducie IV peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les billets TD CaTS IV-1, TD CaTS IV-2 ou TD CaTS IV-3, respectivement, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs.

<sup>7</sup> Pour la période prenant fin le 30 juin 2039 exclusivement et par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 9,735 %.

<sup>8</sup> Pour la période prenant fin le 30 juin 2021 exclusivement et par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 4,00 %.

<sup>9</sup> Le 17 juin 2011, Hudson United Statutory Trust I a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US.

<sup>10</sup> L'intérêt est payable chaque trimestre, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 2,79 %.

<sup>11</sup> Le 15 juin 2011, Interchange Statutory Trust I a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US.

<sup>12</sup> L'intérêt est payable chaque trimestre, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 1,71 %.

<sup>13</sup> Le 17 juin 2011, Interchange Statutory Trust II a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US.

<sup>14</sup> Le 26 juin 2011, Florida Banks Statutory Trust III a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US.

<sup>15</sup> L'intérêt est payable chaque trimestre, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 3,10 %.

<sup>16</sup> Le 22 février 2011, Ipswich Statutory Trust I a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 051 \$ US.

<sup>17</sup> L'intérêt est payable chaque trimestre, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 1,56 %.

<sup>18</sup> Le 7 juillet 2011, South Financial Capital Trust 2006-I a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US.

<sup>19</sup> L'intérêt est payable chaque trimestre, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 1,59 %.

<sup>20</sup> Le 15 juin 2011, South Financial Capital Trust 2006-II a racheté la totalité de ses titres en circulation à un prix de rachat de 1 000 \$ US.

<sup>21</sup> L'intérêt est payable chaque trimestre, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 1,42 %.

<sup>22</sup> À la date de rachat et de toute distribution par la suite, la SF Trust I ou la SF Trust II ou la SF Trust III peuvent, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter respectivement les SFCT 2007-I ou les SFCT 2007-II ou les SFCT 2007-III, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs.

<sup>23</sup> L'intérêt est payable chaque trimestre, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 1,33 %.

<sup>24</sup> L'intérêt est payable chaque trimestre, à un taux variable annuel, rajusté trimestriellement, égal au TIOL de trois mois majoré de 1,32 %.

## NOTE 20 PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS DES FILIALES

### Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Actions privilégiées de FPI, série A	<b>491 \$</b>	490 \$	501 \$
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 <sup>1</sup>	<b>981</b>	987	986
Divers	<b>5</b>	6	6
<b>Total</b>	<b>1 477 \$</b>	1 483 \$	1 493 \$

<sup>1</sup> Se reporter à la note 19, qui contient une description des titres de Fiducie de Capital TD III.



## ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE FPI, ACTIONS PRIVILÉGIÉES PERPÉTUELLES ÉCHANGEABLES, À TAUX FIXE-VARIABLE ET À DIVIDENDE NON CUMULATIF, SÉRIE A

Une fiducie de placement immobilier, Northgroup Preferred Capital Corporation (la FPI Northgroup), filiale de TD Bank, N.A., a émis 500 000 actions privilégiées perpétuelles échangeables, à taux fixe-variable et à dividende non cumulatif, série A (les «actions de série A»). Chaque action de série A donne droit à des dividendes en espèces non cumulatifs semestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 6,378 % jusqu'au 17 octobre 2017 et à un taux annuel correspondant au TIOL à trois mois majoré de 1,1725 % payable trimestriellement par la

suite. Les actions de série A sont rachetables par la FPI Northgroup, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, au prix de 1 000 \$ US majoré d'un montant compensatoire à tout moment après le 15 octobre 2012 et avant le 15 octobre 2017, et au prix de 1 000 \$ US l'action de série A le 15 octobre 2017 et tous les cinq ans par la suite. Les actions de série A sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 de la Banque. Chaque action de série A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée nouvellement émise de TD Bank, N.A., à la survenance de certains événements.

NOTE 21	CAPITAL SOCIAL
---------	----------------

### ACTIONS ORDINAIRES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables, ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

### ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, en une ou plusieurs séries, sans valeur nominale.

Le tableau suivant présente un sommaire des actions émises et en circulation aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010.

#### Actions ordinaires et actions privilégiées émises et en circulation et actions autodétenues

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012		31 octobre 2011		1 <sup>er</sup> novembre 2010	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<b>Actions ordinaires</b>						
Solde au début de l'exercice	902,4	17 491 \$	879,7	15 804 \$	879,7	15 804 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	3,9	253	4,9	322	–	–
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	11,9	947	8,6	661	–	–
Produit tiré de l'émission de nouvelles actions	–	–	9,2	704	–	–
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires<sup>1</sup></b>	<b>918,2</b>	<b>18 691 \$</b>	<b>902,4</b>	<b>17 491 \$</b>	<b>879,7</b>	<b>15 804 \$</b>
<b>Actions privilégiées – catégorie A</b>						
Série O	17,0	425 \$	17,0	425 \$	17,0	425 \$
Série P	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série Q	8,0	200	8,0	200	8,0	200
Série R	10,0	200	10,0	200	10,0	250
Série S	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série Y	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série AA	10,0	250	10,0	250	10,0	250
Série AC	8,8	220	8,8	220	8,8	220
Série AE	12,0	300	12,0	300	12,0	300
Série AG	15,0	375	15,0	375	15,0	375
Série AI	11,0	275	11,0	275	11,0	275
Série AK	14,0	350	14,0	350	14,0	350
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées<sup>1</sup></b>	<b>135,8</b>	<b>3 395 \$</b>	<b>135,8</b>	<b>3 395 \$</b>	<b>135,8</b>	<b>3 395 \$</b>
<b>Actions autodétenues – ordinaires<sup>2</sup></b>						
Solde au début de l'exercice	(1,4)	(116) \$	(1,2)	(91) \$	(1,2)	(91) \$
Achat d'actions	(40,3)	(3 175)	(28,2)	(2 164)	–	–
Vente d'actions	39,6	3 125	28,0	2 139	–	–
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – ordinaires</b>	<b>(2,1)</b>	<b>(166) \$</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(116) \$</b>	<b>(1,2)</b>	<b>(91) \$</b>
<b>Actions autodétenues – privilégiées<sup>2</sup></b>						
Solde au début de l'exercice	–	– \$	–	(1) \$	–	(1) \$
Achat d'actions	(2,9)	(77)	(2,2)	(59)	–	–
Vente d'actions	2,9	76	2,2	60	–	–
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – privilégiées</b>	<b>–</b>	<b>(1) \$</b>	<b>–</b>	<b>– \$</b>	<b>–</b>	<b>(1) \$</b>

<sup>1</sup> Les actions ordinaires et les actions privilégiées en circulation sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 de la Banque.

<sup>2</sup> Lorsque, dans le cadre de ses activités de transaction, la Banque acquiert ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

#### Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O

Le 1<sup>er</sup> novembre 2005, la Banque a émis 17 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O, pour une contrepartie brute au comptant de 425 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 4,85 % par action de série O. La Banque peut racheter les actions de série O, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2014.

#### Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P

Le 1<sup>er</sup> novembre 2007, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,25 % par action de série P. La Banque peut racheter les actions de série P, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2012, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2016.

#### **Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q**

Le 31 janvier 2008, la Banque a émis 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q, pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série Q. La Banque peut racheter les actions de série Q, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 31 janvier 2017.

#### **Actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R**

Le 12 mars 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % par action de série R. La Banque peut racheter au comptant les actions de série R, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, par le versement au comptant de 26,00 \$ l'action si le rachat a lieu à partir du 30 avril 2013, et à un prix diminuant de 0,25 \$ tous les douze mois par la suite pour atteindre 25,00 \$ l'action si le rachat a lieu à compter du 30 avril 2017.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série S**

Le 11 juin 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 11 juin 2008 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,60 %. Les porteurs d'actions de série S auront le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série T, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série S en circulation sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série Y**

Le 16 juillet 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,10 % pour la période initiale allant du 16 juillet 2008 inclusivement jusqu'au 31 octobre 2013 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,68 %. Les porteurs d'actions de série Y auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série Z, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre, et inversement. Les actions de série Y sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 octobre 2013 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AA**

Le 12 septembre 2008, la Banque a émis 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA, pour une contrepartie brute au comptant de 250 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,00 % pour la période initiale allant du 12 septembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 1,96 %. Les porteurs d'actions de série AA auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AB, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AA sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AC**

Le 5 novembre 2008, la Banque a émis 8,8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC, pour une contrepartie brute au comptant de 220 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 5,60 % pour la période initiale allant du 5 novembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,74 %. Les porteurs d'actions de série AC auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série AD, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2014, et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier, et inversement. Les actions de série AC sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 janvier 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AE**

Le 14 janvier 2009, la Banque a émis 12 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AE, pour une contrepartie brute au comptant de 300 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 14 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,37 %. Les porteurs d'actions de série AE auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AF, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AE sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AG**

Le 30 janvier 2009, la Banque a émis 15 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG, pour une contrepartie brute au comptant de 375 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 30 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 avril 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,38 %. Les porteurs d'actions de série AG auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AH, sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril, et inversement. Les actions de série AG sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 30 avril 2014 et par la suite tous les cinq ans le 30 avril.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AI**

Le 6 mars 2009, la Banque a émis 11 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI, pour une contrepartie brute au comptant de 275 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 6 mars 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,15 %. Les porteurs d'actions de série AI auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AJ, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AI sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet.

### Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série AK

Le 3 avril 2009, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK, pour une contrepartie brute au comptant de 350 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 6,25 % pour la période initiale allant du 3 avril 2009 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2014 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 4,33 %. Les porteurs d'actions de série AK auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série AL, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet, et inversement. Les actions de série AK sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25,00 \$ l'action le 31 juillet 2014 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet.

### RACHAT DANS LE CADRE NORMAL DES ACTIVITÉS

Aucun programme de rachat dans le cadre normal des activités de la Banque n'avait cours pendant les exercices 2012 et 2011.

### PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque,

ou sur le marché libre, au cours du marché. Pendant l'exercice, un total de 11,9 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque à un escompte de 1 % (8,6 millions d'actions à un escompte de 1 % en 2011) dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes.

### RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cadre normal des activités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si la Fiducie II, la Fiducie III ou la Fiducie IV ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions semestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs, soit les billets TD CaTS II, TD CaTS III et TD CaTS IV. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

La capacité de TD Bank US Holding Company de verser des dividendes à sa société mère, TD US P&C Holdings ULC, est restreinte si SF Trust I, SF Trust II ou SF Trust III ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions trimestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs. En outre, dans le cas de SF Trust II et de SF Trust III, la capacité de toutes les filiales de TD Bank US Holding Company de verser des dividendes serait restreinte dans un tel cas.

## NOTE 22 PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE TRANSACTION

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés détenus à des fins de transaction, certains prêts détenus dans un portefeuille de négociation qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les prêts détenus à des fins de transaction et les dépôts détenus à des fins de transaction sont mesurés à la juste valeur, et les profits et les pertes sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de transaction comprennent les produits d'intérêts nets (comptabilisés dans les produits d'intérêts nets dans l'état du résultat consolidé), les produits de négociation et les produits tirés des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont gérés dans un portefeuille de négociation comptabilisés dans les produits (pertes) de négociation dans l'état du résultat consolidé. Les produits d'intérêts nets proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous

déduction faite des charges et produits d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Les produits de négociation comprennent les profits et les pertes réalisés et latents sur les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'option de la juste valeur sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de transaction ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme sur les transactions sur valeurs mobilières, lesquels sont présentés séparément dans l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de transaction par gamme de produits représentent les produits de transaction pour chaque catégorie de transaction importante.

### Produits liés aux activités de transaction

(en millions de dollars canadiens)

	2012	2011
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	1 050 \$	818 \$
Produits (pertes) de négociation	(41)	(127)
Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>1</sup>	10	4
<b>Total</b>	<b>1 019 \$</b>	<b>695 \$</b>
<b>Par produit</b>		
Portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit	534 \$	212 \$
Portefeuilles de monnaies étrangères	374	428
Portefeuilles d'actions et autres	101	51
Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>1</sup>	10	4
<b>Total</b>	<b>1 019 \$</b>	<b>695 \$</b>

<sup>1</sup> Excluent les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

**RISQUE D'ASSURANCE**

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou du provisionnement. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, l'envergure ou la fréquence des demandes de règlement (p. ex., risque de catastrophe), la mortalité, la morbidité, la longévité, le comportement des titulaires de police ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. Nous sommes exposés à des risques d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurances multirisques, d'assurance de personnes et de réassurance.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du chef de la gestion du risque responsable de l'assurance qui relève du service Gestion des risques. Le comité d'audit du conseil d'administration agit comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration, de même que des actuaire nommés de manière indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque.

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque assurent une surveillance et un contrôle indépendants et rigoureux des risques dans les activités d'assurance. Le comité du risque du secteur Assurance fait un suivi essentiel des activités de gestion des risques pour ce secteur. Le cadre de gestion du risque d'assurance est maintenu par la Gestion des risques et est aligné avec l'appétit de la Banque à l'égard du risque d'assurance. Le cadre de gestion du risque d'assurance décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance.

L'évaluation des provisions pour engagements de règlements est fondamentale dans les activités d'assurance. La TD s'engage à constituer des provisions pour couvrir les paiements futurs estimés (y compris les frais de règlement) sur l'ensemble des demandes de règlement associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent la meilleure estimation de la direction des paiements futurs au titre des demandes de règlement. Ainsi, la TD examine régulièrement les estimations des passifs par rapport aux demandes de règlement réelles et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les passifs au titre des demandes de règlement sont calculés conformément à la méthode comptable sur les activités d'assurance suivie par la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de la Banque.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est généralement à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance auto, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues, et la conformité à celles-ci est surveillée par le comité du risque du secteur Assurance.

L'assurance auto est régie par des lois provinciales et, par conséquent, les indemnités versées aux titulaires de police peuvent différer d'une province à l'autre. Il existe aussi une exposition au risque de concentration géographique en ce qui a trait à la couverture des biens de particuliers. L'exposition aux concentrations du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. Le risque de concentration est également atténué par l'achat de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans nos activités de réassurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Le risque en cas d'une pandémie est revu et estimé chaque année.

**AUTRES RISQUES CONNEXES**

Le risque de crédit est géré à l'aide d'une politique en matière de risque de contrepartie. Pour atténuer les risques de taux d'intérêt et de liquidité, les investissements à l'appui de la provision pour sinistres impayés, montant net, sont fonction du risque de taux d'intérêt.

**PRODUITS ET CHARGES D'ASSURANCE**

La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent les assurances multirisques, les assurances de personnes et la réassurance. Le total des produits d'assurance est présenté au montant net dans les produits d'assurance, déduction faite des règlements et des charges connexes à l'état du résultat consolidé. Le total des produits d'assurance est présenté au montant net, y compris les incidences des réclamations et de la réassurance, à l'état du résultat consolidé.

**Produits d'assurance, déduction faite des règlements et des charges connexes**

(en millions de dollars canadiens)

	<b>31 octobre 2012</b>	31 octobre 2011
<b>Primes gagnées</b>		
Montant brut	<b>3 990 \$</b>	3 722 \$
Réassurance cédée	<b>834</b>	753
<b>Primes gagnées, montant net</b>	<b>3 156 \$</b>	2 969 \$
Produits tirés des commissions et autres produits	<b>381</b>	376
<b>Produits d'assurance</b>	<b>3 537 \$</b>	3 345 \$
<b>Règlements et charges connexes</b>		
Montant brut	<b>2 771 \$</b>	2 427 \$
Réassurance cédée	<b>347</b>	249
<b>Règlements et charges connexes, montant net</b>	<b>2 424</b>	2 178
<b>Produits d'assurance, déduction faite des règlements et des charges connexes</b>	<b>1 113 \$</b>	1 167 \$

**PASSIFS D'ASSURANCE**

Au 31 octobre 2012, le total des passifs d'assurance de 4 824 millions de dollars (4 288 millions de dollars au 31 octobre 2011; 4 083 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) était présenté dans les autres passifs inclus dans la note 16.

**RAPPROCHEMENT DES VARIATIONS DES PASSIFS POUR LES ASSURANCES MULTIRISQUES**

Pour les assurances multirisques, les passifs comptabilisés englobent une provision pour sinistres impayés (voir la rubrique a) ci-dessous) et les primes non acquises (voir rubrique b) ci-dessous). La provision pour sinistres

impayés est constituée afin de refléter l'estimation du plein montant de l'ensemble des passifs associés aux primes d'assurance acquises à la date du bilan, y compris les sinistres subis mais non signifiés. Le montant ultime de ces passifs s'éloignera des meilleures estimations pour diverses raisons, notamment les renseignements additionnels sur les faits et circonstances des sinistres subis. Les primes non acquises représentent la portion des primes souscrites, montant net, qui se rapporte à la durée non expirée des polices en vigueur.

**a) Variation de la provision pour sinistres impayés :**

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour les assurances multirisques, montant net, pour sinistres impayés au cours de l'exercice.

**Variation de la provision pour sinistres impayés :**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012			31 octobre 2011		
	Montant brut	Réassurance	Montant net	Montant brut	Réassurance	Montant net
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>2 796 \$</b>	<b>189 \$</b>	<b>2 607 \$</b>	2 642 \$	199 \$	2 443 \$
Coûts des règlements pour l'année de survenance en cours	2 012	182	1 830	1 761	37	1 724
Matérialisation des sinistres pour les années de survenance antérieures (favorable) défavorable	227	(26)	253	159	37	122
Augmentation (diminution) liée à des modifications d'hypothèses :						
Taux d'actualisation	(17)	1	(18)	5	3	2
Provision pour écarts défavorables	37	(1)	38	5	(2)	7
<b>Règlements et charges connexes</b>	<b>2 259</b>	<b>156</b>	<b>2 103</b>	1 930	75	1 855
Sinistres payés au cours :						
De l'année de survenance en cours	(830)	(7)	(823)	(814)	(7)	(807)
Des années de survenance antérieures	(949)	(63)	(886)	(962)	(78)	(884)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>3 276 \$</b>	<b>275 \$</b>	<b>3 001 \$</b>	2 796 \$	189 \$	2 607 \$

**b) Variation de la provision pour primes non acquises :**

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour les assurances multirisques, montant net, pour primes non acquises au cours de l'exercice.

**Variation de la provision pour primes non acquises**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012			31 octobre 2011		
	Montant brut	Réassurance	Montant net	Montant brut	Réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	1 314 \$	– \$	1 314 \$	1 245 \$	33 \$	1 212 \$
Primes souscrites	2 707	61	2 646	2 531	12	2 519
Primes gagnées	(2 624)	(61)	(2 563)	(2 462)	(45)	(2 417)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 397 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 397 \$</b>	1 314 \$	– \$	1 314 \$

**c) Autres variations des passifs au titre des contrats d'assurance**

Les autres variations des passifs au titre des contrats d'assurance s'entendent des variations des obligations liées aux indemnités d'assurance de personnes et d'autres montants dus aux termes des contrats d'assurance qui sont surtout attribuables au classement chronologique des polices en vigueur et aux modifications des hypothèses actuarielles.

**MATÉRIALISATION DES SINISTRES LIÉS AUX ASSURANCES MULTIRISQUES**

Le tableau suivant montre les estimations du cumul des sinistres subis pour les cinq dernières années de survenance, ainsi que l'évolution de la matérialisation au cours des périodes indiquées et le cumul des paiements à ce jour. Les estimations initiales relatives aux provisions sont évaluées mensuellement afin de déterminer s'il y a excédent ou insuffisance. L'évaluation repose sur les versements réels lors du règlement complet ou partiel des demandes de règlement et sur les estimations actuelles des engagements de règlements à l'égard des demandes non encore réglées ou des sinistres non encore déclarés.

**Sinistres subis par année de survenance**

(en millions de dollars canadiens)

	Année de survenance					Total
	2008 et avant	2009	2010	2011	2012	
<b>Coût final des règlements, montant net, à la fin de l'année de survenance</b>	<b>3 335 \$</b>	<b>1 598 \$</b>	<b>1 742 \$</b>	<b>1 724 \$</b>	<b>1 830 \$</b>	
<b>Estimations révisées</b>						
Un an plus tard	3 366	1 627	1 764	1 728	–	
Deux ans plus tard	3 359	1 663	1 851	–	–	
Trois ans plus tard	3 422	1 720	–	–	–	
Quatre ans plus tard	3 527	–	–	–	–	
<b>Estimations actuelles du cumul des sinistres</b>	<b>3 527 \$</b>	<b>1 720 \$</b>	<b>1 851 \$</b>	<b>1 728 \$</b>	<b>1 830 \$</b>	
Cumul des paiements à ce jour	(2 968)	(1 420)	(1 382)	(1 150)	(823)	2 913 \$
Provision non actualisée, montant net, pour sinistres impayés	559	300	469	578	1 007	(169)
Incidence de l'actualisation						257
Provision pour écarts défavorables						257
<b>Provision, montant net, pour sinistres impayés</b>						<b>3 001 \$</b>

**SENSIBILITÉ AU RISQUE D'ASSURANCE**

Diverses hypothèses sont formulées à l'égard du niveau futur des demandes de règlement, du comportement des titulaires de police, des charges et des ventes au moment de la conception de produits et de l'établissement des prix ainsi que de la détermination de passifs actuariels. Ces hypothèses exigent beaucoup de jugement professionnel. La provision pour demandes de règlement est sensible à certaines hypothèses. Il n'est pas possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude à l'égard du processus d'estimation. L'expérience réelle peut différer des hypothèses faites par la Banque.

Pour les assurances multirisques, selon la principale hypothèse étayant les estimations des engagements de règlements, les sinistres se matérialiseront dans l'avenir suivant la même tendance que l'expérience passée.

Les engagements de règlements reposent aussi sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables, la réassurance, les coûts moyens des demandes de règlement, y compris les coûts de traitement des demandes de règlement, le nombre moyen de demandes de règlement par année de survenance, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et les divers facteurs comme l'inflation, les réformes gouvernementales prévues ou en vigueur touchant les prix et les couvertures et le niveau des fraudes liées à l'assurance.

La plupart des facteurs qualitatifs ne sont pas directement quantifiables, particulièrement sur une base prospective, et l'incidence de ces facteurs et des facteurs imprévus pourrait nuire à la capacité de la Banque d'évaluer avec exactitude le risque lié aux polices d'assurance émises par la Banque. En outre, il peut y avoir des décalages importants entre la survenance d'un événement assuré et le moment où cet événement est déclaré à la Banque ainsi que des décalages additionnels entre le moment de la déclaration d'un sinistre et celui du règlement définitif du sinistre.

La sensibilité des engagements de règlements à l'hypothèse utilisée pour le taux d'actualisation est présentée ci-dessous. L'analyse est effectuée pour présenter les variations possibles du taux d'actualisation, toutes les autres hypothèses demeurant constantes, en montrant l'incidence sur le résultat net consolidé avant impôt, et sur les capitaux propres dans nos activités d'assurances multirisques. Les variations de cette hypothèse peuvent être non linéaires.

#### Sensibilité des hypothèses critiques – Passifs au titre des contrats d'assurances multirisques

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012		31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres
<b>Incidence d'une variation de 1 % de l'hypothèse utilisée pour le taux d'actualisation</b>				
Augmentation de l'hypothèse	76 \$	56 \$	56 \$	40 \$
Diminution de l'hypothèse	(81)	(59)	(59)	(38)

Une augmentation de 1 % de l'hypothèse sur la marge pour écarts défavorables au 31 octobre 2012 fera diminuer le résultat net avant impôt et les capitaux propres respectivement de 25 millions de dollars et 18 millions de dollars. Une diminution de 1 % de l'hypothèse sur la marge pour écarts défavorables fera augmenter le résultat avant impôt et les capitaux propres des mêmes montants.

Pour l'assurance de personnes, les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance sont établies par l'actuaire désigné. Les processus servant à établir les hypothèses critiques sont comme suit :

- Les hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité et à la déchéance des polices reposent sur les données de l'industrie et sur les données historiques de l'entreprise.
- Les hypothèses relatives aux charges reposent sur une étude des charges mise à jour chaque année qui sert à déterminer les charges prévues pour les années à venir.
- Les taux de réinvestissement d'actifs reposent sur les taux de rendement projetés, et les passifs sont calculés selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

Une analyse de sensibilité aux variations possibles des hypothèses relatives à l'assurance de personnes a été effectuée, et l'incidence n'est pas importante sur l'état du résultat consolidé.

#### CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de concentration est le risque attribuable à une forte exposition à des risques similaires qui sont positivement corrélés.

Le risque associé aux produits automobiles, résidentiels et autres peut varier selon la région géographique du risque assuré. Le risque de concentration du risque d'assurance, selon le type de risques, est atténué par une sélection

prudente et la mise en œuvre de stratégies de souscription, qui sont elles-mêmes en grande partie réalisées au moyen de la diversification des activités et des régions géographiques. Pour l'assurance auto, des lois sont en place à l'échelle des provinces, ce qui entraîne des différences sur le plan des indemnités versées d'une province à une autre.

Au 31 octobre 2012, pour les activités d'assurances multirisques, les polices d'assurance auto représentaient 73,2 % des primes souscrites, montant net (72,8 % au 31 octobre 2011), suivies des polices d'assurance résidentielle qui représentaient 26,5 % (26,9 % au 31 octobre 2011). La distribution par province montre que les activités sont surtout concentrées en Ontario, avec 62,1 % des primes souscrites, montant net (61,7 % au 31 octobre 2011). Les provinces de l'Ouest représentaient 25,4 % (24,8 % au 31 octobre 2011), le Québec, 7,5 % (8,3 % au 31 octobre 2011) et les provinces de l'Atlantique, 5,0 % (5,2 % au 31 octobre 2011).

Le risque de concentration n'est pas une préoccupation importante pour l'assurance de personnes, celle-ci ne présentant pas un niveau important de caractéristiques propres aux régions, contrairement aux assurances multirisques. La réassurance sert à limiter l'obligation par sinistre. Bien que le paiement maximal pour un sinistre puisse s'élever à 1,2 million de dollars, la plupart du temps il ne dépasse pas 250 mille dollars. Le risque de concentration est encore atténué par la diversification des risques non corrélés, ce qui limite l'incidence d'une pandémie régionale et d'autres risques de concentration. Afin d'améliorer la compréhension de l'exposition à ce risque, un scénario de pandémie est testé chaque année.

#### NOTE 24 RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque a divers plans de rémunération fondée sur des actions. La Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation de toutes les options sur actions. Selon la méthode de la juste valeur, la Banque constate une charge de rémunération fondée sur la juste valeur des options, qui est calculée selon un modèle d'évaluation des options. La juste valeur des options est comptabilisée à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour les employés pour être entièrement admissibles aux attributions. Le solde du surplus d'apport est réduit à mesure que les options sont exercées, et le montant constaté initialement pour les options dans le surplus d'apport est crédité au capital social.

#### PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés et administrateurs externes. Aucune option sur actions n'a été attribuée aux administrateurs externes depuis décembre 2001. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une période de sept ou de dix ans et dont les droits s'acquerraient sur quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan, 15,6 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (2,3 millions au 31 octobre 2011; 4,0 millions au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 12 décembre 2021. Un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices clos les 31 octobre est présenté ci-après :

## Situation des options sur actions

(en millions d'actions, sauf indication contraire)

	2012		2011	
	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	15,9	58,05 \$	19,2	57,68 \$
Attribuées	1,9	73,27	1,7	73,25
Exercées	(3,9)	51,08	(4,9)	49,14
Périmées/annulées	(0,2)	67,78	(0,1)	57,79
<b>Options en cours à la fin de l'exercice</b>	<b>13,7</b>	<b>62,00 \$</b>	15,9	58,05 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	7,9	58,07 \$	10,3	56,32 \$

Le cours moyen pondéré des actions visées par les options exercées en 2012 a été de 80,22 \$ (78,61 \$ en 2011).

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2012.

## Fourchette des prix d'exercice

	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours (en millions d'actions)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables (en millions d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré
32,95 \$ – 39,80 \$	0,8	5,3	36,57 \$	0,7	36,66 \$
42,50 \$ – 51,08 \$	2,3	3,0	42,60	1,7	42,63
52,65 \$ – 59,42 \$	1,1	2,4	55,07	1,1	55,07
59,92 \$ – 65,98 \$	2,6	6,0	64,78	0,9	62,56
66,45 \$ – 73,27 \$	6,9	5,5	71,60	3,5	69,92

Pour l'exercice 2012, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions de 22,1 millions de dollars (28,3 millions de dollars en 2011). Au cours de 2012, 1,9 million (1,7 million en 2011) d'options ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 14,52 \$ l'option (15,47 \$ l'option en 2011).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les douze mois clos les 31 octobre 2012 et 2011.

## Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options

	2012	2011
Taux d'intérêt sans risque	1,50 %	2,73 %
Durée prévue des options (en années)	6,3 ans	6,2 ans
Volatilité prévue <sup>1</sup>	27,40 %	26,60 %
Rendement de l'action prévu	3,40 %	3,30 %
Prix d'exercice / cours de l'action	73,27 \$	73,25 \$

<sup>1</sup> La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique correspondant à la durée de vie prévue de l'option.

## AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquerraient généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. La Banque établit un passif relativement à ces unités d'actions attribuées, et une charge de rémunération incitative est constatée dans l'état du résultat consolidé sur la période de service requise pour les employés pour être entièrement admissibles aux attributions. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera entre 80 % et 120 % du nombre initial d'unités attribuées selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence nord-américain. Les dividendes seront réinvestis en unités additionnelles et seront versés à l'échéance. Au 31 octobre 2012, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 14 millions (14 millions en 2011).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants ou des unités d'actions venant à échéance peuvent être différées sous forme d'unités

d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment de la cessation d'emploi du participant ou au terme de son mandat d'administrateur. Lorsque ces conditions sont remplies, les unités d'actions différées doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant au plus tard à la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2012, 3,4 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (3,0 millions au 31 octobre 2011).

La charge de rémunération pour ces plans est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état du résultat consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 326 millions de dollars (293 millions de dollars en 2011). La charge de rémunération comptabilisée compte non tenu de l'incidence des couvertures s'est établie à 429 millions de dollars (353 millions de dollars en 2011). Au 31 octobre 2012, la valeur comptable du passif lié à ces plans était de 1,3 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 31 octobre 2011; 1,0 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) et était comptabilisée dans les autres passifs. La valeur comptable repose sur le cours de clôture de l'action.

## PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source) au plan d'actionnariat des employés. La Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 \$ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 \$. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012, les cotisations de la Banque ont totalisé 61 millions de dollars (59 millions de dollars en 2011) et ont été passées dans les salaires et avantages du personnel. Au 31 octobre 2012, 9,5 millions d'actions ordinaires étaient détenues au total en vertu du plan d'actionnariat des employés (9,0 millions au 31 octobre 2011). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du résultat de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

## RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les régimes de retraite principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'Association) et le Régime de retraite TD (Canada) (le RRTD), sont des régimes de retraite à prestations définies. En outre, la Banque offre aux employés admissibles d'autres régimes de retraite qui sont à capitalisation partielle ou sans capitalisation. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le RRTD a été établi le 1<sup>er</sup> mars 2009. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes.

La capitalisation des régimes de retraite principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes, le cas échéant. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en dernier ressort, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée au fil du temps. Les cotisations de la Banque aux régimes de retraite principaux au cours de 2012 se sont établies à 293 millions de dollars (189 millions de dollars en 2011). Les cotisations de 2012 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation au 31 octobre 2011 pour les deux régimes de retraite principaux. Les cotisations de 2011 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation au 31 octobre 2008 et 1<sup>er</sup> mars 2009 respectivement pour l'Association et le RRTD. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation sera faite aux 31 octobre 2012 et 31 octobre 2014 respectivement pour l'Association et le RRTD.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi (avantages du personnel autres que de retraite), qui sont généralement sans capitalisation. Lorsqu'ils sont offerts, les régimes d'avantages du personnel autres que de retraite comprennent généralement l'assurance médicale et l'assurance dentaire. Pour être admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui sont en congé d'invalidité ou parental.

Pour les régimes de retraite principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite, les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du rendement à long terme des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et du taux d'actualisation, qui sont évaluées annuellement par les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. La charge inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice, les charges d'intérêts sur les obligations, le rendement prévu des actifs des régimes selon la juste valeur et l'amortissement des modifications de régime d'avantages et les écarts actuariels ainsi que toute réduction. Les modifications de régime sont amorties selon la méthode linéaire sur la période d'acquisition moyenne des prestations attribuées (5 ans pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite). Si les droits à prestations sont acquis immédiatement (l'Association et le RRTD), la totalité de la modification du régime est comptabilisée immédiatement. L'excédent, le cas échéant, du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % des obligations au titre des prestations projetées ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des membres actifs (12 ans pour l'Association, 11 ans pour le RRTD et 15 ans pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite). Le montant cumulé de la différence entre la charge et les cotisations aux fins de la capitalisation est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

### STRATÉGIE DE PLACEMENT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

L'objectif premier de l'Association et du RRTD est d'atteindre un taux de rendement réel annualisé de respectivement 3,00 % et 2,50 % sur des périodes mobiles de dix ans. Les politiques de placement des régimes de retraite principaux sont décrites en détail ci-après, sauf en ce qui a trait aux actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement, au choix du participant. Aux 31 octobre, les politiques de placement et la répartition des actifs par catégorie d'actifs pour les régimes de retraite principaux (à l'exclusion du compte d'amélioration des prestations de retraite) étaient les suivantes :

#### Politique de placement et répartition des actifs

Titres	31 octobre 2012		31 octobre 2012		31 octobre 2011	
	Fourchette acceptable		Répartition des actifs		Répartition des actifs	
	Association	RRTD	Association	RRTD	Association	RRTD
Titres de créance	57-71 %	44-56 %	60 %	50 %	51 %	97 %
Capitaux propres	25-35,5	44-56	31	50	40	–
Placements alternatifs	0-12,5	–	6	–	7	–
Équivalents de trésorerie	0-4	–	3	–	2	3
<b>Total</b>			<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

L'objectif de la politique de placement de l'Association vise un portefeuille équilibré. La fourchette acceptable a changé depuis 2011 en raison de la stratégie visant à réduire au fil du temps la répartition des instruments de capitaux propres selon la politique de placement. Les placements dans les instruments de créance d'une même entité non gouvernementale ne doivent pas dépasser 10 % du portefeuille d'obligations. Les instruments de créance d'une entité non gouvernementale doivent généralement avoir une notation d'au moins BBB au moment de l'achat et pendant la durée du placement au sein du portefeuille; il est toutefois possible d'investir jusqu'à 10 % de la juste valeur du portefeuille d'obligations géré en fonction de l'indice obligataire universel DEX dans des obligations assorties d'une notation inférieure à BBB. De plus, les placements dans les instruments de créance d'entités non gouvernementales ne doivent pas dépasser 80 % du portefeuille d'obligations et ceux dans les instruments de créance d'entités gouvernementales non canadiennes ne doivent pas dépasser 20 % du portefeuille d'obligations. Les placements dans les instruments de créance d'une même entité non gouvernementale ou entité gouvernementale non canadienne ne doivent pas dépasser 10 % du portefeuille d'obligations. Tout instrument de créance ayant une notation

allant de BBB+ à BBB- (ou une notation équivalente) ne doit pas dépasser 25 % du portefeuille d'obligations et tout instrument de créance ayant une notation inférieure à BBB- ne doit pas dépasser 10 % du portefeuille d'obligations. Les titres adossés à des actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille d'obligations. Des contrats à terme et des options peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne créent pas d'effet de levier pour l'Association. Cette dernière investit dans des fonds de couverture, qui, de manière générale, utilisent un effet de levier pour mettre en œuvre leur stratégie de placement. L'avoir du portefeuille d'actions est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions. Des actions étrangères et des certificats américains d'actions étrangères, également de grande qualité, sont aussi acquis pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. Les placements alternatifs comprennent des fonds de couverture et des actions de sociétés fermées. La quasi-totalité des actifs doivent avoir une juste valeur facilement déterminable. L'Association a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice. Pour 2012, les actifs nets de l'Association



comportaient des placements en actions privés dans la Banque et des sociétés de son groupe, ayant une juste valeur de 1 million de dollars (3 millions de dollars en 2011).

L'objectif de la politique de placement du RRTD, établie le 1<sup>er</sup> mars 2009, est un portefeuille équilibré. Les placements dans les instruments de créance d'entités non gouvernementales ne doivent pas dépasser 80 % du portefeuille d'obligations et ceux dans les instruments de créance d'entités gouvernementales non canadiennes ne doivent pas dépasser 20 % du portefeuille d'obligations. Tous les placements dans les instruments de créance d'une même entité non gouvernementale ou entité gouvernementale non canadienne ne doivent pas dépasser 10 % du portefeuille d'obligations. Tout instrument de créance ayant une notation allant de BBB+ à BBB- (ou une notation équivalente) ne doit pas dépasser 25 % du portefeuille d'obligations et tout instrument de créance ayant une notation inférieure à BBB- ne doit pas dépasser 10 % du portefeuille d'obligations. Les titres adossés à ces actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille d'obligations. L'avoir du portefeuille d'actions est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions. Des actions étrangères et des certificats américains d'actions étrangères, également de grande qualité, sont aussi acquis pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. La quasi-totalité des actifs doivent avoir une juste valeur facilement déterminable. Le RRTD a respecté sa politique de placement tout au long de l'exercice.

#### **PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES**

Les placements des régimes de retraite principaux comprennent des instruments financiers exposés à divers risques, notamment le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. Les régimes de retraite principaux gèrent ces risques financiers conformément à la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, aux règlements applicables et à l'énoncé des politiques et procédures en matière de placements des régimes de retraite principaux. Voici quelques-unes des pratiques de gestion des risques utilisées par les régimes de retraite principaux :

- Suivi du risque de crédit des contreparties
- Suivi du respect des lignes directrices sur la répartition des actifs
- Suivi du rendement des catégories d'actifs par rapport aux points de repère

#### **AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE**

##### ***Régime de retraite de CT***

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite comprenant un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Le volet à prestations définies du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987, et les employés récemment admissibles ont adhéré au volet à cotisations définies du régime. Depuis le 18 août 2002, le volet à cotisations définies du régime n'accepte plus de cotisations de la Banque ni des participants actifs, sauf celles des employés qui reçoivent des prestations en vertu d'un régime de maintien du salaire ou d'invalidité de longue durée, et les employés admissibles à ce régime ont pu adhérer à l'Association ou au RRTD pour leurs services futurs. La

capitalisation du volet à prestations définies est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime. Pour la portion des cotisations définies, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque pour cette portion du régime.

La Banque a reçu l'approbation des organismes réglementaires pour liquider le volet à cotisations définies du régime à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011. Après cette date, les cotisations de la Banque au volet à cotisations définies du régime ont cessé. La liquidation s'est conclue le 31 mai 2012.

##### ***Régimes de retraite de TD Bank, N.A.***

TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations déterminées 401(k) qui couvre la totalité des employés. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le régime a été modifié pour inclure les cotisations de base annuelles de TD Bank, N.A. pour tous les employés et une cotisation transitoire pour certains employés. Les cotisations de base et transitoire versées au régime pour l'exercice 2012 se sont élevées à 41 millions de dollars (34 millions de dollars en 2011). De plus, sur une base continue, TD Bank, N.A. effectue des cotisations de contrepartie au régime 401(k). Le montant de la contribution de contrepartie pour l'exercice 2012 s'est établi à 37 millions de dollars (29 millions de dollars en 2011). La charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

En outre, TD Bank, N.A. a un régime de retraite à prestations définies non contributif fermé qui couvre certains anciens employés de TD Banknorth. Des régimes de retraite complémentaires qui couvrent certains dirigeants clés, ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite limités offrent de l'assurance médicale et de l'assurance vie à un groupe restreint d'employés et d'administrateurs qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service. À compter du 31 décembre 2008, les prestations dans le cadre des régimes de retraite et des régimes de retraite complémentaires ont été bloquées.

##### ***Régimes de retraite de Financement auto TD (auparavant des Services financiers Chrysler)***

Financement auto TD a un régime de retraite à prestations définies contributif et un régime de retraite à prestations définies non contributif qui couvrent la quasi-totalité des employés permanents. Le régime de retraite non contributif offre des prestations qui reposent sur un taux fixe pour chaque année de service. Le régime contributif offre des prestations aux salariés calculées en fonction des cotisations cumulatives de l'employé, des années de service au cours desquelles il a versé des cotisations et la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives de l'employé au cours des quinze années précédant son départ à la retraite. Ces régimes de retraite à prestations définies ont été bloqués le 1<sup>er</sup> avril 2012. Financement auto TD offre également des régimes d'avantages complémentaires de retraite limités, y compris l'assurance médicale et l'assurance vie à certains employés qui satisfont à des exigences minimales d'âge et d'années de service.

##### ***Régimes de retraite complémentaires***

Les régimes de retraite complémentaires des employés sont capitalisés en partie par la Banque pour les employés admissibles.

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite principaux de la Banque et de son principal régime d'avantages complémentaires de retraite, ainsi que de ses autres régimes de retraite importants.

## Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages du personnel

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite principaux		Principal régime d'avantages complémentaires de retraite <sup>1</sup>		Autres régimes de retraite <sup>2</sup>	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>Variation des obligations au titre des prestations projetées</b>						
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	3 141 \$	2 856 \$	426 \$	419 \$	2 055 \$	1 182 \$
Obligations prises en charge à l'acquisition de Services financiers Chrysler	–	–	–	–	–	673
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	166	153	13	12	17	18
Coût financier sur les obligations au titre des prestations projetées	190	171	24	23	101	85
Cotisations des participants	61	49	–	–	–	1
Prestations versées	(180)	(137)	(10)	(10)	(100)	(77)
Variation du taux de change	–	–	–	–	2	25
Modification des hypothèses actuarielles <sup>3</sup>	758	49	78	(14)	283	148
(Gains actuariels) pertes actuarielles	1	–	(5)	(4)	7	–
Modifications de régime	6	–	–	–	(9)	–
Réduction <sup>4</sup>	–	–	–	–	(31)	–
<b>Obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre</b>	<b>4 143 \$</b>	<b>3 141 \$</b>	<b>526 \$</b>	<b>426 \$</b>	<b>2 325 \$</b>	<b>2 055 \$</b>
<b>Variation des actifs des régimes</b>						
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	3 300 \$	3 038 \$	– \$	– \$	1 374 \$	769 \$
Actifs acquis à l'acquisition de Services financiers Chrysler	–	–	–	–	–	579
Rendement prévu des actifs des régimes <sup>5</sup>	194	196	–	–	90	72
Gains actuariels (pertes actuarielles)	79	(33)	–	–	61	(11)
Cotisations des participants	61	49	–	–	–	1
Cotisations de l'employeur	293	189	10	10	38	21
Variation du taux de change	–	–	–	–	1	21
Prestations versées	(180)	(137)	(10)	(10)	(100)	(77)
Charges d'administration	(4)	(2)	–	–	(2)	(1)
<b>Actifs des régimes à la juste valeur aux 31 octobre</b>	<b>3 743 \$</b>	<b>3 300 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 462 \$</b>	<b>1 374 \$</b>
<b>Excédent (déficit) des actifs des régimes sur les obligations au titre des prestations projetées<sup>6</sup></b>						
Perte nette non comptabilisée découlant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et incidence des modifications d'hypothèses <sup>7</sup>	(400) \$	159 \$	(526) \$	(426) \$	(863) \$	(681) \$
Coûts (crédits au titre) des modifications de régime non comptabilisés dont les droits ne sont pas acquis <sup>8</sup>	763	82	55	(18)	379	159
	–	–	(22)	(28)	(9)	–
<b>Actif des régimes de retraite payés d'avance (passif au titre des prestations constituées)<sup>9</sup></b>	<b>363 \$</b>	<b>241 \$</b>	<b>(493) \$</b>	<b>(472) \$</b>	<b>(493) \$</b>	<b>(522) \$</b>
<b>Charge annuelle</b>						
Inclus dans la charge nette liée aux avantages du personnel :						
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	170 \$	155 \$	13 \$	12 \$	19 \$	19 \$
Coût financier sur les obligations au titre des prestations projetées	190	171	24	23	101	85
Rendement prévu des actifs des régimes <sup>5</sup>	(194)	(196)	–	–	(90)	(72)
(Gains actuariels) pertes actuarielles comptabilisé(e)s dans la charge	–	–	–	–	10	–
Coûts (crédits au titre) des modifications de régime comptabilisés en charge	6	–	(5)	(5)	–	–
(Profits) pertes de réduction <sup>4</sup>	–	–	–	–	(31)	–
<b>Charge totale</b>	<b>172 \$</b>	<b>130 \$</b>	<b>32 \$</b>	<b>30 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>32 \$</b>
<b>Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle</b>						
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	5,72 %	5,71 %	5,50 %	5,60 %	4,99 %	5,50 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	1,98 %	2,14 %
Taux de rendement moyen pondéré à long terme prévu des actifs des régimes	5,71 %	6,39 %	s. o.	s. o.	6,67 %	6,73 %
<b>Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre</b>						
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées <sup>10</sup>	4,53 %	5,72 %	4,50 %	5,50 %	4,08 %	4,99 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires <sup>11</sup>	2,82 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	1,86 %	2,02 %

<sup>1</sup> Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite est de 6,10 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 3,70 % d'ici 2028 et son maintien à ce niveau par la suite.

<sup>2</sup> Comprennent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, certains régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière. Le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth a été bloqué le 31 décembre 2008 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après cette date. Certains régimes de retraite à prestations définies de Financement auto TD ont été bloqués le 1<sup>er</sup> avril 2012 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après le 31 mars 2012.

<sup>3</sup> Se rapporte principalement au changement du taux d'actualisation entre 2011 et 2012.

<sup>4</sup> Certains régimes de retraite de Financement auto TD ont été réduits au cours de la période.

<sup>5</sup> Le rendement effectif des actifs des régimes de retraite principaux a été de 273 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (163 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2011). La Banque a choisi comme hypothèse un rendement à long terme prévu des actifs de 5,75 % (6,50 % en 2011) pour l'Association et de 5,25 % (4,00 % pour 2011) pour RRTD.

<sup>6</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, l'excédent (le déficit) des actifs des régimes sur les obligations au titre des prestations projetées s'établissait à 182 millions de dollars pour les régimes de retraite principaux, à (419) millions de dollars pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et à (413) millions de dollars pour les autres régimes de retraite.

<sup>7</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, la perte nette non comptabilisée découlant des résultats passés, qui s'écartent des résultats prévus, et l'incidence des modifications d'hypothèses étaient de néant pour les régimes de retraite principaux, de néant pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de néant pour les autres régimes de retraite.

<sup>8</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, les coûts (crédits au titre) des modifications de régime non comptabilisés dont les droits ne sont pas acquis s'établissaient à néant pour les régimes de retraite principaux, à (33) millions de dollars pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et à néant pour les autres régimes de retraite.

<sup>9</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, les actifs des régimes de retraite payés d'avance (le passif au titre des prestations constituées) s'élevaient à 182 millions de dollars pour les régimes de retraite principaux, à (452) millions de dollars pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et à (413) millions de dollars pour les autres régimes de retraite.

<sup>10</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé pour calculer les obligations au titre des prestations projetées était de 5,71 % pour les régimes de retraite principaux, de 5,60 % pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 5,27 % pour les autres régimes de retraite.

<sup>11</sup> Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, le taux d'augmentation moyen pondéré des salaires utilisé pour calculer les obligations au titre des prestations projetées était de 3,50 % pour les régimes de retraite principaux, de 3,50 % pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 2,21 % pour les autres régimes de retraite.

La Banque prévoit verser en 2013 des cotisations de 304 millions de dollars aux régimes de retraite principaux, de 17 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 17 millions de dollars à ses autres régimes de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

Les hypothèses relatives à la mortalité future utilisées pour établir les obligations au titre des prestations définies et le coût des prestations net pour les régimes de retraite à prestations définies principaux sont comme suit :

### Espérance de vie présumée à 65 ans

(nombre d'années)	2012	2011
Homme âgé de 65 ans à la date d'évaluation	21,0	20,9
Femme âgée de 65 ans à la date d'évaluation	22,1	22,1
Homme âgé de 40 ans à la date d'évaluation	22,8	22,7
Femme âgée de 40 ans à la date d'évaluation	23,1	23,1

Le tableau ci-après présente la sensibilité des obligations au titre des prestations projetées et de la charge pour les régimes de retraite principaux de la Banque au taux d'actualisation, au rendement à long terme prévu des actifs des régimes et au taux d'augmentation des salaires, ainsi que la sensibilité du principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque

à l'hypothèse initiale utilisée pour le taux de variation des coûts des soins de santé. Pour chaque test de sensibilité, l'incidence d'une modification raisonnable possible d'un seul facteur est présentée, et les autres hypothèses demeurent inchangées.

### Sensibilité des principales hypothèses

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux			Pour les exercices clos les	
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010	31 octobre 2012	31 octobre 2011
	Obligations	Obligations	Obligations	Charge	Charge
<b>Incidence d'une variation absolue de 1,0 % des principales hypothèses</b>					
Hypothèse utilisée pour le taux d'actualisation	4,53 %	5,72 %	5,71 %	5,72 %	5,71 %
Diminution de l'hypothèse	920 \$	586 \$	498 \$	94 \$	54 \$
Augmentation de l'hypothèse	(689)	(484)	(415)	(57)	(47)
Hypothèse utilisée pour le taux de rendement à long terme prévu des actifs	s. o.	s. o.	s. o.	5,71 %	6,39 %
Diminution de l'hypothèse	s. o.	s. o.	s. o.	34 \$	31 \$
Augmentation de l'hypothèse	s. o.	s. o.	s. o.	(34)	(31)
Hypothèse utilisée pour le taux d'augmentation des salaires	2,82 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Diminution de l'hypothèse	(234) \$	(173) \$	(128) \$	(29) \$	27 \$
Augmentation de l'hypothèse	250	185	136	30	(26)
Hypothèse initiale utilisée pour le taux de variation des coûts des soins de santé <sup>1</sup>	6,10 %	6,30 %	6,50 %	6,30 %	6,50 %
Diminution de l'hypothèse	(75) \$	(54) \$	(59) \$	(8) \$	(6) \$
Augmentation de l'hypothèse	95	67	75	8	8

<sup>1</sup> Au 31 octobre 2012 et au 31 octobre 2011 et pour les exercices clos à ces dates, pour avoisiner 3,70 % en 2028.

La Banque avait comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé aux 31 octobre 2012, 31 octobre 2011 et 1<sup>er</sup> novembre 2010 :

### Montants constatés au bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Autres actifs</b>			
Régimes de retraite principaux	363 \$	241 \$	182 \$
Autres régimes de retraite			
Régime de retraite à prestations définies de CT	9	5	1
Régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth	–	–	11
Régimes de retraite de Financement auto TD	53	24	–
Autres avantages du personnel – montant net	1	2	–
Charge de retraite reportée	426	272	194
<b>Autres passifs</b>			
Principal régime d'avantages complémentaires postérieurs à la retraite	493	472	452
Autres régimes de retraite			
Régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth	65	71	31
Régimes de retraite de Financement auto TD	136	140	–
Régimes de retraite complémentaires	418	412	394
Autres avantages futurs du personnel – montant net	196	181	250
Passif au titre des prestations constituées	1 308	1 276	1 127
<b>Montant net comptabilisé</b>	<b>(882) \$</b>	<b>(1 004) \$</b>	<b>(933) \$</b>

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat se compose de ce qui suit pour les exercices clos le 31 octobre 2012 et le 31 octobre 2011.

**Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat**

(en millions de dollars canadiens)	2012	2011
<b>Charge d'impôt sur le résultat – État du résultat consolidé</b>		
<b>Impôt exigible</b>		
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour la période considérée	<b>999 \$</b>	1 526 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	<b>(11)</b>	(5)
Autres ajustements de la charge d'impôt exigible (du recouvrement d'impôt)	<b>(8)</b>	(48)
<b>Total de l'impôt exigible</b>	<b>980</b>	1 473
<b>Impôt différé</b>		
Charge (recouvrement) d'impôt différé afférent(e) à la naissance et au renversement des différences temporelles	<b>161</b>	(152)
Effet des variations des taux d'imposition	<b>(14)</b>	13
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	<b>(6)</b>	(5)
Recouvrement d'impôt sur le résultat découlant de la comptabilisation de différences temporelles déductibles non comptabilisées antérieurement et de pertes fiscales non comptabilisées au cours d'exercices antérieurs	<b>(1)</b>	–
Autres ajustements de la charge d'impôt exigible (du recouvrement d'impôt)	<b>(28)</b>	(3)
<b>Total de l'impôt différé</b>	<b>112</b>	(147)
<b>Total de la charge d'impôt sur le résultat – État du résultat consolidé</b>	<b>1 092</b>	1 326
<b>Charge d'impôt sur le résultat – État des autres éléments du résultat global</b>		
Impôt exigible	<b>172</b>	202
Impôt différé	<b>(67)</b>	(132)
	<b>105</b>	70
<b>Impôt sur le résultat – autres éléments ne se rapportant pas aux produits, y compris les regroupements d'entreprises et les autres ajustements</b>		
Impôt exigible	<b>6</b>	(61)
Impôt différé	<b>21</b>	(69)
	<b>27</b>	(130)
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat</b>	<b>1 224 \$</b>	1 266 \$
<b>Impôt exigible</b>		
Fédéral	<b>604 \$</b>	718 \$
Provincial	<b>412</b>	463
Étranger	<b>142</b>	433
	<b>1 158</b>	1 614
<b>Impôt différé</b>		
Fédéral	<b>(100)</b>	(50)
Provincial	<b>(68)</b>	(28)
Étranger	<b>234</b>	(270)
	<b>66</b>	(348)
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat</b>	<b>1 224 \$</b>	1 266 \$

**Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		2012		2011
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	<b>1 938 \$</b>	<b>26,4 %</b>	2 005 \$	28,1 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :				
Dividendes reçus	<b>(262)</b>	<b>(3,6)</b>	(214)	(3,0)
Écarts de taux liés aux activités internationales	<b>(481)</b>	<b>(6,6)</b>	(468)	(6,6)
Variations des taux d'imposition provinciaux	<b>(18)</b>	<b>(0,2)</b>	–	–
Divers – montant net	<b>(85)</b>	<b>(1,1)</b>	3	0,1
<b>Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif</b>	<b>1 092 \$</b>	<b>14,9 %</b>	1 326 \$	18,6 %

Les actifs et les passifs d'impôt différé comprennent ce qui suit :

### Actifs et passifs d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
	Bilan consolidé	Bilan consolidé	Bilan consolidé
<b>Actifs d'impôt différé</b>			
Provision pour pertes sur créances	530 \$	508 \$	331 \$
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	7	26	47
Charge (produit) d'impôt différé	199	126	(49)
Prêts détenus à des fins de transaction	192	266	407
Décomptabilisation des actifs et passifs financiers	187	277	222
Goodwill	7	40	49
Avantages du personnel	671	660	580
Pertes pouvant être reportées en avant	285	118	213
Crédits d'impôt	184	80	137
Divers	265	47	41
<b>Total des actifs d'impôt différé<sup>1</sup></b>	<b>2 527 \$</b>	<b>2 148 \$</b>	<b>1 978 \$</b>
<b>Passifs d'impôt différé</b>			
Valeurs mobilières	1 457 \$	1 057 \$	1 040 \$
Immobilisations incorporelles	419	427	632
Régimes de retraite	95	42	32
<b>Total des passifs d'impôt différé</b>	<b>1 971 \$</b>	<b>1 526 \$</b>	<b>1 704 \$</b>
<b>Actifs d'impôt différé nets</b>	<b>556 \$</b>	<b>622 \$</b>	<b>274 \$</b>
<b>Pris en compte dans le bilan consolidé comme suit :</b>			
Actifs d'impôt différé	883 \$	1 196 \$	1 045 \$
Passifs d'impôt différé	327	574	771
<b>Actifs d'impôt différé nets</b>	<b>556 \$</b>	<b>622 \$</b>	<b>274 \$</b>

<sup>1</sup> Le montant des différences temporelles, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé s'établissait à néant au 31 octobre 2012 (12 millions de dollars au 31 octobre 2011; 192 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

La variation de l'actif d'impôt différé net pour les exercices clos le 31 octobre 2012 et le 31 octobre 2011 se présente comme suit :

### Charge (recouvrement) d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	2012				2011			
	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regrou- pements d'entreprises et autres	Total	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regrou- pements d'entreprises et autres	Total
<b>Charge (recouvrement) d'impôt différé</b>								
Provision pour pertes sur créances	(22) \$	– \$	– \$	(22) \$	(137) \$	– \$	(40) \$	(177) \$
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	(31)	–	50	19	21	–	–	21
Charge (produit) d'impôt différé	(73)	–	–	(73)	(175)	–	–	(175)
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	74	–	–	74	141	–	–	141
Décomptabilisation des actifs et passifs financiers	4	86	–	90	(7)	(48)	–	(55)
Goodwill	33	–	–	33	–	–	9	9
Avantages du personnel	(11)	–	–	(11)	(82)	2	–	(80)
Pertes pouvant être reportées en avant	(167)	–	–	(167)	95	–	–	95
Crédits d'impôt	(104)	–	–	(104)	57	–	–	57
Autres actifs d'impôt différé	(189)	–	(29)	(218)	29	–	(34)	(5)
Valeurs mobilières	553	(153)	–	400	107	(86)	(4)	17
Immobilisations incorporelles	(8)	–	–	(8)	(206)	–	–	(206)
Régimes de retraite	53	–	–	53	10	–	–	10
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôt différé</b>	<b>112 \$</b>	<b>(67) \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>66 \$</b>	<b>(147) \$</b>	<b>(132) \$</b>	<b>(69) \$</b>	<b>(348) \$</b>

Certaines différences temporelles imposables liées aux participations de la Banque dans des filiales, des succursales et des entreprises associées, et liées aux investissements dans des coentreprises, n'avaient pas entraîné la comptabilisation de passifs d'impôt différé au 31 octobre 2012. Le montant total de ces différences temporelles s'établissait à 26 milliards de dollars (21 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 19 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

**NOTE 27**    **RÉSULTAT PAR ACTION**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires

et au nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque pour les douze mois clos les 31 octobre 2012 et 2011.

**Résultat de base et dilué par action**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2012	2011
<b>Résultat de base par action</b>		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	<b>6 171 \$</b>	5 761 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	<b>906,6</b>	885,7
<b>Résultat de base par action (en dollars)</b>	<b>6,81 \$</b>	6,50 \$
<b>Résultat dilué par action</b>		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	<b>6 171 \$</b>	5 761 \$
Effet des titres dilutifs		
Titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1	<b>17</b>	17
Actions privilégiées – séries M et N	<b>–</b>	25
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs	<b>6 188 \$</b>	5 803 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	<b>906,6</b>	885,7
Effet des titres dilutifs		
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions) <sup>1</sup>	<b>3,3</b>	4,5
Titres de Fiducie de capital TD II – série 2012-1 (en millions)	<b>5,0</b>	4,9
Actions privilégiées – séries M et N (en millions)	<b>–</b>	7,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	<b>914,9</b>	902,9
<b>Résultat dilué par action (en dollars)<sup>1</sup></b>	<b>6,76 \$</b>	6,43 \$

<sup>1</sup> Pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011, le calcul du résultat dilué par action tient compte du nombre moyen pondéré d'options dans les cas où le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

**NOTE 28**    **INFORMATIONS SECTORIELLES**

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, les transactions et les activités de la Banque s'articulent autour de quatre grands secteurs opérationnels : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Les résultats de Financement auto TD au Canada sont présentés dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Les résultats de Financement auto TD aux États-Unis sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis. Les frais d'intégration, les coûts de transaction directs et les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liés à l'acquisition de Services financiers Chrysler sont présentés dans le secteur Siège social.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2011, les résultats de MBNA Canada sont présentés principalement dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et Gestion de patrimoine et Assurance. Les frais d'intégration et les coûts de transaction directs relatifs à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada sont présentés dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

La responsabilité des affaires de TD Assurance, qui incombait auparavant au chef de groupe, Services bancaires canadiens, Financement auto et Cartes de crédit, a été confiée au chef de groupe, Gestion de patrimoine et Assurance et Services communs de l'entreprise. Par conséquent, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2011, les résultats des activités de TD Assurance ont été transférés des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada à Gestion de patrimoine et Assurance. Les résultats de la période antérieure ont été retraités de façon rétrospective pour 2011.

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada comprend les services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Canada de la Banque et offre des produits et des services financiers aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces. Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance offre des produits et des services d'assurance et de placement à des investisseurs institutionnels et de détail et comprend la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis offre des services bancaires, des services bancaires hypothécaires de même que d'autres services financiers aux États-Unis, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride. Le secteur Services bancaires de gros offre des produits et des services financiers aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux institutions. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur

Siège social. Ce secteur comprend l'incidence des programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision collective pour pertes sur créances dans les Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et les Services bancaires de gros, l'élimination de certains ajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, l'impôt au niveau de l'entreprise, ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur opérationnel reflètent les produits, les charges et les actifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéfices, les fonds propres et les charges indirectes, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur opérationnel. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs opérationnels et avoisinent la juste valeur des services fournis. La charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat est en général ventilé entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et ils peuvent être ajustés compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises par suite de regroupements d'entreprises est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le résultat net des secteurs opérationnels est présenté avant l'amortissement de ces immobilisations incorporelles.

Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

La Banque achète des swaps sur défaillance de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période considérée. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût amorti. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaillance de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité du résultat net périodique, qui n'est représentative ni des caractéris-

tiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement de l'entreprise sous-jacente des Services bancaires de gros. Par conséquent, les swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes relatifs aux swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés, sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

Comme expliqué à la note 6, le 1<sup>er</sup> août 2008, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaillance de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste

valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des résultats, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente du secteur Services bancaires de gros. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés, sont constatés dans le secteur Siège social.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011.

## Résultats par secteur

(en millions de dollars canadiens)

						2012
	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada <sup>1</sup>	Gestion de patrimoine et Assurance <sup>1</sup>	Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	8 023 \$	583 \$	4 663 \$	1 805 \$	(48) \$	15 026 \$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	2 629	3 436	1 468	849	(286)	8 096
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 151	–	779	47	(182)	1 795
Charges autres que d'intérêts	4 988	2 600	4 125	1 570	715	13 998
Résultat avant impôt sur le résultat	4 513	1 419	1 227	1 037	(867)	7 329
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 209	261	99	157	(634)	1 092
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	209	–	–	25	234
<b>Résultat net</b>	<b>3 304 \$</b>	<b>1 367 \$</b>	<b>1 128 \$</b>	<b>880 \$</b>	<b>(208) \$</b>	<b>6 471 \$</b>
<b>Total de l'actif</b> (en milliards de dollars canadiens) <b>au 31 octobre</b>	<b>282,6 \$</b>	<b>26,4 \$</b>	<b>209,1 \$</b>	<b>260,7 \$</b>	<b>32,3 \$</b>	<b>811,1 \$</b>
						2011
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	7 190 \$	542 \$	4 392 \$	1 659 \$	(122) \$	13 661 \$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	2 342	3 498	1 342	837	(18)	8 001
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	824	–	687	22	(43)	1 490
Charges autres que d'intérêts	4 433	2 616	3 593	1 468	937	13 047
Résultat avant impôt sur le résultat	4 275	1 424	1 454	1 006	(1 034)	7 125
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 224	317	266	191	(672)	1 326
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	207	–	–	39	246
<b>Résultat net</b>	<b>3 051 \$</b>	<b>1 314 \$</b>	<b>1 188 \$</b>	<b>815 \$</b>	<b>(323) \$</b>	<b>6 045 \$</b>
<b>Total de l'actif</b> (en milliards de dollars canadiens) <b>au 31 octobre</b>	<b>258,5 \$</b>	<b>26,7 \$</b>	<b>198,7 \$</b>	<b>220,3 \$</b>	<b>31,3 \$</b>	<b>735,5 \$</b>

<sup>1</sup> En date du 1<sup>er</sup> novembre 2011, les activités d'assurance ont été transférées des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada à Gestion de patrimoine et Assurance. Les résultats de 2011 ont été retraités en conséquence.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et Autres pays. Les transactions sont surtout comptabilisées d'après le lieu de

l'unité responsable de la comptabilisation des produits ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)

						2012
	Total des produits	Résultat avant impôt sur le résultat	Résultat net	Goodwill	Total de l'actif	
Canada	15 200 \$	5 358 \$	4 294 \$	1 549 \$	498 449 \$	
États-Unis	6 101	474	472	10 713	241 996	
Autres pays	1 821	1 497	1 705	49	70 661	
<b>Total</b>	<b>23 122 \$</b>	<b>7 329 \$</b>	<b>6 471 \$</b>	<b>12 311 \$</b>	<b>811 106 \$</b>	
						2011
Canada	13 824 \$	4 510 \$	3 428 \$	1 455 \$	452 334 \$	
États-Unis	5 708	796	631	10 753	221 576	
Autres pays	2 130	1 819	1 986	49	61 583	
<b>Total</b>	<b>21 662 \$</b>	<b>7 125 \$</b>	<b>6 045 \$</b>	<b>12 257 \$</b>	<b>735 493 \$</b>	

## NOTE 29 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties sont considérées être liées lorsqu'une des parties a la capacité de contrôler directement ou indirectement l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions financières ou opérationnelles. Les parties liées de la Banque comprennent les principaux

dirigeants, les membres de leur famille proche et leurs entités liées, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages complémentaires de retraite pour les employés de la Banque.

## TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs ainsi que les personnes avec qui ils ont des liens comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché qui, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

### Prêts aux principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2012	31 octobre 2011
Prêts aux particuliers, y compris les prêts hypothécaires	6 \$	12 \$
Prêts aux entreprises	201	195
<b>Total</b>	<b>207 \$</b>	<b>207 \$</b>

## RÉMUNÉRATION

La rémunération des principaux dirigeants pour les exercices clos les 31 octobre 2012 et 2011 se présente comme suit :

### Rémunération

(en millions de dollars canadiens)	2012	2011
Avantages du personnel à court terme	23 \$	23 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1	2
Paievements fondés sur des actions	32	33
<b>Total</b>	<b>56 \$</b>	<b>58 \$</b>

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, voir la note 24.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

## TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Sauf celles décrites ci-dessous, au cours de l'exercice 2012, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor.

### Autres transactions avec TD Ameritrade et Symcor Inc.

#### i) TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Une description des transactions importantes de la Banque et de ses sociétés liées avec TD Ameritrade est présentée ci-après.

#### Convention sur les comptes de dépôt assurés (auparavant les comptes de dépôt du marché monétaire)

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a payé des frais s'élevant à 834 millions de dollars en 2012 (762 millions de dollars en 2011) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les honoraires payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 60,3 milliards de dollars en 2012 (49,3 milliards de dollars en 2011), et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et le reste est fonction d'un taux de rendement convenu. La Banque gagne des frais fixes équivalant à 25 points de base et se fait rembourser le coût des primes d'assurance de la FDIC.

Au 31 octobre 2012, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 129 millions de dollars (97 millions de dollars au 31 octobre 2011; 53 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Au 31 octobre 2012, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 87 millions de dollars (84 millions de dollars au 31 octobre 2011; 82 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

#### ii) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR INC.

La Banque détient un tiers du capital de Symcor Inc. (Symcor), un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la mise en équivalence. Au cours de l'exercice, la Banque a versé 128 millions de dollars (139 millions de dollars en 2011) pour ces services. Au 31 octobre 2012, le montant à payer à Symcor s'établissait à 10 millions de dollars (12 millions de dollars au 31 octobre 2011; 12 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était tiré aux 31 octobre 2012 et 31 octobre 2011.

## NOTE 30 PROVISIONS, PASSIF ÉVENTUEL, ENGAGEMENTS, GARANTIES, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

## PROVISIONS

Le tableau suivant présente les provisions de la Banque au 31 octobre 2012.

### Provisions

(en millions de dollars canadiens)

	Obligations liées à la mise hors service			Total
	Litiges	d'immobilisations	Divers	
Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2011	123 \$	67 \$	63 \$	253 \$
Ajouts	549	7	132	688
Montants utilisés	(377)	(9)	(97)	(483)
Montants non utilisés repris	(6)	–	(4)	(10)
Écart de conversion et autres	(3)	1	(1)	(3)
<b>Solde au 31 octobre 2012, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan</b>	<b>286 \$</b>	<b>66 \$</b>	<b>93 \$</b>	<b>445 \$</b>
Ajouter : provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan <sup>1</sup>				211
<b>Solde au 31 octobre 2012</b>				<b>656 \$</b>

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements se reporter à la note 7, Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances.



## LITIGES

La Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites dans le cadre normal des activités. Des provisions pour litiges sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais et que le montant peut être estimé de façon fiable. La Banque peut subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte est supérieure à celle estimée par la direction, ou dans le cas de litiges pour lesquels une issue défavorable est raisonnablement possible. Selon la Banque, les pertes sont raisonnablement possibles lorsqu'elles ne sont ni probables, ni peu probables. La Banque croit que l'estimation du montant pour l'ensemble des pertes raisonnablement possibles, outre les provisions, pouvant découler des poursuites judiciaires pour lesquelles il est possible de faire une telle estimation, était comprise dans une échelle de néant à environ 354 millions de dollars au 31 octobre 2012. Ce montant global estimatif des pertes raisonnablement possibles s'appuie sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des poursuites auxquelles la Banque est partie, compte tenu des meilleures estimations de la Banque quant aux pertes pouvant résulter de ces poursuites, et dont une estimation peut être faite. L'estimation de la Banque exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les poursuites et des multiples défendeurs dont la part de responsabilité quant aux pertes éventuelles reste à déterminer dans bon nombre de cas. Les éléments déterminants de l'échelle des montants estimatifs changeront de temps à autre, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Dans certaines instances, la Banque ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre d'entre elles n'en sont qu'aux stades préliminaires et que les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Par conséquent, ces poursuites ne sont pas incluses dans l'échelle.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, la Banque croit que l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces poursuites n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée ou sur ses flux de trésorerie consolidés. Toutefois, étant donné les incertitudes rattachées à ces poursuites, dont certaines échappent à la volonté de la Banque, il est possible que l'incidence de l'issue de ces poursuites puisse être importante sur les résultats opérationnels consolidés pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque sont décrites ci-dessous.

### Litige Rothstein

TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans de multiples poursuites devant les cours étatiques et les cours fédérales de la Floride se rapportant à une affaire présumée de combine à la Ponzi de 1,2 milliard de dollars US qui aurait été montée, entre autres, par Scott Rothstein, associé du cabinet d'avocats Rothstein Rosenfeldt Adler, de Fort Lauderdale, en Floride.

La Cour de circuit du comté de Broward, une cour étatique, est saisie de quatre de ces causes (*Platinum Partners Value Arbitrage Fund, L.P., et al. v. TD Bank, N.A., et al.*; *Louella Arvidson Adams, et al. v. TD Bank, N.A., et al.*; *Don Beverly, et al. v. TD Bank, N.A., et al.*; et *RWRK Investments, LLC, et al. v. TD Bank, N.A., et al.*) tandis qu'une autre affaire est instruite par la *Federal Bankruptcy Court* du district sud de la Floride (*Trustee in Bankruptcy for RRA v. TD Bank, N.A.*).

Six causes ont été réglées : *Razorback Funding, LLC, et al. v. TD Bank, N.A.* (Cour de circuit du comté de Broward – réglée le 3 avril 2012); *VRLP1 v. TD Bank, N.A.* (Cour de circuit du comté de Broward – réglée le 5 mai 2012); *Platinum Estates, Inc. and OPMonies 2, LLC v. TD Bank, N.A.* (Cour de circuit du sud de la Floride – réglée le 31 mai 2012); *Edward J. Morse, et al. v. TD Bank et al.* (Cour de circuit du comté de Broward – réglée le 1<sup>er</sup> octobre 2012); *Amy Adams, et al. v. TD Bank, N.A. et al.* (Cour de circuit du comté de Broward – réglée le 5 octobre 2012); et *Emess Capital, LLC v. TD Bank, N.A., et al.* (Cour de circuit du sud de la Floride – réglée le 7 septembre 2012).

Les poursuites dans un contexte autre qu'une faillite sont sensiblement semblables; il est allégué, de façon générale, que TD Bank, N.A. a complété avec Rothstein, a facilité la combine à la Ponzi montée par Rothstein et a ignoré des indices de méfait afin de faire des profits et d'encaisser des frais. TD Bank, N.A. est accusée, entre autres, de déclarations frauduleuses, de complicité et incitation à commettre une fraude, de complicité et incitation à commettre une violation de l'obligation fiduciaire, de conspiration civile et de déclarations inexacts et négligentes. Le demandeur dans l'affaire *Platinum Partners Value Arbitrage Fund, L.P. v. TD Bank, N.A.* a aussi formulé des allégations fondées sur la loi civile RICO de la Floride, dont TD Bank, N.A. a demandé le rejet. Toutes les autres affaires en instance sont à l'étape des actes de procédures ou de la communication des documents. L'affaire *Louella Arvidson v. TD Bank, N.A.* est prête à être instruite par la Cour de circuit du comté de Broward, mais la Banque n'a pas encore reçu d'avis. Le temps alloué à TD Bank, N.A. pour répondre à *Don Beverly v. TD Bank, N.A.* n'est pas encore écoulé. TD Bank, N.A. a déposé des réponses et/ou des requêtes en rejet, niant toute responsabilité dans l'ensemble des autres poursuites.

Le syndic de l'actif de la faillite de Rothstein Rosenfeldt Adler, en sa qualité de *Chapter 11 Trustee*, a intenté une action contre TD Bank, N.A. dans le dossier de faillite In re: *Rothstein Rosenfeldt Adler, P.A.* en instance devant la *US Bankruptcy Court* du district sud de la Floride. Le syndic a invoqué plusieurs causes d'action contre TD Bank, N.A. en vue d'annuler certains transferts en faveur de TD Bank, N.A. qu'il prétend préférentiels ou frauduleux. Comme autres causes d'action, il fait également valoir l'enrichissement sans cause, la complicité dans le cadre d'un détournement de biens et l'incitation à commettre un tel crime, la négligence et la négligence dans la supervision. Dans le cadre de cette action, le syndic allègue des pertes au nom des créanciers et semble chercher à obtenir une indemnisation pour les pertes des investisseurs. TD Bank, N.A. a présenté une requête en vue de faire rejeter les allégations du syndic.

Le procès dans l'affaire *Coquina Investments v. TD Bank, N.A. et al.* est terminé. Le 18 janvier 2012, le jury a rendu un verdict contre TD Bank, N.A. de 67 millions de dollars US dont 32 millions de dollars US en dommages-intérêts compensatoires et 35 millions de dollars US en dommages-intérêts punitifs. Le 3 août 2012, la cour de première instance a rendu une ordonnance sanctionnant la mauvaise conduite de TD Bank, N.A. et de son ancien conseiller juridique externe, Greenberg Traurig, lors de la communication préalable. L'ordonnance établit certains faits amenant à affirmer que TD Bank, N.A. aurait été au courant de la fraude commise par Rothstein et du caractère déraisonnable des systèmes de suivi et d'alerte de TD Bank, N.A., et enjoint TD Bank, N.A. et Greenberg Traurig à verser les frais engagés par le demandeur pour produire ses requêtes. Un avis d'appel modifié du verdict du jury et de l'ordonnance a été déposé devant la Cour d'appel des États-Unis du onzième circuit le 3 octobre 2012.

### Litige multidistricts sur les frais de découvert

La Banque a été nommée défenderesse dans quatre recours collectifs à l'échelle des États-Unis visant à contester la manière dont elle calcule et perçoit les frais de découvert. Ces recours ont tous été renvoyés devant la Cour de district des États-Unis pour le district sud de la Floride afin de réunir les procédures préliminaires à celles d'autres recours similaires en instance contre d'autres banques. Les demandeurs allèguent dans l'ensemble, mais non exclusivement, que la façon d'afficher les opérations de débit (du montant le plus élevé au plus bas plutôt que selon la date à laquelle chaque opération a été effectuée) et les pratiques s'y rapportant contreviennent à un engagement implicite obligeant la Banque à agir de bonne foi, constituent des pratiques déloyales et trompeuses et entraînent le détournement des biens des clients. Les demandeurs sollicitent donc que la Banque soit tenue de verser des dommages-intérêts compensatoires équivalant à la totalité des frais de découvert perçus grâce aux pratiques contestées ainsi que des dommages-intérêts punitifs, qu'une injonction soit rendue afin de mettre fin aux pratiques contestées et que la Banque soit tenue de payer les honoraires d'avocats, les dépens et les intérêts. La requête présentée par la Banque visant le rejet des recours collectifs a été rejetée et les interrogatoires préalables ont commencé. Par la suite, deux des recours initiaux ont été rejetés sur requête des demandeurs. La portée des recours collectifs toujours en cours englobe toutefois manifestement la portée des recours collectifs qui ont été rejetés. Plus récemment, un cinquième recours collectif semblable, qui visait à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert, a été intenté contre la Banque devant la Cour de district des États-Unis du New Jersey (l'affaire *Hughes*), dont la période visée pourrait dépasser celle des autres dossiers relatifs aux frais de découvert. Le 3 avril 2012, la Cour de la Floride a rendu une ordonnance autorisant le recours collectif du groupe de demandeurs, concluant que les deux actions en cours dont elle était saisie pouvaient prendre la forme d'un recours collectif. Le 8 mai 2012, la Banque est parvenue à un règlement avec les demandeurs visés par les recours devant la Cour de la Floride, dans le cadre duquel la Banque, sans admission de responsabilité, a accepté de verser aux demandeurs 62 millions de dollars plus les frais relatifs à l'avis et à la gestion du recours collectif en échange de l'abandon des poursuites de la part des membres du groupe formant le recours. Le 14 mai 2012, l'affaire *Hughes* a été transférée en Floride et regroupée avec les poursuites en instance devant cet État. L'incidence du règlement sur l'affaire *Hughes* reste à déterminer. La Cour a accordé son approbation préliminaire à l'entente de règlement des parties; l'audience sur l'approbation finale est prévue le 7 mars 2013.

Le 23 octobre 2012, un recours collectif contre la Banque a été déposé par le demandeur Hackney, en son propre nom, devant la cour fédérale de Pennsylvanie relativement aux frais de découvert et à des allégations de publicité trompeuse. La Banque n'y a pas encore répondu.

### Litige Pearlman

TD Bank, N.A. (un ayant droit de Carolina First Bank) a été nommée défenderesse dans le cadre de trois poursuites en instance intentées par plusieurs demandeurs dans plusieurs ressorts qui se rapportent à des dommages-intérêts allégués à la suite d'une combine à la Ponzi et d'autres activités frauduleuses prétendument orchestrées par Louis J. Pearlman.

Deux de ces poursuites ont été réglées en 2012 : *Groom, et al. v. TD Bank, N.A.* (régulée le 8 septembre 2012) et *Kapila v. TD Bank, N.A.* (régulée le 28 mars 2012).

La troisième poursuite, *America Bank of St. Paul v. TD Bank, N.A.* a été déposée devant la cour fédérale le 26 août 2009. Le 1<sup>er</sup> décembre 2011, le jury a rendu un verdict contre TD Bank, N.A. d'environ 13,6 millions de dollars US en dommages compensatoires. Le 6 mars 2012, le juge a attribué un montant additionnel de 3,1 millions de dollars US en intérêts avant jugement contre TD Bank, N.A. par suite d'une requête postérieure au procès. Cette décision a été portée en appel devant la cour d'appel de circuit (huitième circuit).

## ENGAGEMENTS

### Arrangements relatifs au crédit

Dans le cadre normal des activités, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats

et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Garanties» ci-après.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 9 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

### Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution</b>	<b>15 802 \$</b>	14 445 \$	14 117 \$
<b>Lettres de crédit documentaires et commerciales</b>	<b>279</b>	271	262
<b>Engagements de crédit<sup>1</sup></b>			
Durée initiale de un an ou moins	31 845	25 789	23 159
Durée initiale de plus de un an	50 016	42 518	42 734
<b>Total</b>	<b>97 942 \$</b>	83 023 \$	80 272 \$

<sup>1</sup> Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 249 millions de dollars (345 millions de dollars au 31 octobre 2011; 423 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

### Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux et le matériel. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location simple pour les locaux et le matériel, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 687 millions de dollars pour 2013; 681 millions de dollars pour 2014; 626 millions de dollars pour 2015; 569 millions de dollars pour 2016; 508 millions de dollars pour 2017; et 2 665 millions de dollars pour 2018 et par la suite.

Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-financement, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 29 millions de dollars pour 2013; 29 millions de dollars pour 2014; 16 millions de dollars pour 2015; 11 millions de dollars pour 2016; 6 millions de dollars pour 2017; et 32 millions de dollars pour 2018 et par la suite.

Les charges de location nettes relatives aux locaux, matériel et mobilier incluses dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé ont été de 914 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 (877 millions de dollars en 2011).

### Actifs donnés en garantie et sûretés

Dans le cadre normal des activités, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, y compris de contrats de rachat, de passifs de titrisation et de transactions d'emprunt de valeurs mobilières. Des actifs sont également déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux institutions de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers, ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés. Au 31 octobre 2012, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 142,2 milliards de dollars (118,1 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 100,3 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010) étaient donnés en garantie relativement à ces transactions. Pour plus de renseignements, voir la note 8, Transfert d'actifs financiers. Certains prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ont aussi été donnés en garantie à l'égard des obligations sécurisées émises par la Banque. Pour plus de détails, voir la note 9, Entités ad hoc.

Les actifs transférés par la Banque que le cessionnaire a le droit de vendre ou de redonner en garantie se présentent comme suit :

### Actifs pouvant être redonnés en garantie ou vendus

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	29 929 \$	22 435 \$	18 149 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente	—	131	298
Autres actifs	120	150	305
<b>Total</b>	<b>30 049 \$</b>	22 716 \$	18 752 \$

De plus, la Banque peut accepter des actifs financiers à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance. Ces opérations ont été conclues à des conditions normales de crédit et d'emprunt et de prêt de valeurs mobilières. Au 31 octobre 2012, la juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'établissait à 18,0 milliards de dollars (20,5 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 18,5 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou redonnés en garantie (à l'exception des garanties en espèces) était de 6,4 milliards de dollars au 31 octobre 2012 (6,7 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 6,7 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

#### **Actifs vendus avec recours**

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents qui peuvent entraîner l'obligation de racheter les actifs. Ces déclarations et garanties indiquent que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, la Banque pourrait devoir racheter les prêts.

#### **GARANTIES**

Les types de transactions suivantes représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

#### **Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuel**

La Banque vend des prêts hypothécaires au Fonds hypothécaire TD (le «Fonds»), un fonds commun de placement géré par la Banque. Les prêts hypothécaires sont entièrement garantis par des immeubles résidentiels et sont garantis par le gouvernement. La Banque continue de gérer les hypothèques. Dans le cadre de ses responsabilités de gestion, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires lorsqu'ils sont en défaut d'un montant égal à leur valeur comptable. Toute perte sur les prêts hypothécaires en défaut rachetés est recouverte par la garantie gouvernementale. En outre, si le Fonds fait face à un événement d'illiquidité, par exemple s'il ne dispose pas de suffisamment de trésorerie pour honorer les rachats au gré des porteurs de parts, il a la possibilité de revendre les prêts hypothécaires à la Banque à la juste valeur. En règle générale, la durée de ces ententes ne dépasse pas cinq ans.

#### **Rehaussements de crédit**

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants. En règle générale, la durée de ces facilités de crédit ne dépasse pas 13 ans.

#### **Montant maximal éventuel des paiements futurs**

(en millions de dollars canadiens)

	<b>31 octobre 2012</b>	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	<b>15 802 \$</b>	14 428 \$	14 057 \$
Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuelle	<b>581</b>	1 357	1 510
Rehaussements de crédit et autres	–	17	60
<b>Total</b>	<b>16 383 \$</b>	15 802 \$	15 627 \$

#### **Options vendues**

Les options vendues sont des contrats en vertu desquels la Banque concède à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter, à une date déterminée ou avant, une part précise d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'option est conclue et qui peut être réglée contre livraison ou au comptant.

Les options vendues peuvent être utilisées par la contrepartie pour couvrir le risque de change, le risque lié aux actions, le risque de crédit, le risque sur marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Banque ne cherche pas à déterminer, aux fins comptables, si les clients concluent ces contrats sur dérivés à des fins de transaction ou à des fins de couverture et n'a pas déterminé si le bénéficiaire de la garantie possède l'actif ou le passif rattaché au sous-jacent. Par conséquent, la Banque ne peut pas déterminer quels contrats constituent des «garanties» suivant la définition qui en est donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité relative à l'information à fournir sur les garanties. La Banque emploie un cadre de risque pour définir les tolérances aux risques et elle établit des limites visant à s'assurer que les pertes ne dépassent pas les limites prédéfinies acceptables. En raison de la nature de ces contrats, la Banque ne peut pas faire d'estimations raisonnables du montant maximal à payer éventuellement à des contreparties. Au 31 octobre 2012, le notionnel total des options vendues était de 94 milliards de dollars (122 milliards de dollars au 31 octobre 2011; 120 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

#### **Ententes d'indemnisation**

Dans le cadre normal des activités, la Banque prévoit des indemnités dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnités pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

Le tableau ci-après contient un résumé, aux 31 octobre, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être faits en vertu des garanties, compte tenu des recouvrements possibles en vertu des dispositions de recours, ou à même les sûretés détenues ou données en garantie.

La Banque gagne et paie de l'intérêt sur certains actifs et passifs. Dans la mesure où les actifs, les passifs et les instruments financiers viennent à échéance ou font l'objet de refixations du taux à diverses dates, la Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-après présente les soldes des instruments sensibles aux taux d'intérêt selon la date d'échéance ou la date de refixation du taux, selon la plus proche. Les dates de refixation contractuelles du taux peuvent être rajustées selon les estimations de la direction à l'égard des remboursements ou des rachats anticipés qui n'ont pas de

lien avec les variations des taux d'intérêt. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux, bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les dérivés sont présentés dans la catégorie Taux variable. Les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque liées au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité sont décrites dans les sections ombragées de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion du présent rapport conformément aux exigences d'IFRS 7.

### Risque de taux d'intérêt

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2012							Total
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	
<b>Actif</b>								
Liquidités et autres	5,7 \$	18,8 \$	0,4 \$	24,9 \$	– \$	– \$	0,2 \$	25,1 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,3 %	1,3 %		– %	– %		
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	0,2 \$	4,5 \$	13,1 \$	17,8 \$	24,2 \$	8,2 \$	44,3 \$	94,5 \$
<i>Rendement effectif</i>		1,4 %	1,0 %		2,0 %	2,6 %		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	0,5 \$	0,5 \$	0,4 \$	1,4 \$	4,0 \$	0,5 \$	0,3 \$	6,2 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,6 %	1,8 %		2,7 %	3,2 %		
Disponibles à la vente	3,4 \$	46,3 \$	7,8 \$	57,5 \$	26,0 \$	14,2 \$	0,9 \$	98,6 \$
<i>Rendement effectif</i>		1,0 %	2,0 %		2,5 %	2,6 %		
Valeurs mobilières prises en pension	3,2 \$	45,8 \$	7,9 \$	56,9 \$	2,0 \$	– \$	10,3 \$	69,2 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,4 %	0,3 %		1,9 %	– %		
Prêts	8,2 \$	200,8 \$	40,0 \$	249,0 \$	134,3 \$	20,1 \$	5,4 \$	408,8 \$
<i>Rendement effectif</i>		1,7 %	2,4 %		2,7 %	3,7 %		
Divers	68,1 \$	– \$	– \$	68,1 \$	– \$	– \$	40,6 \$	108,7 \$
<b>Total de l'actif</b>	<b>89,3 \$</b>	<b>316,7 \$</b>	<b>69,6 \$</b>	<b>475,6 \$</b>	<b>190,5 \$</b>	<b>43,0 \$</b>	<b>102,0 \$</b>	<b>811,1 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>								
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	18,0 \$	19,4 \$	37,4 \$	0,1 \$	0,3 \$	1,0 \$	38,8 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,4 %	0,4 %		1,0 %	2,0 %		
Autres dépôts	193,4 \$	62,3 \$	36,6 \$	292,3 \$	49,6 \$	0,2 \$	145,7 \$	487,8 \$
<i>Rendement effectif</i>		1,1 %	1,6 %		1,8 %	2,0 %		
Passifs de titrisation à la juste valeur	– \$	1,2 \$	4,8 \$	6,0 \$	17,4 \$	1,5 \$	0,4 \$	25,3 \$
<i>Rendement effectif</i>		3,0 %	1,5 %		1,7 %	1,6 %		
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	33,4 \$	– \$	– \$	33,4 \$	– \$	– \$	– \$	33,4 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	1,2 \$	25,4 \$	2,0 \$	28,6 \$	– \$	– \$	10,2 \$	38,8 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,5 %	0,2 %		– %	– %		
Passifs de titrisation au coût amorti	– \$	10,8 \$	1,5 \$	12,3 \$	11,3 \$	2,6 \$	– \$	26,2 \$
<i>Rendement effectif</i>		1,4 %	1,1 %		1,4 %	1,9 %		
Billets et débentures subordonnés	– \$	– \$	3,4 \$	3,4 \$	5,1 \$	2,8 \$	– \$	11,3 \$
<i>Rendement effectif</i>		– %	5,5 %		4,8 %	6,0 %		
Divers	72,2 \$	0,4 \$	– \$	72,6 \$	– \$	1,8 \$	26,1 \$	100,5 \$
Capitaux propres	– \$	0,5 \$	0,8 \$	1,3 \$	2,2 \$	– \$	45,5 \$	49,0 \$
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>300,2 \$</b>	<b>118,6 \$</b>	<b>68,5 \$</b>	<b>487,3 \$</b>	<b>85,7 \$</b>	<b>9,2 \$</b>	<b>228,9 \$</b>	<b>811,1 \$</b>
<b>Position nette</b>	<b>(210,9) \$</b>	<b>198,1 \$</b>	<b>1,1 \$</b>	<b>(11,7) \$</b>	<b>104,8 \$</b>	<b>33,8 \$</b>	<b>(126,9) \$</b>	<b>– \$</b>

## Risque de taux d'intérêt

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 octobre 2011

	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
<b>Actif</b>								
Liquidités et autres	5,2 \$	17,6 \$	0,9 \$	23,7 \$	– \$	– \$	0,4 \$	24,1 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,2 %	0,9 %		– %	– %		
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	0,8 \$	6,2 \$	12,6 \$	19,6 \$	19,4 \$	8,4 \$	26,0 \$	73,4 \$
<i>Rendement effectif</i>		1,3 %	0,8 %		2,2 %	2,8 %		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	– \$	0,2 \$	0,1 \$	0,3 \$	2,9 \$	0,4 \$	0,6 \$	4,2 \$
<i>Rendement effectif</i>		4,9 %	4,4 %		3,0 %	5,3 %		
Disponibles à la vente	0,1 \$	51,7 \$	6,3 \$	58,1 \$	21,2 \$	10,0 \$	4,2 \$	93,5 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,3 %	1,0 %		1,4 %	1,0 %		
Valeurs mobilières prises en pension	5,3 \$	32,9 \$	12,4 \$	50,6 \$	2,0 \$	– \$	4,4 \$	57,0 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,8 %	0,4 %		1,9 %	– %		
Prêts	8,5 \$	205,8 \$	39,6 \$	253,9 \$	102,4 \$	15,0 \$	5,9 \$	377,2 \$
<i>Rendement effectif</i>		2,1 %	3,7 %		4,0 %	4,6 %		
Divers	68,1 \$	– \$	– \$	68,1 \$	– \$	– \$	38,0 \$	106,1 \$
<b>Total de l'actif</b>	<b>88,0 \$</b>	<b>314,4 \$</b>	<b>71,9 \$</b>	<b>474,3 \$</b>	<b>147,9 \$</b>	<b>33,8 \$</b>	<b>79,5 \$</b>	<b>735,5 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>								
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	20,3 \$	7,9 \$	28,2 \$	0,2 \$	0,4 \$	0,8 \$	29,6 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,4 %	0,6 %		1,1 %	2,1 %		
Autres dépôts	149,2 \$	57,8 \$	34,7 \$	241,7 \$	52,0 \$	0,4 \$	155,3 \$	449,4 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,8 %	1,4 %		2,4 %	5,6 %		
Passifs de titrisation à la juste valeur	– \$	0,4 \$	4,5 \$	4,9 \$	21,5 \$	0,5 \$	0,8 \$	27,7 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,1 %	1,1 %		1,0 %	0,3 %		
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	23,6 \$	– \$	– \$	23,6 \$	– \$	– \$	– \$	23,6 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	0,6 \$	21,5 \$	– \$	22,1 \$	– \$	– \$	3,9 \$	26,0 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,6 %	– %		– %	– %		
Passifs de titrisation au coût amorti	– \$	9,0 \$	2,4 \$	11,4 \$	12,5 \$	0,3 \$	1,9 \$	26,1 \$
<i>Rendement effectif</i>		1,8 %	1,3 %		2,2 %	3,3 %		
Billets et débentures subordonnés	– \$	– \$	0,2 \$	0,2 \$	6,2 \$	5,1 \$	– \$	11,5 \$
<i>Rendement effectif</i>		– %	7,0 %		5,2 %	5,4 %		
Divers	69,9 \$	– \$	– \$	69,9 \$	– \$	– \$	27,7 \$	97,6 \$
Capitaux propres	– \$	– \$	– \$	– \$	3,4 \$	– \$	40,6 \$	44,0 \$
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>243,3 \$</b>	<b>109,0 \$</b>	<b>49,7 \$</b>	<b>402,0 \$</b>	<b>95,8 \$</b>	<b>6,7 \$</b>	<b>231,0 \$</b>	<b>735,5 \$</b>
<b>Position nette</b>	<b>(155,3) \$</b>	<b>205,4 \$</b>	<b>22,2 \$</b>	<b>72,3 \$</b>	<b>52,1 \$</b>	<b>27,1 \$</b>	<b>(151,5) \$</b>	<b>– \$</b>

1<sup>er</sup> novembre 2010

	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
<b>Actif</b>								
Liquidités et autres	4,4 \$	15,9 \$	1,0 \$	21,3 \$	– \$	– \$	0,4 \$	21,7 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,1 %	1,3 %		– %	– %		
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	7,2 \$	5,9 \$	7,0 \$	20,1 \$	13,8 \$	5,6 \$	24,2 \$	63,7 \$
<i>Rendement effectif</i>		1,9 %	1,4 %		1,5 %	3,0 %		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	– \$	0,1 \$	0,2 \$	0,3 \$	0,9 \$	0,5 \$	0,5 \$	2,2 \$
<i>Rendement effectif</i>		4,3 %	4,5 %		3,0 %	4,9 %		
Disponibles à la vente	0,4 \$	44,7 \$	8,6 \$	53,7 \$	25,7 \$	6,5 \$	0,8 \$	86,7 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,1 %	0,9 %		2,0 %	2,2 %		
Valeurs mobilières prises en pension	5,1 \$	33,8 \$	6,9 \$	45,8 \$	3,1 \$	0,9 \$	0,9 \$	50,7 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,7 %	0,3 %		1,7 %	3,0 %		
Prêts	7,2 \$	178,4 \$	28,7 \$	214,3 \$	106,2 \$	14,7 \$	5,7 \$	340,9 \$
<i>Rendement effectif</i>		4,0 %	4,9 %		5,0 %	5,2 %		
Divers	59,1 \$	– \$	– \$	59,1 \$	– \$	– \$	42,4 \$	101,5 \$
<b>Total de l'actif</b>	<b>83,4 \$</b>	<b>278,8 \$</b>	<b>52,4 \$</b>	<b>414,6 \$</b>	<b>149,7 \$</b>	<b>28,2 \$</b>	<b>74,9 \$</b>	<b>667,4 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>								
Dépôts détenus à des fins de transaction	– \$	12,4 \$	9,2 \$	21,6 \$	0,1 \$	0,3 \$	1,0 \$	23,0 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,3 %	0,3 %		1,7 %	2,8 %		
Autres dépôts	144,4 \$	51,6 \$	38,3 \$	234,3 \$	42,5 \$	0,5 \$	127,6 \$	404,9 \$
<i>Rendement effectif</i>		1,2 %	1,7 %		2,9 %	5,6 %		
Passifs de titrisation à la juste valeur	– \$	– \$	0,2 \$	0,2 \$	26,6 \$	0,5 \$	– \$	27,3 \$
<i>Rendement effectif</i>		– %	1,1 %		3,1 %	2,2 %		
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	23,7 \$	– \$	– \$	23,7 \$	– \$	– \$	– \$	23,7 \$
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	1,6 \$	18,6 \$	0,3 \$	20,5 \$	1,1 \$	0,6 \$	– \$	22,2 \$
<i>Rendement effectif</i>		0,5 %	1,1 %		1,4 %	2,8 %		
Passifs de titrisation au coût amorti	– \$	5,9 \$	4,0 \$	9,9 \$	11,0 \$	2,2 \$	– \$	23,1 \$
<i>Rendement effectif</i>		2,0 %	4,2 %		3,1 %	3,6 %		
Billets et débentures subordonnés	– \$	– \$	0,2 \$	0,2 \$	11,7 \$	0,3 \$	– \$	12,2 \$
<i>Rendement effectif</i>		– %	7,4 %		5,4 %	5,0 %		
Divers	60,2 \$	– \$	– \$	60,2 \$	0,6 \$	2,4 \$	27,9 \$	91,1 \$
Capitaux propres	– \$	0,4 \$	– \$	0,4 \$	3,0 \$	– \$	36,5 \$	39,9 \$
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>229,9 \$</b>	<b>88,9 \$</b>	<b>52,2 \$</b>	<b>371,0 \$</b>	<b>96,6 \$</b>	<b>6,8 \$</b>	<b>193,0 \$</b>	<b>667,4 \$</b>
<b>Position nette</b>	<b>(146,5) \$</b>	<b>189,9 \$</b>	<b>0,2 \$</b>	<b>43,6 \$</b>	<b>53,1 \$</b>	<b>21,4 \$</b>	<b>(118,1) \$</b>	<b>– \$</b>

## Risque de taux d'intérêt par catégorie

(en milliards de dollars canadiens)

	31 octobre 2012							
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Dollars canadiens	(133,3) \$	122,5 \$	5,0 \$	(5,8) \$	62,8 \$	4,8 \$	(56,1) \$	5,7 \$
Monnaie étrangère	(77,6)	75,6	(3,9)	(5,9)	42,0	29,0	(70,8)	(5,7)
<b>Position nette</b>	<b>(210,9) \$</b>	<b>198,1 \$</b>	<b>1,1 \$</b>	<b>(11,7) \$</b>	<b>104,8 \$</b>	<b>33,8 \$</b>	<b>(126,9) \$</b>	<b>- \$</b>
	31 octobre 2011							
Dollars canadiens	(104,0) \$	151,2 \$	6,1 \$	53,3 \$	17,0 \$	4,8 \$	(61,0) \$	14,1 \$
Monnaie étrangère	(51,3)	54,2	16,1	19,0	35,1	22,3	(90,5)	(14,1)
<b>Position nette</b>	<b>(155,3) \$</b>	<b>205,4 \$</b>	<b>22,2 \$</b>	<b>72,3 \$</b>	<b>52,1 \$</b>	<b>27,1 \$</b>	<b>(151,5) \$</b>	<b>- \$</b>
	1 <sup>er</sup> novembre 2010							
Dollars canadiens	(90,8) \$	134,2 \$	(4,6) \$	38,8 \$	10,4 \$	5,4 \$	(63,4) \$	(8,8) \$
Monnaie étrangère	(55,7)	55,7	4,8	4,8	42,7	16,0	(54,7)	8,8
<b>Position nette</b>	<b>(146,5) \$</b>	<b>189,9 \$</b>	<b>0,2 \$</b>	<b>43,6 \$</b>	<b>53,1 \$</b>	<b>21,4 \$</b>	<b>(118,1) \$</b>	<b>- \$</b>

## NOTE 32 RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des

obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la situation économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

### Concentration du risque de crédit

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prêts et engagements de clients en contrepartie d'acceptations <sup>1</sup>			Instruments de crédit <sup>2, 3</sup>			Instruments financiers dérivés <sup>4, 5</sup>		
	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Canada	76 %	77 %	78 %	52 %	52 %	52 %	32 %	35 %	34 %
États-Unis <sup>6</sup>	23	22	21	44	41	39	21	20	20
Grande-Bretagne	-	-	1	1	2	2	26	19	14
Autres pays européens <sup>7</sup>	-	-	-	2	3	2	15	19	24
Autres pays	1	1	-	1	2	5	6	7	8
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
	<b>416 071 \$</b>	<b>385 002 \$</b>	<b>348 666 \$</b>	<b>97 942 \$</b>	<b>83 023 \$</b>	<b>80 272 \$</b>	<b>60 475 \$</b>	<b>59 031 \$</b>	<b>50 866 \$</b>

<sup>1</sup> En ce qui concerne le total des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, la seule industrie dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2012 : immobilier, 8 % (8 % au 31 octobre 2011; 8 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2012, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 97 942 millions de dollars (83 023 millions de dollars au 31 octobre 2011; 80 272 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010), y compris des engagements de crédit totalisant 81 861 millions de dollars (68 307 millions de dollars au 31 octobre 2011; 65 893 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

<sup>3</sup> En ce qui concerne les engagements de crédit, les industries dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2012 : institutions financières, 16 % (13 % au 31 octobre 2011; 16 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010); pipelines, pétrole et gaz, 11 % (13 % au 31 octobre 2011; 12 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010); gouvernement, entités gouvernementales et du secteur public et éducation, 10 % (9 % au 31 octobre 2011; 10 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010); énergie et services publics, 8 % (7 % au 31 octobre 2011; 6 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010); télécommunications, câblodistribution et médias, 6 % (7 % au 31 octobre 2011; 5 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010); automobile, 5 % (6 % au 31 octobre 2011; 3 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010); santé et services sociaux, 5 % (3 % au 31 octobre 2011; 6 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010).

<sup>4</sup> Au 31 octobre 2012, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 60 475 millions de dollars (59 031 millions de dollars au 31 octobre 2011; 50 866 millions de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2010). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus. Le tableau ne tient pas compte de la juste valeur des dérivés négociés en Bourse.

<sup>5</sup> La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès d'autres institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires), soit 74 % du total au 31 octobre 2012 (84 % au 31 octobre 2011; 79 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 21 % du total au 31 octobre 2012 (10 % au 31 octobre 2011; 13 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010). Aucune autre industrie ne dépassait 5 % du total.

<sup>6</sup> Les titres de créance classés comme prêts représentaient 1 % au 31 octobre 2012 (1 % au 31 octobre 2011; 1 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010) du total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>7</sup> Les titres de créance classés comme prêts représentaient néant au 31 octobre 2012 (1 % au 31 octobre 2011; 1 % au 1<sup>er</sup> novembre 2010) du total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

### Risque de crédit maximal brut

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012	31 octobre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2010
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 361 \$	2 137 \$	1 625 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	21 692	21 016	19 136
Valeurs mobilières <sup>1</sup>			
Détenues à des fins de transaction			
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	34 563	28 600	22 722
Autres titres de créance	7 887	9 205	8 489
Droits conservés	85	52	47
Disponibles à la vente			
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	61 365	58 711	43 364
Autres titres de créance	33 864	30 784	36 969
Valeurs mobilières prises en pension	69 198	56 981	50 658
Dérivés <sup>2</sup>	113 648	100 310	85 698
Prêts			
Prêts hypothécaires résidentiels	172 075	155 409	136 118
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	117 369	114 895	106 893
Cartes de crédit	14 670	8 678	8 578
Entreprises et gouvernements	100 080	92 022	82 032
Titres de créance classés comme prêts	4 654	6 183	7 288
Engagements de clients au titre d'acceptations	7 223	7 815	7 757
Autres actifs	10 278	9 339	12 390
<b>Total de l'actif</b>	<b>771 012</b>	<b>702 137</b>	<b>629 764</b>
Instruments de crédit <sup>3</sup>	97 942	83 023	80 272
Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et aux prêts sur cartes de crédit	149 975	124 731	118 255
<b>Total du risque de crédit</b>	<b>1 018 929 \$</b>	<b>909 891 \$</b>	<b>828 291 \$</b>

<sup>1</sup> Excluent les titres de capitaux propres.

<sup>2</sup> Le risque de crédit maximal brut pour les dérivés est fonction du montant de l'équivalent-crédit. Les montants ne tiennent pas compte des dérivés négociés en Bourse. Voir la note 10.

<sup>3</sup> Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus. Se reporter à la note 30.

### Qualité du crédit des actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les expositions au bilan et hors bilan par pondération en fonction des risques pour certains actifs financiers qui sont soumis à l'approche standard pour couvrir le risque de crédit. Selon l'approche standard, les actifs reçoivent une pondération en fonction des risques prescrite par le BSIF qui se fonde sur des facteurs comme la catégorie de la contrepartie,

la catégorie du produit, le bien donné en garantie et les notations de crédit externes. Ces actifs se rapportent surtout au portefeuille du secteur Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la Banque. Se reporter à la rubrique «Risque de crédit» de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, qui porte sur la notation des risques pour l'approche standard.

**Actifs financiers soumis à l'approche standard par pondération en fonction des risques**

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012							Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
<b>Prêts</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	160 \$	176 \$	15 901 \$	– \$	1 452 \$	176 \$	2 \$	17 867 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	338	3 462	–	23 566	77	154	27 597
Cartes de crédit	–	–	–	–	7 419	–	14	7 433
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	3 010	1 797	–	–	2 602	39 703	1 225	48 337
Titres de créance classés comme prêts	–	15	–	–	–	11	–	26
<b>Total des prêts</b>	<b>3 170</b>	<b>2 326</b>	<b>19 363</b>	<b>–</b>	<b>35 039</b>	<b>39 967</b>	<b>1 395</b>	<b>101 260</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	–	1 998	–	–	–	–	–	1 998
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	–	–	–	–	–	2	–	2
<b>Autres actifs<sup>1</sup></b>	<b>4 016</b>	<b>712</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 729</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>7 186</b>	<b>5 036</b>	<b>19 363</b>	<b>1</b>	<b>35 039</b>	<b>39 969</b>	<b>1 395</b>	<b>107 989</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>15</b>	<b>1 942</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>709</b>	<b>14 087</b>	<b>–</b>	<b>16 753</b>
<b>Total</b>	<b>7 201 \$</b>	<b>6 978 \$</b>	<b>19 363 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>35 748 \$</b>	<b>54 056 \$</b>	<b>1 395 \$</b>	<b>124 742 \$</b>

31 octobre 2011

<b>Prêts</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	71 \$	203 \$	11 161 \$	– \$	1 516 \$	172 \$	2 \$	13 125 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	423	2 987	–	20 792	59	151	24 412
Cartes de crédit	–	–	–	–	1 064	–	12	1 076
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	2 235	1 560	–	–	2 642	36 228	1 562	44 227
Titres de créance classés comme prêts	–	183	–	–	–	15	–	198
<b>Total des prêts</b>	<b>2 306</b>	<b>2 369</b>	<b>14 148</b>	<b>–</b>	<b>26 014</b>	<b>36 474</b>	<b>1 727</b>	<b>83 038</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	–	1 993	–	–	–	–	–	1 993
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	–	–	–	–	–	1	–	1
<b>Autres actifs<sup>1</sup></b>	<b>10 148</b>	<b>1 668</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11 816</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 454</b>	<b>6 030</b>	<b>14 148</b>	<b>–</b>	<b>26 014</b>	<b>36 475</b>	<b>1 727</b>	<b>96 848</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>11</b>	<b>1 813</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>693</b>	<b>11 506</b>	<b>–</b>	<b>14 023</b>
<b>Total</b>	<b>12 465 \$</b>	<b>7 843 \$</b>	<b>14 148 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>26 707 \$</b>	<b>47 981 \$</b>	<b>1 727 \$</b>	<b>110 871 \$</b>

 1<sup>er</sup> novembre 2010

<b>Prêts</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	52 \$	245 \$	8 123 \$	– \$	1 525 \$	148 \$	2 \$	10 095 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	–	582	2 469	–	13 849	40	44	16 984
Cartes de crédit	–	–	–	–	916	–	18	934
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 014	1 395	–	–	2 330	36 427	1 142	42 308
Titres de créance classés comme prêts	–	284	–	–	–	19	–	303
<b>Total des prêts</b>	<b>1 066</b>	<b>2 506</b>	<b>10 592</b>	<b>–</b>	<b>18 620</b>	<b>36 634</b>	<b>1 206</b>	<b>70 624</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	–	2 040	–	–	–	–	–	2 040
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	–	–	–	–	–	5	–	5
<b>Autres actifs<sup>1</sup></b>	<b>35</b>	<b>1 063</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 098</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 101</b>	<b>5 609</b>	<b>10 592</b>	<b>–</b>	<b>18 620</b>	<b>36 639</b>	<b>1 206</b>	<b>73 767</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>9</b>	<b>1 849</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>659</b>	<b>9 824</b>	<b>–</b>	<b>12 341</b>
<b>Total</b>	<b>1 110 \$</b>	<b>7 458 \$</b>	<b>10 592 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>19 279 \$</b>	<b>46 463 \$</b>	<b>1 206 \$</b>	<b>86 108 \$</b>

<sup>1</sup> Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.



Les tableaux suivants présentent les expositions au bilan et hors bilan par notation de crédit pour certains actifs financiers de détail et autres que de détail qui sont soumis à l'approche fondée sur les notations internes (approche NI) avancée de l'Accord de Bâle II. Selon l'approche NI avancée, les actifs reçoivent une notation de crédit fondée sur des modèles internes de l'expérience de

perdes de la Banque (par catégorie de contreparties) et sur d'autres hypothèses de risque clés. Se reporter à la rubrique «Risque de crédit» de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion pour en savoir plus sur la notation des risques de crédit pour les expositions au risque de détail et autres que de détail soumis à l'approche NI avancée.

### Actifs financiers autres que de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012				
	Qualité supérieure	Qualité inférieure	Actifs surveillés et classés	Douteux ou en défaut	Total
<b>Prêts</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>1</sup>	107 374 \$	– \$	– \$	– \$	107 374 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>1</sup>	30 221	35	–	–	30 256
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	23 590	21 979	679	162	46 410
Titres de créance classés comme prêts	3 829	433	318	183	4 763
<b>Total des prêts</b>	<b>165 014</b>	<b>22 447</b>	<b>997</b>	<b>345</b>	<b>188 803</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>64 026</b>	<b>3 174</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>67 200</b>
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>3 584</b>	<b>3 576</b>	<b>51</b>	<b>10</b>	<b>7 221</b>
<b>Autres actifs<sup>2</sup></b>	<b>18 148</b>	<b>39</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18 187</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>250 772</b>	<b>29 236</b>	<b>1 048</b>	<b>355</b>	<b>281 411</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>52 388</b>	<b>6 247</b>	<b>201</b>	<b>6</b>	<b>58 842</b>
<b>Total</b>	<b>303 160 \$</b>	<b>35 483 \$</b>	<b>1 249 \$</b>	<b>361 \$</b>	<b>340 253 \$</b>

31 octobre 2011

<b>Prêts</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>1</sup>	103 327 \$	– \$	– \$	– \$	103 327 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>1</sup>	32 744	37	–	–	32 781
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	22 708	19 282	677	117	42 784
Titres de créance classés comme prêts	5 061	486	538	–	6 085
<b>Total des prêts</b>	<b>163 840</b>	<b>19 805</b>	<b>1 215</b>	<b>117</b>	<b>184 977</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>51 033</b>	<b>3 955</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>54 988</b>
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>3 866</b>	<b>3 867</b>	<b>79</b>	<b>2</b>	<b>7 814</b>
<b>Autres actifs<sup>2</sup></b>	<b>10 092</b>	<b>98</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>10 200</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>228 831</b>	<b>27 725</b>	<b>1 304</b>	<b>119</b>	<b>257 979</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>51 935</b>	<b>5 614</b>	<b>71</b>	<b>5</b>	<b>57 625</b>
<b>Total</b>	<b>280 766 \$</b>	<b>33 339 \$</b>	<b>1 375 \$</b>	<b>124 \$</b>	<b>315 604 \$</b>

1<sup>er</sup> novembre 2010

<b>Prêts</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>1</sup>	96 371 \$	– \$	– \$	– \$	96 371 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>1</sup>	33 715	153	–	–	33 868
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	17 610	16 668	719	224	35 221
Titres de créance classés comme prêts	6 414	151	495	–	7 060
<b>Total des prêts</b>	<b>154 110</b>	<b>16 972</b>	<b>1 214</b>	<b>224</b>	<b>172 520</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>42 146</b>	<b>6 359</b>	<b>113</b>	<b>–</b>	<b>48 618</b>
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>3 948</b>	<b>3 699</b>	<b>101</b>	<b>4</b>	<b>7 752</b>
<b>Autres actifs<sup>2</sup></b>	<b>18 684</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>18 689</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>218 888</b>	<b>27 034</b>	<b>1 429</b>	<b>228</b>	<b>247 579</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>44 612</b>	<b>5 071</b>	<b>174</b>	<b>9</b>	<b>49 866</b>
<b>Total</b>	<b>263 500 \$</b>	<b>32 105 \$</b>	<b>1 603 \$</b>	<b>237 \$</b>	<b>297 445 \$</b>

<sup>1</sup> Comprendent les expositions assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) classées comme expositions sur les emprunteurs souverains selon Bâle II et, par conséquent, comprises dans la catégorie Autre que de détail selon l'approche NI avancée.

<sup>2</sup> Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

## Actifs financiers de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012					
	Risque faible	Risque normal	Risque moyen	Risque élevé	Défaut	Total
<b>Prêts</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>2</sup>	25 770 \$	15 508 \$	3 946 \$	1 541 \$	166 \$	46 931 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>2</sup>	11 510	25 177	17 401	5 693	293	60 074
Cartes de crédit	970	2 282	2 894	1 720	59	7 925
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>3</sup>	334	2 349	2 349	1 187	75	6 294
<b>Total des prêts</b>	<b>38 584</b>	<b>45 316</b>	<b>26 590</b>	<b>10 141</b>	<b>593</b>	<b>121 224</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>20 597</b>	<b>17 191</b>	<b>6 299</b>	<b>1 218</b>	<b>4</b>	<b>45 309</b>
<b>Total</b>	<b>59 181 \$</b>	<b>62 507 \$</b>	<b>32 889 \$</b>	<b>11 359 \$</b>	<b>597 \$</b>	<b>166 533 \$</b>
	31 octobre 2011					
<b>Prêts</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>2</sup>	11 970 \$	17 554 \$	7 640 \$	1 671 \$	184 \$	39 019 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>2</sup>	8 584	23 841	19 971	5 506	294	58 196
Cartes de crédit	892	2 212	2 887	1 857	62	7 910
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>3</sup>	259	2 190	2 241	1 370	73	6 133
<b>Total des prêts</b>	<b>21 705</b>	<b>45 797</b>	<b>32 739</b>	<b>10 404</b>	<b>613</b>	<b>111 258</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>20 247</b>	<b>16 933</b>	<b>5 916</b>	<b>1 316</b>	<b>5</b>	<b>44 417</b>
<b>Total</b>	<b>41 952 \$</b>	<b>62 730 \$</b>	<b>38 655 \$</b>	<b>11 720 \$</b>	<b>618 \$</b>	<b>155 675 \$</b>
	1 <sup>er</sup> novembre 2010					
<b>Prêts</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>2</sup>	9 840 \$	12 659 \$	5 483 \$	1 578 \$	155 \$	29 715 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>2</sup>	8 232	24 543	18 170	5 320	254	56 519
Cartes de crédit	714	2 012	2 848	2 301	61	7 936
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>3</sup>	218	1 944	2 088	1 355	71	5 676
<b>Total des prêts</b>	<b>19 004</b>	<b>41 158</b>	<b>28 589</b>	<b>10 554</b>	<b>541</b>	<b>99 846</b>
<b>Instruments de crédit hors bilan</b>	<b>17 680</b>	<b>16 179</b>	<b>6 125</b>	<b>1 432</b>	<b>5</b>	<b>41 421</b>
<b>Total</b>	<b>36 684 \$</b>	<b>57 337 \$</b>	<b>34 714 \$</b>	<b>11 986 \$</b>	<b>546 \$</b>	<b>141 267 \$</b>

<sup>1</sup> Les expositions au risque de crédit liées aux filiales d'assurances de la Banque ont été exclues. Les instruments financiers détenus par les filiales d'assurances se composent principalement de valeurs mobilières disponibles à la vente et de valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé.

<sup>2</sup> Excluent les expositions assurées par la SCHL classées comme expositions sur les emprunteurs souverains selon Bâle II et, par conséquent, comprises dans la catégorie Autre que de détail selon l'approche NI avancée.

<sup>3</sup> Les prêts aux entreprises et aux gouvernements du portefeuille de détail incluent les prêts aux petites entreprises.

### NOTE 33 FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ces objectifs.

La Banque a, entre autres, comme objectifs :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
  - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
  - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents; et
  - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres (après impôt), tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
  - protéger la Banque contre des événements inattendus;
  - faciliter les acquisitions; ou
  - appuyer l'expansion des affaires.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Le total des fonds propres de la Banque se compose de deux catégories de fonds propres approuvées en vertu des lignes directrices sur les fonds propres réglementaires du BSIF.

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent des éléments tels que les actions ordinaires et les actions privilégiées, les résultats non distribués, le surplus d'apport, les instruments innovateurs de fonds propres et les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales. Les fonds propres de catégorie 1 sont diminués d'éléments tels que le goodwill et les immobilisations incorporelles nettes (dépassant la limite de 5 %), 50 % des déficits de provisionnement relatifs aux portefeuilles reposant sur l'approche fondée sur les notations internes (NI), 50 % des participations importantes, 50 % des participations dans des filiales d'assurances et les déductions des placements dans des titrisations.

Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des éléments tels que la provision collective pour les portefeuilles standard et les billets et débetures subordonnés. Les fonds propres de catégorie 2 sont diminués d'éléments tels que 50 % des déficits de provisionnement relatifs aux portefeuilles reposant sur l'approche NI, 50 % des participations importantes, 50 % des participations dans des filiales d'assurances et les déductions des placements dans des titrisations.

Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances contiennent d'être déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres de catégorie 2. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, et le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF sur les ratios de fonds propres et le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres. Cette ligne directrice repose sur le «Dispositif révisé de convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres» (Bâle II), publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Les calculs de la période considérée sont fondés sur les IFRS alors que les calculs comparatifs sont établis selon les PCGR du Canada. La situation des fonds propres réglementaires de la Banque au 31 octobre était comme suit :

#### Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	31 octobre 2012	31 octobre 2011 <sup>1</sup>
Fonds propres de catégorie 1	30 989 \$	28 503 \$
Ratio des fonds propres de catégorie 1 <sup>2</sup>	12,6 %	13,0 %
Total des fonds propres <sup>3</sup>	38 595 \$	34 978 \$
Ratio du total des fonds propres <sup>4</sup>	15,7 %	16,0 %
Ratio de l'actif par rapport aux fonds propres <sup>5</sup>	18,0	17,2

<sup>1</sup> Calculés selon les PCGR du Canada.

<sup>2</sup> Le ratio des fonds propres de catégorie 1 est calculé comme le total des fonds propres de catégorie 1 divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>3</sup> Le total des fonds propres comprend les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

<sup>4</sup> Le ratio du total des fonds propres est calculé comme le total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>5</sup> Le ratio de l'actif par rapport aux fonds propres est calculé comme le total de l'actif plus les instruments de crédit hors bilan, tels que certaines lettres de crédit et garanties, moins les participations dans des sociétés associées, le goodwill et les immobilisations incorporelles nettes, divisé par le total des fonds propres.

Les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio de fonds propres de catégorie 1 et de leur ratio du total des fonds propres sont respectivement de 7 % et 10 %.

La dispense accordée par le BSIF permet l'intégration de l'effet des IFRS sur le calcul des fonds propres réglementaires selon la méthode linéaire sur cinq trimestres à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011 jusqu'au 31 janvier 2013. Pour le calcul du ratio de l'actif par rapport aux fonds propres, le BSIF prévoit aussi les mesures transitoires des IFRS qui permettent l'exclusion des actifs titrisés et vendus par l'intermédiaire des programmes soutenus par la SCHL avant le 31 mars 2010. L'ajustement des fonds propres réglementaires dans le cadre de la transition aux IFRS représente la différence entre les fonds propres de catégorie 1 nets ajustés selon les PCGR du Canada et selon les IFRS au 31 octobre 2011. Si la Banque n'avait pas fait ce choix, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres de la Banque auraient été respectivement de 30,6 milliards de dollars et 38,2 milliards de dollars au 31 octobre 2012.

#### NOTE 34 | GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, en ce qui a trait au risque de crédit, au risque de marché et de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés de 2012.

#### NOTE 35 | PARTICIPATION DANS TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 octobre 2012, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 45,37 % des actions en circulation de TD Ameritrade et sa juste valeur s'élevait à 3 878 millions de dollars (4 138 millions de dollars au 31 octobre 2011), selon le cours de clôture de 15,69 \$ US (16,78 \$ US au 31 octobre 2011) à la Bourse de New York.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, TD Ameritrade a racheté 7,4 millions d'actions (27,7 millions d'actions pour l'exercice clos le 31 octobre 2011), ce qui a porté la participation de la Banque dans TD Ameritrade à 45,37 % au 31 octobre 2012 (44,96 % au 31 octobre 2011). Le 6 août 2010 et le 31 octobre 2011, la convention des actionnaires a été modifiée de façon à ce que : i) la Banque ait jusqu'au 24 janvier 2014 pour ramener à 45 % sa participation dans TD Ameritrade; ii) la Banque soit tenue d'entreprendre

la réduction de sa participation dans TD Ameritrade et de la poursuivre tant qu'elle pourra se prévaloir d'un cours par action de TD Ameritrade égal ou supérieur à la valeur comptable moyenne par action de TD Ameritrade alors applicable pour la Banque; et iii) dans le cadre d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la participation de la Banque dans TD Ameritrade ne dépasse pas 48 %.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a désigné cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris le chef de la direction de la Banque et deux administrateurs indépendants de la TD.

La Banque n'est exposée à aucun passif éventuel important qui touche TD Ameritrade. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, TD Ameritrade n'a été soumise à aucune restriction importante limitant le transfert de fonds aux fins de dividendes en espèces ou le remboursement de prêts ou d'avances.

Les états financiers condensés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés, sont présentés comme suit :

### Bilan consolidé condensé<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2012	30 septembre 2011
<b>Actif</b>		
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	1 109 \$	831 \$
Montants à recevoir des clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses	8 638	8 032
Autres actifs	9 746	8 206
<b>Total de l'actif</b>	<b>19 493 \$</b>	<b>17 069 \$</b>
<b>Passif</b>		
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	1 990 \$	1 704 \$
Montants à payer aux clients	10 717	8 949
Autres passifs	2 366	2 314
<b>Total du passif</b>	<b>15 073</b>	<b>12 967</b>
<b>Capitaux propres<sup>2</sup></b>	<b>4 420</b>	<b>4 102</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>19 493 \$</b>	<b>17 069 \$</b>

<sup>1</sup> Les valeurs mobilières des clients sont comptabilisées à la date de règlement alors que la Banque présente les valeurs mobilières des clients à compter de la date de transaction.

<sup>2</sup> La différence entre la valeur comptable de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et la quote-part de la Banque des capitaux propres des actionnaires de TD Ameritrade comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles et le montant cumulé des ajustements de conversion.

### État du résultat consolidé condensé

(en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2012	30 septembre 2011
<b>Produits</b>		
Produits d'intérêts nets	452 \$	485 \$
Produits tirés des commissions et autres produits	2 209	2 240
<b>Total des produits</b>	<b>2 661</b>	<b>2 725</b>
<b>Charges opérationnelles</b>		
Salaires et avantages du personnel	695	667
Divers	1 025	1 024
<b>Total des charges opérationnelles</b>	<b>1 720</b>	<b>1 691</b>
<b>Autres charges</b>	<b>28</b>	<b>31</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>913</b>	<b>1 003</b>
Charge d'impôt sur le résultat	322	373
<b>Résultat net<sup>1</sup></b>	<b>591 \$</b>	<b>630 \$</b>
Résultat par action – de base	1,08 \$	1,11 \$
Résultat par action – dilué	1,07 \$	1,09 \$

<sup>1</sup> La quote-part de la Banque du résultat net de TD Ameritrade est assujettie à des ajustements relatifs à l'amortissement des immobilisations incorporelles, lesquels ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus.

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement par la Banque.

### Filiales importantes<sup>1</sup>

	Emplacement du siège social ou du bureau principal <sup>2</sup>	Description
<b>Amérique du Nord</b>		
L'Assurance financière CT <sup>1</sup>	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	Société de portefeuille fournissant des services de gestion aux filiales
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	Compagnie d'assurance
Primum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile
Financement d'équipement TD Canada Inc.	Oakville (Ontario)	Entité de financement de leasing
Services de Financement TD Résidentiel Inc.	Toronto (Ontario)	Prêteur hypothécaire
Services de financement TD inc. <sup>1</sup>	Toronto (Ontario)	Entité de services financiers
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en fonds communs de placement
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	Société de prêt
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de prêt
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	Société de fiducie
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières et placements
TD US P & C Holdings ULC	Calgary (Alberta)	Société de portefeuille
TD Bank US Holding Company	Portland (Maine)	Société de portefeuille
Northgroup Sponsored Captive Insurance, Inc.	Burlington (Vermont)	Compagnie d'assurance
TD Bank USA, National Association	Portland (Maine)	Banque nationale américaine
TD Bank, National Association	Wilmington (Delaware)	Banque nationale américaine
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	Entité de financement automobile
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Entité de financement de leasing
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	Entité de services de courtage
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Agence d'assurance
TD Vermillion Holdings ULC	Calgary (Alberta)	Société de portefeuille
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	Société de portefeuille
Canada Trustco International Limited	St. Michael (Barbade)	Société de prêt intragroupe
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. Michael (Barbade)	Société de réassurance
TD Reinsurance (Ireland) Limited	Dublin (Irlande)	Société de réassurance
Toronto Dominion International Inc.	St. Michael (Barbade)	Société de prêt intragroupe
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières
TDAM USA Inc.	Wilmington (Delaware)	Conseils en placement et gestion de portefeuille
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille
TD Holdings II Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de placement dans les petites entreprises
<b>Autres pays</b>		
Internaxx Bank S.A. <sup>3</sup>	Luxembourg (Luxembourg)	Services internationaux de courtage en ligne
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Banque néerlandaise
TD Ireland	Dublin (Irlande)	Société de portefeuille
TD Global Finance	Dublin (Irlande)	Courtier en valeurs mobilières
TD Wealth Holdings (UK) Limited	Leeds (Angleterre)	Société de portefeuille
TD Direct Investing (Europe) Limited	Leeds (Angleterre)	Activités de courtage à escompte
TD Wealth Institutional Holdings (UK) Limited	Leeds (Angleterre)	Société de portefeuille
TDWCS LLP	Leeds (Angleterre)	Fournisseur de services de courtage
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	Courtier en valeurs mobilières
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	Banque du Royaume-Uni
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	Banque commerciale

<sup>1</sup> Aux 31 octobre 2012 et 31 octobre 2011, la Banque détenait directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité et/ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées ci-dessus, à l'exception de i) L'Assurance financière CT dans laquelle la participation de la Banque était de 99,9 % au 31 octobre 2011, et de 100 % au 31 octobre 2012; et ii) Services de financement TD inc. qui a été constituée le 16 novembre 2011 sous la dénomination 2306061 Ontario Inc., laquelle a été changée pour Services de financement TD inc. le 9 janvier 2012. Au 31 octobre 2012, la participation de la Banque était de 100 %.

<sup>2</sup> Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal.

<sup>3</sup> Depuis le 25 novembre 2012, le nom a été remplacé par «TD Bank International S.A.».

#### **FILIALES DONT LA BANQUE DÉTIENT 50 % OU MOINS DES DROITS DE VOTE**

La Banque consolide aussi certaines filiales dans lesquelles elle détient 50 % ou moins des droits de vote. La plupart de ces filiales sont des entités ad hoc soutenues par la Banque à différentes fins. Ces filiales ne sont pas énumérées dans le tableau des « Filiales importantes » qui précède.

Dans le cadre normal des activités, la Banque s'associe à des entités ad hoc, essentiellement au moyen des types d'opérations suivants : titrisation d'actifs, financement structuré, programmes de papier commercial, fonds commun de placement, location-financement d'immeubles commerciaux et fonds à capital fixe. Cette association de la Banque comprend le transfert d'actifs à ces entités, la conclusion de contrats dérivés, le consentement de facilités de rehaussement de crédit et de facilités de liquidité, la prestation de services de gestion de placements et administratifs, et la détention de participations ou d'autres investissements dans des entités. Pour plus de détails, voir la note 9, Entités ad hoc.

#### **SOCIÉTÉS ÉMETTRICES DONT LA BANQUE DÉTIENT PLUS DE LA MOITIÉ DES DROITS DE VOTE**

La Banque détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de sociétés émettrices sans détenir le contrôle de celles-ci si :

- un autre investisseur dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec la Banque; ou
- un autre investisseur dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société émettrice en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat; ou
- un autre investisseur dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de la société émettrice est exercé par ce conseil ou cet organe, ou si un autre investisseur dispose du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote aux réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

#### **FILIALES SOUMISES À DES RESTRICTIONS IMPORTANTES LIMITANT LE TRANSFERT DE FONDS**

Certaines filiales de la Banque sont soumises à des restrictions quant à leur capacité de transférer des fonds, y compris le versement de dividendes, le remboursement de prêts ou le rachat de débetures subordonnées émises à la Banque. Ces restrictions sont, entre autres, dues, sans s'y limiter, aux :

- exigences de l'organisme de réglementation local en matière d'adéquation des fonds propres et de l'excédent;
- exigences du dispositif de Bâle relatives au pilier 1 et au pilier 2;
- exigences d'approbation de l'organisme de réglementation local;
- lois locales sur les sociétés et sur les valeurs mobilières.

Les tableaux ci-après présentent, aux 31 octobre 2012 et 2011, une analyse de chaque poste d'actif et de passif d'après leur date d'échéance contractuelle restante (à moins d'indication contraire ci-après). L'analyse peut différer de la méthode employée par la Banque pour gérer son exposition au risque de

liquidité. Les différences comprennent (sans toutefois s'y limiter) des éléments comme les volumes de nouvelles affaires, les renouvellements de prêts ou de dépôts, et l'activité d'exercice d'options par les clients.

### Actifs et passifs courants et non courants

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2012			Total
	Moins de 1 an	Échéance Après 1 an	Aucune échéance précise	
<b>Actif</b>				
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 436 \$	– \$	– \$	3 436 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	21 692	–	–	21 692
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	17 978	32 827	43 726	94 531
Dérivés	3 957	56 962	–	60 919
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 348	4 774	51	6 173
Valeurs mobilières disponibles à la vente	18 590	77 903	2 083	98 576
Valeurs mobilières prises en pension	64 338	1 999	2 861	69 198
Prêts <sup>1</sup>				
Prêts hypothécaires résidentiels	72 185	99 987	–	172 172
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	19 064	23 773	75 090	117 927
Cartes de crédit	–	–	15 358	15 358
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	39 182	43 093	18 766	101 041
Titres de créance classés comme prêts	1 126	3 868	–	4 994
Total des prêts	131 557	170 721	109 214	411 492
Provision pour pertes sur prêts	–	–	(2 644)	(2 644)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	131 557	170 721	106 570	408 848
Engagements de clients au titre d'acceptations	7 223	–	–	7 223
Participation dans TD Ameritrade	–	–	5 344	5 344
Goodwill	–	–	12 311	12 311
Autres immobilisations incorporelles	–	2 217	–	2 217
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	–	4 402	–	4 402
Actif d'impôt exigible	439	–	–	439
Actifs d'impôt différé	189	348	346	883
Autres actifs <sup>2</sup>	13 224	183	1 507	14 914
	283 971 \$	352 336 \$	174 799 \$	811 106 \$
<b>Passif</b>				
Dépôts détenus à des fins de transaction	37 417 \$	1 357 \$	– \$	38 774 \$
Dérivés	5 403	59 594	–	64 997
Passifs de titrisation à la juste valeur	6 759	18 173	392	25 324
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	15	2	–	17
Dépôts				
Particuliers	40 453	26 849	224 457	291 759
Banques	10 846	52	4 059	14 957
Entreprises et gouvernements	45 572	22 230	113 236	181 038
Total des dépôts	96 871	49 131	341 752	487 754
Acceptations	7 223	–	–	7 223
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 402	16 813	8 220	33 435
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	34 557	48	4 211	38 816
Passifs de titrisation au coût amorti <sup>1</sup>	11 863	14 233	94	26 190
Provisions	–	–	656	656
Passif d'impôt exigible	167	–	–	167
Passifs d'impôt différé	41	157	129	327
Autres passifs <sup>2</sup>	19 099	2 944	2 815	24 858
Billets et débentures subordonnés <sup>4</sup>	3 342	7 976	–	11 318
Passif au titre des actions privilégiées	–	26	–	26
Passif au titre des titres de fiducie de capital <sup>5</sup>	–	1 874	350	2 224
	231 159 \$	172 328 \$	358 619 \$	762 106 \$

<sup>1</sup> D'après l'échéancier des remboursements en capital contractuels.

<sup>2</sup> Pour un aperçu détaillé, voir la note 14.

<sup>3</sup> Pour un aperçu détaillé, voir la note 16.

<sup>4</sup> Après la clôture de l'exercice, le 1<sup>er</sup> novembre 2012, la Banque a racheté la totalité de ses billets subordonnés à 5,38 % échéant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 en circulation.

<sup>5</sup> Après la clôture de l'exercice, le 30 novembre 2012, la Fiducie II a annoncé son intention de racheter la totalité des TD CaTS II en circulation le 31 décembre 2012. Plus pour de renseignements, voir la note 19.

**Actifs courants et non courants**

(en millions de dollars canadiens)

31 octobre 2011

	Échéance		Aucune échéance précise	Total
	Moins de 1 an	Après 1 an		
<b>Actif</b>				
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 096 \$	– \$	– \$	3 096 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	21 016	–	–	21 016
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	17 872	25 310	30 171	73 353
Dérivés	9 383	50 462	–	59 845
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	786	3 423	27	4 236
Valeurs mobilières disponibles à la vente	21 909	69 572	2 039	93 520
Valeurs mobilières prises en pension	53 311	1 993	1 677	56 981
Prêts <sup>1</sup>				
Prêts hypothécaires résidentiels	83 402	72 069	–	155 471
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	29 523	24 229	61 637	115 389
Cartes de crédit	–	–	8 986	8 986
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	39 745	35 440	17 959	93 144
Titres de créance classés comme prêts	1 296	5 215	–	6 511
Total des prêts	153 966	136 953	88 582	379 501
Provision pour pertes sur prêts	–	–	(2 314)	(2 314)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	153 966	136 953	86 268	377 187
Engagements de clients au titre d'acceptations	7 815	–	–	7 815
Participation dans TD Ameritrade	–	–	5 159	5 159
Goodwill	–	–	12 257	12 257
Autres immobilisations incorporelles	–	1 844	–	1 844
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	–	4 083	–	4 083
Actif d'impôt exigible	288	–	–	288
Actifs d'impôt différé	352	578	266	1 196
Autres actifs <sup>2</sup>	12 197	121	1 299	13 617
	301 991 \$	294 339 \$	139 163 \$	735 493 \$
<b>Passif</b>				
Dépôts détenus à des fins de transaction	28 214 \$	1 399 \$	– \$	29 613 \$
Dérivés	9 894	51 821	–	61 715
Passifs de titrisation à la juste valeur	976	26 749	–	27 725
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	27	5	–	32
Dépôts				
Particuliers	42 127	27 083	199 493	268 703
Banques	7 056	46	4 557	11 659
Entreprises et gouvernements	37 717	24 718	106 631	169 066
Total des dépôts	86 900	51 847	310 681	449 428
Acceptations	7 815	–	–	7 815
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 855	9 040	5 722	23 617
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	25 747	–	244	25 991
Passifs de titrisation au coût amorti <sup>1</sup>	1 408	24 646	–	26 054
Provisions	–	–	536	536
Passif d'impôt exigible	167	–	–	167
Passifs d'impôt différé	13	439	122	574
Autres passifs <sup>2</sup>	19 899	1 837	2 682	24 418
Billets et débentures subordonnés	2 668	8 875	–	11 543
Passif au titre des actions privilégiées	5	27	–	32
Passif au titre des titres de fiduciaire de capital	–	1 872	357	2 229
	192 588 \$	178 557 \$	320 344 \$	691 489 \$

<sup>1</sup> D'après l'échéancier des remboursements en capital contractuels.

<sup>2</sup> Pour un aperçu détaillé, voir la note 14.

<sup>3</sup> Pour un aperçu détaillé, voir la note 16.



La Banque a adopté les IFRS en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011. Avant l'adoption des IFRS, la Banque préparait ses états financiers consolidés selon les PCGR du Canada. La Banque a préparé un bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS au 1<sup>er</sup> novembre 2010, soit la date de transition aux IFRS, qui représente pour la Banque le point de départ de la présentation de l'information financière conformément aux IFRS. Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les méthodes comptables décrites à la note 2.

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés, la Banque a appliqué les exigences d'IFRS 1, y compris l'application rétrospective et intégrale des IFRS en vigueur pour la Banque au moment de l'adoption, à moins d'indication contraire ci-dessous, en vertu desquelles elle a suivi certaines exceptions obligatoires ou s'est prévaluée de certaines exemptions facultatives. Les exceptions obligatoires pertinentes comprennent :

- la décomptabilisation des instruments financiers (titrisations)
- la comptabilité de couverture

Les exemptions facultatives dont la Banque s'est prévaluée comprennent :

- les avantages du personnel
- les regroupements d'entreprises
- la désignation des instruments financiers
- le montant cumulé des ajustements de conversion

Les autres ajustements ci-dessous se rapportent tous aux différences entre les PCGR du Canada et les IFRS. Les estimations faites par la Banque selon les IFRS sont conformes à celles qui ont été faites selon les PCGR du Canada à la même date, ajustées pour tenir compte des différences entre les méthodes comptables.

### 1. RAPPROCHEMENTS DU BILAN D'OUVERTURE SELON LES PCGR DU CANADA ET SELON LES IFRS

#### a) Rapprochement des capitaux propres

Le tableau suivant présente un rapprochement des capitaux propres de la Banque présentés antérieurement selon les PCGR du Canada et de ses capitaux propres selon les IFRS, au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

#### Rapprochement des capitaux propres consolidés selon les PCGR du Canada et selon les IFRS

(en millions de dollars canadiens)

	Section	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Capitaux propres selon les PCGR du Canada<sup>1</sup></b>		42 302 \$
<b>Incidence de la transition aux IFRS</b>		
<b>Exceptions obligatoires aux termes d'IFRS 1 :</b>		
Décomptabilisation des instruments financiers (titrisations)	3 a)	(415)
Comptabilité de couverture	3 b)	–
		(415)
<b>Exemptions facultatives aux termes d'IFRS 1 :</b>		
Avantages du personnel	3 c) i)	(820)
Regroupements d'entreprises	3 d)	(2 180)
Désignation d'instruments financiers	3 e)	165
Écart de change	3 f)	–
		(2 835)
<b>Autres ajustements :</b>		
Coûts de montage de prêts	3 g)	(391)
Consolidation	3 h)	(82)
Avantages du personnel	3 c) ii)	(77)
Paiements fondés sur des actions	3 i)	(107)
Impôt sur le résultat <sup>2</sup>	3 j)	(72)
Titres de participation classés comme disponibles à la vente sans prix cotés	3 k)	90
Écart de change	3 l)	(47)
Divers	3 m)	13
		(673)
<b>Différences en matière de présentation :</b>		
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	3 n)	1 493
<b>Incidence totale de la transition aux IFRS</b>		(2 430)
<b>Capitaux propres selon les IFRS</b>		39 872 \$

<sup>1</sup> Selon les PCGR du Canada, les « capitaux propres » étaient désignés sous l'appellation « avoir des actionnaires » et ne tenaient pas compte des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales.

<sup>2</sup> L'impôt sur le résultat se rapporte à tous les ajustements découlant d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Tous les autres ajustements sont nets d'impôt.

**b) Bilan d'ouverture par poste des états financiers**

Le tableau suivant présente un rapprochement du bilan d'ouverture de la Banque selon les PCGR du Canada et selon les IFRS.

**Rapprochement du bilan consolidé selon les PCGR du Canada et selon les IFRS**

(en millions de dollars canadiens)

1<sup>er</sup> novembre 2010

PCGR du Canada	Incidence de la transition aux IFRS <sup>1</sup>				Modifications apportées à la présentation <sup>2</sup>	IFRS
	Exceptions obligatoires aux termes d'IFRS 1	Exemptions facultatives aux termes d'IFRS 1	Autres ajustements			
<b>ACTIF</b>						<b>ACTIF</b>
<b>Encaisse et montants à recevoir de banques</b>	2 574 \$	–	–	–	–	<b>Encaisse et montants à recevoir de banques</b>
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	19 136	–	–	–	–	<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>
	21 710	–	–	–	–	21 710
<b>Valeurs mobilières</b>						
Détenues à des fins de transaction	59 542	5 494	–	(795)	(546)	63 695
	–	–	–	–	51 470	51 470
	–	(918)	–	–	3 068	2 150
Disponibles à la vente	102 355	(25 727)	9 936	123	–	86 687
Détenues jusqu'à leur échéance	9 715	–	(9 715)	–	–	–
	171 612	(21 151)	221	(672)	53 992	204 002
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	50 658	–	–	–	–	<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>
<b>Prêts</b>						<b>Prêts</b>
Prêts hypothécaires résidentiels	71 482	65 211	22	(384)	(150)	136 181
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	100 821	–	–	6 550	–	107 371
Cartes de crédit	8 870	–	–	–	–	8 870
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	83 398	–	–	(70)	(123)	83 205
Titres de créance classés comme prêts	7 591	–	–	–	–	7 591
	272 162	65 211	22	6 096	(273)	343 218
Provision pour pertes sur prêts	(2 309)	–	–	–	–	(2 309)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	269 853	65 211	22	6 096	(273)	340 909
<b>Autres</b>						<b>Divers</b>
Engagements de clients au titre d'acceptations	7 757	–	–	–	–	7 757
Participation dans TD Ameritrade	5 485	–	–	(47)	–	5 438
Dérivés <sup>2</sup>	51 675	(220)	–	15	(51 470)	–
Écart d'acquisition	14 460	–	(2 147)	–	–	12 313
Autres actifs incorporels	2 093	–	(289)	–	–	1 804
Terrains, constructions, matériel et mobilier	4 247	–	2	–	–	4 249
Impôts à recevoir	–	–	–	–	623	623
Actifs d'impôts futurs	–	299	297	249	200	1 045
Autres actifs	19 995	656	(829)	(199)	(2 722)	16 901
	105 712	735	(2 966)	18	(53 369)	50 130
<b>Total de l'actif</b>	<b>619 545 \$</b>	<b>44 795</b>	<b>(2 723)</b>	<b>5 442</b>	<b>350</b>	<b>667 409 \$</b>

<sup>1</sup> Se reporter aux notes suivant le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS pour obtenir une description des principales différences en matière d'évaluation et de présentation entre les PCGR du Canada et les IFRS.

<sup>2</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la nouvelle présentation selon les IFRS adoptée à la date de transition.

**Rapprochement du bilan consolidé selon les PCGR du Canada et selon les IFRS**

(en millions de dollars canadiens)

 1<sup>er</sup> novembre 2010

PCGR du Canada	Incidence de la transition aux IFRS <sup>1</sup>					IFRS	
	Exceptions obligatoires aux termes d'IFRS 1	Exemptions facultatives aux termes d'IFRS 1	Autres ajustements	Modifications apportées à la présentation <sup>2</sup>			
<b>PASSIF</b>							<b>PASSIF</b>
	– \$	–	–	–	22 991	22 991	Dépôts détenus à des fins de transaction <sup>3</sup>
	–	–	–	–	52 552	52 552	Dérivés <sup>3</sup>
	–	27 256	–	–	–	27 256	Passifs de titrisation à la juste valeur
	–	–	–	31	–	31	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
	–	27 256	–	31	75 543	102 830	
<b>Dépôts</b>							<b>Dépôts</b>
Particuliers	249 251	–	–	–	–	249 251	Particuliers
Banques	12 508	–	–	(7)	–	12 501	Banques
Entreprises et gouvernements	145 221	–	–	(2 100)	–	143 121	Entreprises et gouvernements
Détenus à des fins de transaction <sup>3</sup>	22 991	–	–	–	(22 991)	–	
	429 971	–	–	(2 107)	(22 991)	404 873	
<b>Autres</b>							<b>Divers</b>
Acceptations	7 757	–	–	–	–	7 757	Acceptations
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	23 695	–	–	(4)	–	23 691	Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	25 426	(3 235)	–	–	–	22 191	Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension
Dérivés <sup>3</sup>	53 685	(1 101)	–	(32)	(52 552)	–	
	–	23 078	–	–	–	23 078	Passifs de titrisation au coût amorti
	–	–	–	–	440	440	Provisions
Impôt exigible de l'exercice	352	63	–	3	623	1 041	Passif d'impôt exigible
Passifs d'impôts futurs	460	77	(45)	79	200	771	Passifs d'impôt différé
Autres passifs	21 316	(928)	159	6 056	(913)	25 690	Autres passifs
	132 691	17 954	114	6 102	(52 202)	104 659	
<b>Billets et débiteures subordonnés</b>	12 506	–	(2)	(255)	–	12 249	<b>Billets et débiteures subordonnés</b>
<b>Passif au titre des actions privilégiées</b>	582	–	–	–	–	582	<b>Passif au titre des actions privilégiées</b>
<b>Passif au titre des titres de fiducie de capital</b>	–	–	–	2 344	–	2 344	<b>Passif au titre des titres de fiducie de capital</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales<sup>3</sup></b>	1 493	–	–	–	(1 493)	–	
<b>Total du passif, y compris les participations ne donnant pas le contrôle</b>	577 243	45 210	112	6 115	(1 143)	627 537	<b>Total du passif</b>
<b>AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>							<b>CAPITAUX PROPRES</b>
Actions ordinaires	16 730	–	(926)	–	–	15 804	Actions ordinaires
Actions privilégiées	3 395	–	–	–	–	3 395	Actions privilégiées
Actions autodétenues – ordinaires	(91)	–	–	–	–	(91)	Actions autodétenues – ordinaires
Actions autodétenues – privilégiées	(1)	–	–	–	–	(1)	Actions autodétenues – privilégiées
Surplus d'apport	305	–	(85)	15	–	235	Surplus d'apport
Bénéfices non répartis <sup>2</sup>	20 959	(513)	(4 936)	(729)	–	14 781	Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat étendu <sup>2</sup>	1 005	98	3 112	41	–	4 256	Cumul des autres éléments du résultat global
	42 302	(415)	(2 835)	(673)	–	38 379	
	–	–	–	–	1 493	1 493	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales <sup>3</sup>
<b>Total de l'avoir des actionnaires</b>	42 302	(415)	(2 835)	(673)	1 493	39 872	<b>Total des capitaux propres</b>
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	619 545 \$	44 795	(2 723)	5 442	350	667 409 \$	<b>Total du passif et des capitaux propres</b>

<sup>1</sup> Se reporter aux notes suivant le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS pour obtenir une description des principales différences en matière d'évaluation et de présentation entre les PCGR du Canada et les IFRS.

<sup>2</sup> Sont inclus dans les exemptions facultatives selon IFRS 1 des ajustements liés au choix que la Banque a fait à l'égard du montant cumulé des différences de conversion de 2 947 millions de dollars. Comme indiqué à la note 38.3 f), cet ajustement n'a pas eu d'incidence nette sur les capitaux propres.

<sup>3</sup> Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la nouvelle présentation selon les IFRS adoptée à la date de transition.

## 2. RAPPROCHEMENT DES PÉRIODES ADDITIONNELLES SELON LES PCGR DU CANADA ET SELON LES IFRS

### a) Rapprochement des capitaux propres au 31 octobre 2011

Le tableau suivant présente un rapprochement des capitaux propres de la Banque selon les PCGR du Canada et selon les IFRS au 31 octobre 2011 par type d'ajustement.

#### Rapprochement des capitaux propres consolidés selon les PCGR du Canada et selon les IFRS

(en millions de dollars canadiens)	Section	31 octobre 2011
<b>Capitaux propres selon les PCGR du Canada<sup>1</sup></b>		46 852 \$
<b>Incidence de la transition aux IFRS</b>		
<b>Exceptions obligatoires aux termes d'IFRS 1 :</b>		
Décomptabilisation des instruments financiers (titrisations)	3 a)	(568)
Comptabilité de couverture	3 b)	(12)
		(580)
<b>Exemptions facultatives aux termes d'IFRS 1 :</b>		
Avantages du personnel	3 c) i)	(748)
Regroupements d'entreprises	3 d)	(2 153)
Désignation d'instruments financiers	3 e)	170
Écart de change	3 f)	–
		(2 731)
<b>Autres ajustements :</b>		
Coûts de montage de prêts	3 g)	(356)
Consolidation	3 h)	(90)
Avantages du personnel	3 c) ii)	(77)
Paiements fondés sur des actions	3 i)	(110)
Impôt sur le résultat <sup>2</sup>	3 j)	(81)
Titres de participation classés comme disponibles à la vente sans prix cotés	3 k)	89
Écart de change	3 l)	(265)
Autres	3 m)	(130)
		(1 020)
<b>Différences en matière de présentation :</b>		
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	3 n)	1 483
Incidence totale de la transition aux IFRS		(2 848) \$
<b>Capitaux propres selon les IFRS</b>		44 004 \$

<sup>1</sup> Selon les PCGR du Canada, les « capitaux propres » étaient désignés sous l'appellation « avoir des actionnaires » et ne tenaient pas compte des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales.

<sup>2</sup> L'impôt sur le résultat se rapporte à tous les ajustements découlant d'IAS 12. Tous les autres ajustements sont nets d'impôt.

### b) Résultat net pour l'exercice clos le 31 octobre 2011

Le tableau ci-après présente le rapprochement du résultat net de la Banque selon les PCGR du Canada et selon les IFRS pour l'exercice clos le 31 octobre 2011.

#### Rapprochement du résultat net selon les PCGR du Canada et selon les IFRS

(en millions de dollars canadiens)	Exercice clos le
	31 octobre 2011
<b>Bénéfice net selon les PCGR du Canada</b>	5 889 \$
<b>Incidence de la transition aux IFRS</b>	
<b>Ajustements selon les IFRS :</b>	
Décomptabilisation des instruments financiers (titrisations)	38
Avantages du personnel	70
Regroupements d'entreprises	(19)
Coûts de montage de prêts	16
Paiements fondés sur des actions	(13)
Autres	(40)
	52
<b>Différences en matière de présentation :</b>	
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	104
Incidence totale de la transition aux IFRS	156 \$
<b>Résultat net selon les IFRS</b>	6 045 \$

### c) Résultat global pour l'exercice clos le 31 octobre 2011

Le tableau ci-après présente le rapprochement du résultat global de la Banque selon les PCGR du Canada et selon les IFRS pour l'exercice clos le 31 octobre 2011.

#### Rapprochement du résultat global consolidé selon les PCGR du Canada et selon les IFRS par poste

(en millions de dollars canadiens)

	Exercice clos le			
	31 octobre 2011			
	Incidence de la transition aux IFRS			IFRS
PCGR du Canada	Ajustements	Modifications apportées à la présentation		
<b>Résultat net<sup>1</sup></b>	5 889 \$	52 \$	104 \$	6 045 \$
<b>Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat</b>				
Variation des profits latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente	(172)	(158)	84	(246)
Reclassement en résultat de pertes nettes liées aux valeurs mobilières disponibles à la vente	(92)	(30)	–	(122)
Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger	(298)	(166)	(332)	(796)
Profits nets (pertes nettes) de change sur les activités de couverture	–	–	332	332
Variation des profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	801	(58)	(103)	640
Reclassement en résultat de profits nets sur les couvertures de flux de trésorerie	(708)	(49)	19	(738)
Autres éléments du résultat global pour la période	(469)	(461)	–	(930)
<b>Résultat global pour l'exercice</b>	<b>5 420 \$</b>	<b>(409) \$</b>	<b>104 \$</b>	<b>5 115 \$</b>
Attribuable aux :				
Actionnaires privilégiés	180 \$	– \$	– \$	180 \$
Actionnaires ordinaires	5 240	(409)	–	4 831
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	104	104

<sup>1</sup> Se reporter au tableau «Rapprochement du résultat net selon les PCGR du Canada et selon les IFRS» de la présente note.

### 3. DESCRIPTION DES PRINCIPALES DIFFÉRENCES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS

Les principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS qui concernent la Banque sont décrites ci-dessous, y compris les choix qui ont été faits par la Banque et les modifications apportées à la présentation de ses états financiers.

#### a) Décomptabilisation des instruments financiers (titrisations) : exception obligatoire

La Banque a choisi d'appliquer de manière rétrospective les dispositions relatives à la décomptabilisation d'IAS 39, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, aux transactions réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Conformément à un avis du BSIF publié en février 2011, les transactions réalisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été ajustées au moment de la transition aux IFRS, comme il est permis par IFRS 1. IFRS 1 permet à la Banque d'appliquer les dispositions relatives à la décomptabilisation d'IAS 39 à l'ensemble des transactions réalisées avant une date choisie par la Banque, pour autant que celle-ci disposait de l'information nécessaire à l'application d'IAS 39 au moment de la comptabilisation initiale de ces transactions.

Suivant les PCGR du Canada, la Banque décomptabilisait des actifs financiers qui étaient transférés à une SA dans le cadre d'une titrisation lorsque le contrôle des actifs financiers était cédé à des tiers et qu'une contrepartie autre que des droits de bénéficiaires dans les actifs financiers était reçue. Un gain ou une perte à la vente des actifs financiers était comptabilisé immédiatement dans les autres revenus, compte tenu de l'incidence des couvertures sur les actifs financiers vendus, le cas échéant. En outre, la Banque a conclu un swap de titrisation avec la Fiducie canadienne pour l'habitation relativement à la cession à cette dernière de certains titres adossés à des créances hypothécaires aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). En vertu du swap de titrisation, la Banque reçoit les intérêts sur les titres adossés à des créances hypothécaires et s'engage à payer les intérêts sur les obligations hypothécaires du Canada à la Fiducie canadienne pour l'habitation. Ce swap a été comptabilisé à titre de dérivé selon les PCGR du Canada au moment de la vente. Le swap de titrisation exige aussi que la Banque établisse un compte distinct à des fins de réinvestissement (le «compte de réinvestissement de capital» ou «CRC») de

tous les paiements reçus qui représentent un remboursement de capital afin que la Banque puisse faire face à l'obligation de remboursement du capital à l'échéance des obligations hypothécaires du Canada. Ce remboursement de capital est réinvesti dans certains placements permis par la fiducie établis par la Banque. Selon les PCGR du Canada, les transferts d'actifs financiers à la Fiducie canadienne pour l'habitation dans le cadre du programme de la SCHL constituaient des ventes et les actifs financiers en question étaient décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque.

Selon les PCGR du Canada, lorsque la Banque titrisait des prêts hypothécaires avec la SCHL et recevait un titre adossé à des créances hypothécaires qu'elle n'avait pas vendu à un tiers, le titre obtenu demeurait inscrit au bilan consolidé de la Banque et était classé à titre de valeur mobilière disponible à la vente.

Selon les IFRS, la Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur cet actif ont expiré. Il peut aussi être approprié de recourir à la décomptabilisation lorsque le droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie futurs de l'actif a été transféré, ou lorsque la Banque conserve les droits aux flux de trésorerie futurs de l'actif mais assume une obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certains critères.

Quand la Banque transfère un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif, et le transfert est comptabilisé comme une transaction d'emprunt garanti. Si la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier et comptabilise séparément en actifs ou en passifs tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif lorsqu'elle n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier. La Banque est considérée comme ayant abandonné le contrôle de l'actif financier si le cessionnaire a la capacité pratique de vendre l'actif financier transféré. Si la Banque conserve le contrôle de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans l'actif financier.

En raison des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, la plupart des transferts d'actifs financiers titrisés qui étaient auparavant admissibles à la décomptabilisation en vertu des PCGR du Canada ne le seront plus en vertu des IFRS. Par exemple, certains transferts à la Fiducie canadienne pour l'habitation de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu du Programme d'obligations hypothécaires du Canada de la SCHL ne seront pas admissibles à la décomptabilisation. Ces transferts seront comptabilisés comme des transactions d'emprunt garanti aux termes des IFRS, ce qui donnera lieu à la comptabilisation de passifs de titrisation à l'égard du produit reçu au bilan consolidé de la Banque. Cette différence dans la comptabilisation selon les IFRS a entraîné les ajustements suivants aux états financiers consolidés selon les IFRS de la Banque :

- Les prêts hypothécaires titrisés qui étaient présentés hors bilan selon les PCGR du Canada ont été inscrits au bilan consolidé de la Banque, entraînant une augmentation des prêts résidentiels, une hausse des prêts détenus à des fins de transaction et une baisse des droits conservés.
- Les passifs de titrisation qu'il n'était pas nécessaire de présenter selon les PCGR du Canada ont été comptabilisés au bilan consolidé de la Banque, ce qui a donné lieu à une augmentation des passifs de titrisation au coût amorti et des passifs de titrisation à la juste valeur.
- Le swap de titrisation auparavant comptabilisé selon les PCGR du Canada n'existe plus selon les IFRS, la partie payable du swap étant incluse dans les passifs de titrisation comptabilisés selon les IFRS. De la même façon, la partie à recevoir du swap est incluse dans les prêts hypothécaires titrisés inscrits au bilan consolidé selon les IFRS. La décomptabilisation du swap de titrisation au moment de la transition réduit les actifs ou les passifs dérivés figurant au bilan consolidé de la Banque.
- La Banque ne comptabilisera plus de profits ou de pertes de titrisation par suite du transfert d'actifs financiers qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation. Les profits et les pertes liés aux actifs comptabilisés au bilan consolidé de la Banque au moment de la transition ont été repris. Certains coûts de transaction qui étaient auparavant comptabilisés comme des profits ou des pertes de titrisation ont été incorporés dans le coût des passifs de titrisation.
- Les résultats non distribués se sont accrus en raison des produits d'intérêts gagnés sur les prêts hypothécaires titrisés qui ont été comptabilisés au bilan consolidé selon les IFRS de la Banque.
- Les résultats non distribués ont diminué en raison des frais d'intérêts inscrits à l'égard des passifs de titrisation qui ont été comptabilisés au bilan consolidé selon les IFRS de la Banque.
- Selon les IFRS, les actifs transférés au CRC ne sont plus admissibles à la décomptabilisation étant donné que la Banque conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de ces actifs financiers. Ces actifs ont été comptabilisés au bilan consolidé de la Banque, causant l'augmentation des prêts résidentiels, la hausse des actifs détenus à des fins de transaction et la baisse de l'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension.
- Lorsque la Banque a titrisé des prêts hypothécaires avec la SCHL et a reçu un titre adossé à des créances hypothécaires qu'elle n'a pas vendu à un tiers, le titre adossé à des créances hypothécaires est demeuré inscrit au bilan consolidé de la Banque à titre de prêt hypothécaire. Ainsi, par suite de la transition aux IFRS, les valeurs mobilières disponibles à la vente ont enregistré une baisse et les prêts hypothécaires résidentiels, une hausse.

L'incidence totale sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque est présentée dans le tableau ci-dessous.

#### Décomptabilisation des actifs financiers

(en millions de dollars canadiens)	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Augmentation/(diminution) de l'actif :</b>	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	5 494 \$
Dérivés	(220)
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(918)
Valeurs mobilières disponibles à la vente	(25 727)
Prêts hypothécaires résidentiels	65 211
Actifs d'impôt différé	299
Autres actifs	656
<b>(Augmentation)/diminution du passif :</b>	
Passifs de titrisation à la juste valeur	(27 256)
Dérivés	1 101
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	3 235
Passifs de titrisation au coût amorti	(23 078)
Passif d'impôt exigible	(63)
Passifs d'impôt différé	(77)
Autres passifs	928
<b>Augmentation/(diminution) des capitaux propres</b>	<b>(415) \$</b>

L'incidence totale s'est traduite par une baisse de 415 millions de dollars des capitaux propres d'ouverture de la Banque, laquelle comprend une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 25 millions de dollars et une baisse des résultats non distribués de 440 millions de dollars.

#### b) Comptabilité de couverture – exception obligatoire

La comptabilité de couverture ne peut s'appliquer qu'aux relations de couverture qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon les IFRS au moment de la transition aux IFRS. Toutes les relations de couverture qui sont admissibles à la comptabilité de couverture selon les IFRS ont été documentées à la date de transition.

Selon les PCGR du Canada, lorsqu'une option achetée sert d'instrument de couverture dans une relation de couverture de flux de trésorerie désignée, l'appréciation de l'efficacité peut reposer sur la valeur finale de l'option. Dans certains cas, une entité peut supposer qu'il n'y a pas d'inefficacité, et la variation totale de la juste valeur de l'option peut être comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. Selon les IFRS, une entité doit précisément indiquer si la valeur temps est incluse dans une relation de couverture ou si elle en est exclue et doit apprécier l'efficacité de l'option. Si la valeur temps de l'option est exclue, les variations de la juste valeur de l'option découlant de la valeur temps sont comptabilisées directement en résultat net. À la date de transition, lorsque des options étaient désignées dans des relations de couverture de flux de trésorerie, la Banque a exclu de la relation de couverture les variations de la juste valeur de l'option découlant de la valeur temps. L'incidence sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 s'est traduite par une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 73 millions de dollars, et par une diminution des résultats non distribués d'ouverture de 73 millions de dollars.

### c) Avantages du personnel

#### i) Avantages du personnel : exemption facultative

La Banque a choisi de comptabiliser tout gain actuariel ou toute perte actuarielle non amorti(e) dans ses résultats non distribués d'ouverture selon les IFRS. L'incidence de ce choix sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 s'est traduite par une baisse des autres actifs de 933 millions de dollars, une hausse des actifs d'impôt différé de 309 millions de dollars, une augmentation des autres passifs de 196 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués d'ouverture de 820 millions de dollars.

#### ii) Avantages du personnel : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS

##### Date d'évaluation

Selon les PCGR du Canada, l'obligation au titre des prestations déterminées et les actifs des régimes peuvent être évalués jusqu'à trois mois avant la date des états financiers pourvu que la date d'évaluation soit appliquée de manière uniforme. Aux termes de ce référentiel, la Banque évaluait l'obligation et les actifs de ses principaux régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite en date du 31 juillet.

Selon les IFRS, les évaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans ses états financiers ne diffèrent pas de manière significative des montants qui seraient déterminés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Selon ce référentiel, la Banque évalue les actifs et obligations de l'ensemble des régimes à prestations définies en date du 31 octobre.

##### Régimes à prestations définies – coûts des modifications des régimes

Les PCGR du Canada ne font pas de différence entre la comptabilisation des droits acquis et celle des droits non acquis liés au coût des modifications des régimes, le report et l'amortissement se faisant dans les deux cas sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des membres des régimes.

Les IFRS exigent que le coût des modifications des régimes soit comptabilisé immédiatement en résultat lorsqu'il se rapporte aux droits acquis; sinon, il est comptabilisé sur le reste de la période d'acquisition des droits.

##### Régimes à prestations définies – test de plafonnement de l'actif

Selon les PCGR du Canada, lorsqu'un régime à prestations déterminées donne lieu à un actif de régime de retraite payé d'avance, une provision pour moins value est comptabilisée pour tout excédent de l'actif en cause sur les avantages que la Banque devrait réaliser.

Selon les IFRS, l'actif de régime de retraite payé d'avance est assujéti à un plafond qui limite la valeur de l'actif inscrit au bilan consolidé au montant recouvrable par des remboursements de cotisations ou des congés de cotisations futurs.

En outre, selon les PCGR du Canada, la Banque n'est pas tenue de comptabiliser les déficits de capitalisation déterminés à des fins réglementaires. Selon les IFRS, la Banque doit comptabiliser un passif équivalant à la valeur actualisée de l'ensemble des paiements futurs en trésorerie nécessaires pour éliminer tout déficit de capitalisation déterminé à des fins réglementaires au titre des régimes à prestations définies.

##### Régimes à prestations définies – affectation des droits à prestations aux périodes de service

Selon les PCGR du Canada, dans le cas d'un régime à prestations déterminées autre qu'un régime de retraite, le montant de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs est attribué linéairement à chacune des années de service comprises dans la période d'attribution, à moins que les dispositions du régime ne prévoient l'attribution d'un montant de prestations significativement plus élevé aux premières années de service des salariés, auquel cas le montant de l'obligation est attribué en fonction des dispositions du régime.

Selon les IFRS, les droits à prestations sont attribués à des périodes de service en fonction des dispositions du régime ou sur une base linéaire à compter de la date à laquelle le temps de service du membre du personnel commence à générer des droits à prestations jusqu'à la date à laquelle les services supplémentaires rendus par le membre du personnel ne généreront pas un montant significatif de droits à prestations supplémentaires, à l'exception de ce qui pourrait résulter d'augmentations de salaire futures. Pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque, les droits à prestations ne sont pas acquis avant que certains critères ne soient satisfaits. Ainsi, la période d'attribution est plus courte selon les IFRS, ce qui entraîne une diminution du passif au titre des prestations constituées au moment de la transition aux IFRS.

L'incidence de ces autres différences en matière d'avantages du personnel entre les PCGR du Canada et les IFRS sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 s'est traduite par une baisse des autres actifs de 95 millions de dollars, une hausse des actifs d'impôt différé de 26 millions de dollars, une augmentation des autres passifs de 8 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués d'ouverture de 77 millions de dollars.

#### d) Regroupements d'entreprises : exemption facultative

Comme il est permis aux termes des dispositions transitoires des IFRS, la Banque a choisi d'appliquer IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3) (révisée en 2008), à tous les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Certaines différences existent entre les IFRS et les PCGR du Canada quant à la détermination de la répartition du prix d'acquisition. Les principales différences sont décrites ci-dessous.

Selon les PCGR du Canada, l'acquisition d'une filiale qui est réalisée en au moins deux étapes est habituellement appelée «acquisition par étapes». Chaque transaction est comptabilisée comme un achat en plusieurs étapes et inscrite à la juste valeur de l'actif net acquis à chacune des étapes. Selon les IFRS, la comptabilisation des acquisitions par étapes diffère selon qu'il survient ou non un changement de contrôle. Dans le cas d'un changement de contrôle, l'acquéreur réévalue toute participation déjà détenue à sa juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise tout profit ou toute perte en résultant au compte de résultat. Toute transaction ultérieure visant l'obtention du contrôle est inscrite à titre de transaction portant sur les capitaux propres.

Selon les PCGR du Canada, les actions émises à titre de contrepartie sont évaluées à leur cours sur une durée raisonnable avant et après la date à laquelle sont convenues et annoncées les modalités du regroupement d'entreprises. Selon les IFRS, les actions émises à titre de contrepartie sont évaluées à leur cours à la date de conclusion de l'acquisition.

Selon les PCGR du Canada, les frais de restructuration engagés par un acquéreur pour sortir d'une activité, ou relocaliser des employés, ou encore mettre fin à leur emploi sont comptabilisés à titre de passif dans la répartition du prix d'acquisition. Selon les IFRS, ces frais sont généralement passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont exclus de la répartition du prix d'acquisition.

Les coûts directement liés à l'acquisition (c.-à-d., les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseillers, de juristes, etc.) sont inclus dans la répartition du prix d'acquisition selon les PCGR du Canada, alors que selon les IFRS, ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont exclus de la répartition du prix d'acquisition.

Les PCGR du Canada exigent qu'une contrepartie conditionnelle soit comptabilisée lorsque le montant peut en être raisonnablement estimé à la date d'acquisition et que l'issue peut être établie hors de tout doute raisonnable. Les IFRS exigent qu'une contrepartie éventuelle soit immédiatement comptabilisée à la juste valeur dans la répartition du prix d'acquisition et soit réévaluée au fil de l'évolution des événements et des circonstances par le biais du résultat net.

L'incidence des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque est présentée dans le tableau ci-dessous.

#### Regroupements d'entreprises : exemption facultative

(en millions de dollars canadiens)	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Augmentation/(diminution) de l'actif :</b>	
Valeurs mobilières disponibles à la vente	(1) \$
Goodwill	(2 147)
Prêts hypothécaires résidentiels	22
Immobilisations incorporelles	(289)
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	2
Actifs d'impôt différé	(12)
Autres actifs	104
<b>(Augmentation)/diminution du passif :</b>	
Passifs d'impôt différé	102
Autres passifs	37
Billets et débiteurs subordonnés	2
<b>Augmentation/(diminution) des capitaux propres</b>	<b>(2 180) \$</b>

L'incidence totale des choix liés aux regroupements d'entreprises s'est traduite par une baisse de 2 180 millions de dollars des capitaux propres d'ouverture selon les IFRS de la Banque, laquelle comprend une diminution des actions ordinaires de 926 millions de dollars, une baisse du surplus d'apport de 85 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués de 1 169 millions de dollars.

#### e) Désignation d'instruments financiers : exemption facultative

Selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, les entités ne sont autorisées à effectuer des désignations qu'au moment de la comptabilisation initiale. IFRS 1 offre aux entités la possibilité d'effectuer des désignations à la date de transition aux IFRS, à condition que l'actif ou le passif remplisse certains critères établis selon les IFRS à cette date.

La Banque a désigné certains actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance comme actifs financiers disponibles à la vente. L'incidence de cette désignation sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 a été une augmentation des valeurs mobilières disponibles à la vente de 9 937 millions de dollars, une diminution des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance de 9 715 millions de dollars, une hausse des passifs d'impôt différé de 57 millions de dollars et une augmentation des capitaux propres d'ouverture de 165 millions de dollars. L'incidence totale de la désignation d'instruments financiers sur les capitaux propres d'ouverture de la Banque comprend une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 165 millions de dollars et ne comprend aucune variation des résultats non distribués.

#### f) Montant cumulé des ajustements de conversion : exemption facultative

Au moment de la transition, la Banque a choisi de reclasser dans les résultats non distribués l'ensemble des montants cumulés des différences de conversion ayant trait à ses établissements à l'étranger, en excluant les activités de couverture qui étaient inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat global. La Banque a donc retiré du cumul des autres éléments du résultat global, pour le reclasser dans les résultats non distribués, le solde intégral de 2 947 millions de dollars du montant cumulé des pertes de change à la date de transition, sans incidence sur les capitaux propres.

#### g) Coûts de montage de prêts : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS

Selon les PCGR du Canada, les coûts directement attribuables au montage d'un prêt, y compris les coûts d'engagement, sont reportés et comptabilisés comme un rajustement du rendement du prêt sur la durée prévue de celui-ci au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les IFRS exigent que les coûts de montage d'un prêt soient à la fois directement attribuables au montage du prêt et aux différentiels pour pouvoir être reportés, amortis et comptabilisés comme un ajustement du rendement sur la durée prévue du prêt. Au moment de la transition aux IFRS, certains coûts qui pouvaient auparavant être reportés aux termes des PCGR du Canada ont été passés en charges dans les résultats non distribués d'ouverture, car ils ne sont pas considérés comme des coûts de montage supplémentaires. L'incidence de cette différence sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 a été une baisse des prêts de 458 millions de dollars et des autres actifs de 88 millions de dollars, une augmentation des actifs d'impôt différé de 155 millions de dollars et une diminution des résultats non distribués d'ouverture de 391 millions de dollars.

#### h) Consolidation : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS

Le contrôle et la consolidation d'une entité sont déterminés selon deux modèles différents en vertu des PCGR du Canada. Le modèle des droits variables s'applique lorsqu'une entité détient un droit variable dans une entité à détenteurs de droits variables (EDDV). Si l'entité n'est pas une EDDV, la consolidation est déterminée à l'aide du modèle des droits de vote, selon lequel les droits de vote ou des critères de gouvernance établissent quelle partie doit consolider l'entité. En outre, les entités qui sont structurées de façon à présenter des caractéristiques précises, comme les structures d'accueil admissibles (SAA), sont exclues du périmètre de consolidation.

Selon les IFRS, la consolidation se fonde sur les principes de contrôle, le contrôle étant défini comme le pouvoir de diriger les méthodes financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités. Le contrôle peut être manifeste, notamment quand une partie détient la majorité des droits de vote. Lorsque le contrôle n'est pas manifeste, comme pour une entité ad hoc, la consolidation repose sur une évaluation globale de tous les faits pertinents, y compris les risques et les avantages. Généralement, la partie à qui revient la majorité des avantages ou de l'exposition au risque résiduel doit consolider l'entité. Le concept de SAA, existant dans les PCGR du Canada, n'existe pas dans les IFRS.

Selon les IFRS, la Banque doit consolider certaines entités qui n'étaient pas consolidées selon les PCGR du Canada, notamment certaines structures d'accueil admissibles et diverses structures de financement. La consolidation d'entités auparavant non consolidées s'est traduite par une hausse des actifs, des passifs et des participations ne donnant pas le contrôle, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

#### Consolidation : autres ajustements

(en millions de dollars canadiens)	1 <sup>er</sup> novembre 2010
<b>Augmentation/(diminution) de l'actif :</b>	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	(795) \$
Dérivés	15
Valeurs mobilières disponibles à la vente	(5)
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	6 554
Actifs d'impôt différé	21
Autres actifs	(9)
<b>(Augmentation)/diminution du passif :</b>	
Dérivés	1
Dépôts de banques	7
Dépôts des entreprises et des gouvernements	2 100
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	4
Passif d'impôt exigible	3
Autres passifs	(5 889)
Billets et débiteures subordonnés	255
Passif au titre des titres de fiducie de capital	(2 344)
<b>Augmentation/(diminution) des capitaux propres</b>	<b>(82) \$</b>

Comme il est présenté dans le tableau ci-dessus, l'incidence totale de la consolidation est une baisse de 82 millions de dollars des capitaux propres d'ouverture de la Banque, laquelle comprend une baisse du surplus d'apport de 1 million de dollars et une diminution des résultats non distribués de 81 millions de dollars.

#### i) Paiements fondés sur des actions : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS

Selon les PCGR du Canada, le coût des paiements à base d'actions est comptabilisé à compter de la date à laquelle les attributions ont été consenties sur la période de prestation de services au cours de laquelle les employés en acquièrent pleinement les droits.

Selon les IFRS, le coût des paiements fondés sur des actions est comptabilisé au cours de la période pendant laquelle un membre du personnel rend un service en vue d'acquiescer les droits rattachés à l'attribution. Cela comprend une période précédant la date de l'attribution pendant laquelle le membre du personnel est considéré comme ayant rendu un service en vue de l'attribution. En vertu des PCGR du Canada, la Banque ne comptabilisait pas de charge avant la date d'attribution.

L'incidence de cette différence sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 s'est traduite par une hausse des actifs d'impôt différé de 44 millions de dollars, une augmentation des autres passifs de 151 millions de dollars et une diminution des capitaux propres d'ouverture de 107 millions de dollars. L'incidence totale sur les capitaux propres d'ouverture de la Banque est une augmentation du surplus d'apport de 16 millions de dollars, une diminution du cumul des autres éléments du résultat global de 10 millions de dollars et une baisse des résultats non distribués de 113 millions de dollars.

En vertu des IFRS, un nouvel adoptant est encouragé à appliquer, sans y être tenu, la norme IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, aux passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, qui ont été réglés avant la date de transition aux IFRS et aux instruments de capitaux propres dont les droits n'étaient pas acquis au moment de la transition. La Banque s'est prévaluée de cette exemption et n'a pas appliqué IFRS 2 aux passifs qui ont été réglés avant la date de transition ni aux instruments de capitaux propres dont les droits étaient acquis au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

#### j) Impôt sur le résultat : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS

Les ajustements liés à l'impôt sur le résultat découlent des différences dans la comptabilisation de l'impôt sur le résultat entre les PCGR du Canada et les IFRS ainsi que de l'incidence fiscale de tous les autres ajustements de transition.



*Ajustements liés aux différences entre les normes relatives à la comptabilisation de l'impôt sur le résultat*

Selon les PCGR du Canada, le passif d'impôt différé lié aux placements de la Banque dans des entreprises associées est calculé selon l'hypothèse que les écarts temporaires se résorberont par la cession du placement, à moins qu'il n'y ait une preuve convaincante que les écarts temporaires se résorberont par la réception de dividendes.

Selon les IFRS, à moins qu'il n'y ait une preuve que le placement sera cédé dans un avenir proche, le passif d'impôt différé relatif à ces différences temporaires est calculé en supposant qu'il sera recouvert par la réception de dividendes.

L'incidence de toutes les différences entre les normes relatives à la comptabilisation de l'impôt sur le résultat sur le bilan consolidé de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 est une augmentation des actifs d'impôt différé de 1 million de dollars, une hausse des passifs d'impôt différé de 73 millions de dollars et une diminution des capitaux propres d'ouverture de 72 millions de dollars. L'incidence totale sur les capitaux propres d'ouverture de la Banque comprend une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 6 millions de dollars et une baisse des résultats non distribués de 78 millions de dollars.

*Incidence fiscale des autres ajustements liés au rapprochement entre les PCGR du Canada et les IFRS*

Les différences quant à l'impôt sur le résultat comprennent l'incidence de la comptabilisation, le cas échéant, de l'incidence fiscale reportée sur les ajustements de la transition entre les PCGR du Canada et les IFRS. L'incidence sur le bilan consolidé de la Banque est présentée, de même que la différence inhérente aux IFRS, dans l'ensemble de la présente note.

**k) Valeurs mobilières classées disponibles à la vente : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS**

Les PCGR du Canada exigent que les titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté soient constatés au coût. Les IFRS exigent que ces titres de capitaux propres soient comptabilisés à la juste valeur lorsque celle-ci est fiable.

L'incidence de cette différence sur le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 est une augmentation des valeurs mobilières disponibles à la vente de 128 millions de dollars, une augmentation des passifs d'impôt différé de 38 millions de dollars et une augmentation des capitaux propres d'ouverture de 90 millions de dollars. L'incidence totale sur les capitaux propres d'ouverture de la Banque comprend une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 90 millions de dollars et aucune variation des résultats non distribués.

**l) Change lié à TD Ameritrade**

Selon les PCGR du Canada, la Banque convertissait sa participation dans TD Ameritrade avec un décalage de un mois. Au moment de la transition aux IFRS, la participation a été convertie au taux au comptant de fin de période.

**m) Divers : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS**

Les autres différences des IFRS se rapportent surtout à la comptabilisation du change à l'égard des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et des valeurs mobilières disponibles à la vente. L'incidence totale sur les capitaux propres d'ouverture selon les IFRS de la Banque est une diminution de 34 millions de dollars, y compris une augmentation de 11 millions de dollars des résultats non distribués, et une diminution de 45 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat global.

**n) Sommaire des principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS en matière de présentation des états financiers**

*Reclassement des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales*  
Selon les PCGR du Canada, les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales n'étaient pas présentées dans l'actif des actionnaires. Selon les IFRS, les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales sont classées comme une composante des capitaux propres, mais présentées distinctement des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque.

L'incidence de cette différence en matière de présentation sur le bilan consolidé de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2010 s'est traduite par une baisse des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de 1 493 millions de dollars et par une augmentation des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales classées dans les capitaux propres de 1 493 millions de dollars.

*Reclassement des provisions*

Selon les PCGR du Canada, des provisions ont été comptabilisées dans les autres passifs au bilan consolidé de la Banque. Celles-ci ont été reclassées dans un poste distinct du bilan consolidé d'ouverture de la Banque selon les IFRS.

**o) Résultat par action : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS**

Certains instruments convertibles qui n'étaient pas considérés auparavant dans le calcul du bénéfice dilué par action selon les PCGR du Canada ont un effet dilutif sur le résultat par action au moment de la transition aux IFRS. Cette différence découle principalement d'autres normes IFRS, en particulier la consolidation de certains instruments qui accroît le nombre d'instruments utilisé dans le calcul du résultat par action de la Banque. En outre, les actions privilégiées de catégorie A, série M et série N (actions de série M et actions de série N), de la Banque qui sont convertibles en actions ordinaires ou en trésorerie au gré de la Banque, sont considérées comme dilutives selon les IFRS. Ces instruments n'étaient pas considérés comme dilutifs selon les PCGR du Canada, étant donné que la Banque a l'habitude de régler ces instruments en trésorerie. Selon les IFRS, l'expérience passée de la Banque en matière de règlement en trésorerie n'empêche pas l'inclusion dans le calcul du résultat dilué par action.

Les variations du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires comprennent l'incidence de la comptabilisation, le cas échéant, de l'incidence sur le résultat net des autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS.

L'inclusion de certains instruments convertibles émis par la Banque dans le calcul du résultat dilué par action a entraîné une réduction de 5 cents pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 par rapport au résultat dilué par action des périodes correspondantes selon les PCGR du Canada.

**p) État des flux de trésorerie : autres différences entre les PCGR du Canada et les IFRS**

Par suite de la transition aux IFRS, certains flux de trésorerie inclus dans les activités de financement et d'investissement ont été reclassés dans les activités opérationnelles. En particulier, la variation nette des prêts a été reclassée, passant des activités d'investissement aux activités opérationnelles, et la variation nette des dépôts a été reclassée, passant des activités de financement aux activités opérationnelles. Certains flux de trésorerie liés aux activités de titrisation de la Banque qui étaient inclus dans les activités d'investissement selon les PCGR du Canada sont reflétés dans les activités opérationnelles selon les IFRS. De plus, l'impôt sur le résultat versé (remboursé) est inclus dans les activités opérationnelles, et les montants d'intérêts et de dividendes reçus sont également présentés séparément.